Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_019

ORDRE DU JOUR

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023019-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_019

ORDRE DU JOUR

FONCTION ADMINISTRATIVE

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023
2. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211- 10 du Code général des collectivités territoriales
3. Mise à jour du tableau des effectifs
4. Forfait mobilité durable : modification des conditions de mise en œuvre
5. Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023
6. Vote des comptes financiers uniques 2022
    a) Élection du Président
    b) Budget principal
    c) Budget annexe « assainissement »
    d) Budget annexe « Citoyens français itinérants »
    e) Budget annexe « gestion du tourisme »
    f) Budget annexe « zones d'activités »
7. Affectation des résultats des budgets de l'exercice 2022
8. Vote des taux des taxes directes locales 2023
9. Vote des budgets primitifs 2023
    a) Budget principal
    b) Budget annexe « assainissement »
    c) Budget annexe « Citoyens français itinérants »
    d) Budget annexe « gestion du tourisme »
    e) Budget annexe « zones d'activités »
10. Plateforme numérique du territoire - Open data : publication des données ouvertes au public

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	
11.	Avis sur un projet photovoltaïque sur la Commune d'Orval
12.	Acquisition d'une parcelle ZAC de la Cité de l'Or
5. CADRE DE VIE	
13	Diagnostics obligatoires des raccordements aux réseaux d'eaux usées lors des ventes immobilières
14	Convention avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps
15	Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

---

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le : 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_020

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absente
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absente
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023020-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_020

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 2 mars 2023

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

le procès-verbal de la séance du jeudi 2 mars 2023 (*joint à la synthèse)* est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

adopte le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du jeudi 2 mars 2023 (*ci-joint).*

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Communauté de communes
Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du jeudi 2 mars 2023 à 18 h 00

Présents : Daniel BÔNE, Geoffroy CANTAT, Philippe AUZON, Didier DEVASSINE, Almaric GUIDOUX, Serge AUDONNET, Olivier PARILLAUD, Roger DAGHER, Colette PY, Patrick BIGOT, Édith MICHELIC, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Marie-Claude JULIEN, Franck DAUMIN, Yann CADIER , Alain ANDRIAU, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES , Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES (à partir du point n° 2), Noura ANGLADE, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Gérard MARTEAU, Charles ADOLPH.

Personnes ayant données pouvoir : Emmanuel RIOTTE à Geoffroy CANTAT, Clarisse DULUC à Alain ANDRIAU, Pascal COLLIN à Gérard MARTEAU, Francis BLONDIEAU à Sophie CUINIÈRES, Isabelle CHAPUT à Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY à Raphaël FOSSET, Philippe MARME à Noura ANGLADE , Sandrine KOSTADINOV à Jacqueline CHAMPION, Sylvie OLIVIER à Daniel BONE.

Absents : Pascal AUPY, Malika LACH-HAB.

Absente excusée : Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Yann CADIER

ORDRE DU JOUR

FONCTION ADMINISTRATIVE	
1.	Adoption des procès-verbaux des séances de Conseils communautaires des mercredi 7 décembre 2022 et jeudi 26 janvier 2023
2.	Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211- 10 du Code général des collectivités territoriales
3.	Désignation d'un représentant au Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM)
4.	Modification de la désignation des représentants au sein du SIAB3A
5.	Création d'un poste de saisonnier pour l'Office de tourisme
6.	Mise en place d'une procédure de fonds de concours pour les travaux route de Lignières à Orval
7.	Autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) : clôture d'une opération, mise à jour des opérations déjà ouvertes et inscription de nouvelles opérations
8.	Débat sur les orientations budgétaires 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023020-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	
9.	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat-PLUi-H : modification simplifiée n° 1 : approbation
10.	Avis sur des projets photovoltaïques
	a) Commune de Bruère-Allichamps
	b) Commune de la Perche
	c) Ville de Saint-Amand-Montrond
11.	Acquisition foncière du futur Centre de santé à Saint-Amand-Montrond
3. ÉCONOMIE	
12.	Souscription au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif anonyme Railcoop
4. ATTRACTIVITÉ	
13.	Convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif chambre d'hôtes référence®
14.	Candidature au label « Territoire vélo »
15.	Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » avenant n° 2 : actions 2023

Question n° 1

Adoption des procès-verbaux des séances de Conseils communautaires des mercredi 7 décembre 2022 et jeudi 26 janvier 2023

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces procès-verbaux.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211 – 10 du Code Général des collectivités territoriales

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.

Question n° 3

Désignation d'un représentant au Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Pascal COLLIN comme représentant au Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs (CDSCRNM).

Question n° 4

Modification de la désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain, et leurs affluents- SIAB3A

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Cédric BOYER en tant que délégué suppléant au SIAB3A en remplacement de Madame Bernadette MERIEL.

Question n° 5

Création d'un poste de saisonnier pour l'Office de tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la création d'un emploi saisonnier sur la période du 1er juillet au 31 août 2023,

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 6

Mise en place de procédure de fonds de concours pour les travaux route de Lignières à Orval

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le fonds de concours pour les travaux route de Lignières à Orval.

Question n° 7

Autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) : clôture d'une opération, mise à jour des opérations déjà ouvertes et inscription de nouvelles opérations

Il est demandé à quoi consiste l'opération « atelier ».

Monsieur Franck DAUMIN, maire de Nozières et également artisan d'art, évoque le projet d'extension de son entreprise. L'enjeu pour lui est de réussir à doubler l'effectif pour répondre à un accroissement d'activité. Son projet personnel s'inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes, volet économique, développement des zones d'activité. L'idée est de construire un bâtiment neuf sur la zone d'activité face à la pyramide. La communauté de communes étudie les options de portage, privé ou public et se prononcera à court terme sur ce que le vice-président chargé de l'économie qualifie de « beau projet ». La faisabilité est conditionnée par la disponibilité foncière du terrain, aujourd'hui propriété de la ville de Saint-Amand-Montrond. Il en découle une proposition de prévision budgétaire de 70 000 euros pour le cas où le portage serait effectué par la communauté de communes. Le coût total de l'opération, non encore connu précisément au moment du débat d'orientation budgétaire, devrait déterminer l'engagement ou non du porteur du projet. Monsieur Daumin, conseiller communautaire intéressé par le dossier, sera naturellement écarté du vote le moment venu.
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiements.

Question n° 8

Débat sur les orientations budgétaires 2023

Monsieur Daniel BONE, Président rappelle les obligations légales du débat sur les orientations budgétaires (DOB) ainsi que la loi de finances 2023. Puis, il a présenté les chiffres de l'année 2022 des différents budgets de l'EPCI et fait un point sur l'encours de la dette, avant de donner les orientations budgétaires pour 2023.

Parmi les sujets évoqués, entre autres la création d'un centre de santé, dans la continuité de la maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Amand-Montrond dans un bâtiment de l'autre côté de celle-ci. « Cela pourrait donner des possibilités à des médecins salariés de s'installer » explique le Président.

Patrick BIGOT a émis quelques réserves *« Quel est l'objectif de cette acquisition ? Nous avons une maison de santé dans laquelle a priori, il n'a pas grand monde ? Je me pose la question de savoir pourquoi nous allons remettre 50 000 euros dans un bien où l'on va installer des médecins ? Objectivement, je n'ai pas compris ».*

« On a quand même dix-sept personnes au sein de la MSP » a répondu le Président. « Nous n'avons pas pléthore de bureaux libres. Si un dentiste arrive, on n'aura pas la place de le mettre à la MSP, qui fonctionne en libéral, pour des médecins libéraux. Et il y a des médecins salariés, mais faut-il encore en trouver. Si jamais ça arrive, il sera très compliqué de mettre dans le même lieu un médecin salarié et des médecins libéraux ».

Le Président précise que cette acquisition serait une « simplification » et permettrait d'ouvrir des possibilités.

Dans cette optique, Cœur de France va travailler sur la compétence santé. « *Je veux que la communauté de communes conventionne pour l'installation de médecins salariés et des étudiants. Ce serait un signe fort. » a-t-il insisté.*

Concernant l'attractivité, la mutualisation avec les autres EPCI pour la Destination Sud Berry se poursuit.

Le projet de création de la maison « Nature et patrimoine » où aurait pu être installé le nouveau siège pour l'EPCI et l'Office de tourisme n'a pas été jugé prioritaire pour le moment.

Monsieur Philippe AUZON indique « *qu'étudier ce projet, au lieu de l'abandonner, aurait été très intéressant car les locaux actuels de l'EPCI et de l'Office de tourisme ont trouvé leurs limites et qu'il ne sera pas facile de se développer dans les conditions actuelles».*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la tenue de ce débat .

Question n° 9

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat-PLUi-H : Modification simplifiée n° 1 : approbation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- tire le bilan de la mise à disposition, qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi-H,
- examine et d'approuve la modification simplifiée n°1 du PLUi-H selon les pièces jointes à la synthèse,
- autorise Monsieur le Président à accomplir les formalités légales de publicité.

Question n° 10a

Avis sur des projets photovoltaïques
Commune de Bruère-Allichamps

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet photovoltaïque de la Commune de Bruère-Allichamps.

Question n° 10b

Avis sur des projets photovoltaïques
Commune de La Perche

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 34 pour et 1 abstention (Philippe PERRICHON) émet un avis favorable sur le projet photovoltaïque de la commune de La Perche.

Question n° 10c

Avis sur des projets photovoltaïques
Commune de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, assortis des prescriptions ci-dessus au titre de l'évaluation environnementale, sur le projet photovoltaïque de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Question n° 11

Acquisition foncière du futur Centre de santé à Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 34 pour et 1 abstention (Patrick BIGOT) autorise Monsieur le Président à :

- acheter ce bien au prix proposé de 40 000 € frais d'agence inclus,
- signer tous les documents concernant cette vente.

Question n° 12

Souscription au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif anonyme Railcoop

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix 34 pour et 1 abstention (Alain ANDRIAU) :

- approuve le fait que la Communauté de communes Cœur de France devienne sociétaire de la SCIC « Railcoop »,
- décide de prendre une participation au capital de la SCIC « Railcoop » à hauteur de dix-neuf parts d'un montant de 100 € la part, soit 1 900 €,

- désigne Monsieur Didier DEVASSINE comme représentant de Cœur de France,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ce projet.

Question n° 13

Convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif chambre d'hôtes référence®

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Tourisme & Territoire du Cher pour le dispositif chambre d'hôtes référence®.

Question n° 14

Candidature au label « Territoire vélo »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Président :

- à déposer le dossier de candidature de la Communauté de communes Cœur de France, au label « Territoire vélo »,
- dans l'hypothèse d'un avis favorable de la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT) à la candidature, à signer la convention avec la FFCT,
- à s'acquitter de la cotisation annuelle calculée au tarif de 0,05 €/habitant.

Question n° 15

Convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions de la « Destination Sud Berry » avenant n° 2 : actions 2023

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n° 2 (document annexé) à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des actions 2023 de la « Destination Sud Berry » ;

- inscrire les crédits (dépenses et recettes) pour réaliser ces actions au budget tourisme 2023.

Fin de la séance à 19 h 40.

Le secrétaire

Yann CADIER

Le Président

Daniel BONE

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_021
Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_021

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

vu la délibération du 11 juillet 2020, modifiée le 3 décembre 2020 et le 30 juin 2021, portant délégations au Président ;

la liste des décisions prises par le Président est communiquée, pour information, aux membres du Conseil communautaire.

Fournitures

- Fourniture d'enrobé à froid pour la commune de Bruère-Allichamps (5 tonnes) : SETEC Établissement TTR – 18200 Orval (663,60 € TTC),
- Fourniture de produits d'entretien : HYG'UP CYPRES – 18203 Saint-Amand-Montrond (274,92 € TTC).

Prestations de service

- Maintenance du parc informatique : MEDIASELF INFORMATIQUE – 18000 Bourges (29 484 € TTC),
- Publication pour le Concours National Charolais en 2023 en Berry : CHAROLAIS CŒUR DE FRANCE –18230 Saint-Doulchard (1 300 €),
- Contrôle des travaux d'isolation de la Maison de santé pluridisciplinaire pour CEE : TEC ENERGIE – 94266 Fresnes (1 908,98 € TTC).

Tourisme

- Achat pour la boutique de Monnaie de Paris du château Ainay-le-Vieil : ROUTE JACQUES COEUR – 18000 Bourges (70 €),
- Fabrication de panonceaux pour demande de versement de subvention Leader et CRST pour les travaux de signalisation de la véloroute Saint Jacques : TERRITORIA – 18021 Bourges (129,37 € TTC),
- Formation à la conduite du tuk-tuk de deux agents : AUTO-ECOLE BLASQUEZ – 18200 Saint-Amand-Montrond (580 € TTC).

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

La Passerelle

- Entretien des espaces verts du 1er mars au 31 décembre 2023 : 2A PAYSAGE – 18130 Dun-sur-Auron (3 132 € TTC),

- Réparation de la porte enroulable : BCH – 18200 Orval (2 008,80 € TTC).

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_022

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023022-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_022

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le Code général de la fonction publique,

considérant que, pour les besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à l'ajustement suivant :

- Création d'un poste de Rédacteur principal 2ème classe à temps complet (recrutement du coach-tuteur du campus connecté)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte la modification du tableau des effectifs *(ci-joint),***
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.**

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Tableau des effectifs de Cœur de France

Après mise à jour – Conseil communautaire du 05-04-2023

Filière administrative

Postes	Date de création	Date de nomination dans le poste	Temps de travail
Directeur Général des Services	25/11/2016	01/01/2021	Temps complet
Attaché	13/04/2022	VACANT	Temps complet
Rédacteur principal de 1ère classe	08/12/2017	15/12/2017	Temps complet
Rédacteur principal de 1ère classe	05/04/2019	01/07/2019	Temps complet
Rédacteur principal de 1ère classe	23/06/2021	VACANT	Temps complet
Rédacteur principal de 1ère classe	08/12/2021	01/03/2022	Temps complet
Rédacteur principal de 1ère classe	28/09/2022	01/11/2022	Temps complet
Rédacteur principal de 2ème classe	29/11/2019	01/01/2023	Temps complet
Rédacteur principal de 2ème classe	03/12/2020	01/10/2022	Temps complet
Rédacteur principal de 2ème classe	05/04/2023	VACANT	Temps complet
Rédacteur	03/12/2020	VACANT	17H30/semaine
Rédacteur	07/04/2021	01/01/2023	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe	29/11/2019	01/01/2020	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	25/11/2016	01/01/2017	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2ème classe	25/11/2016	01/01/2017	28H/semaine
Adjoint administratif	19/12/2008	01/09/2018	Temps complet
Adjoint administratif	05/04/2019	01/01/2023	Temps complet
Adjoint administratif	28/02/2020	01/04/2020	Temps complet
Adjoint administratif	29/09/2021	VACANT	Temps complet

Total des postes ouverts : **19** Total des postes pourvus : **14**

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023022-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Filière technique

Postes	Date de création	Date de nomination dans le poste	Temps de travail
Adjoint technique principal de 2ème classe	29/11/2019	01/01/2020	Temps complet
Adjoint technique	19/12/2013	01/02/2015	Temps complet

Total des postes ouverts : **2** Total des postes pourvus : **2**

Filière culturelle

Postes	Date de création	Date de nomination dans le poste	Temps de travail
Adjoint du patrimoine	25/11/2016	01/01/2017	Temps complet

Total des postes ouverts : **1** Total des postes pourvus : **1**

Cumuls d'activités (non soumis à délibération, ni à l'avis Comité Technique)

Créations de postes proposées : **1**

Suppressions de postes proposées : **0**

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le: 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_023

Forfait mobilité durable : modification des conditions de mise en œuvre

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	A partir du point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023023-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_023

Forfait mobilité durable : modification des conditions de mise en œuvre

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ayant pour objectif, entre autres, de faciliter et d'encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer, prévoyant notamment la possibilité pour les employeurs de contribuer aux frais de déplacements de leurs agents par le versement annuel d'un forfait de « mobilités durables »,

vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 ayant fixé les conditions applicables à la Fonction publique territoriale,

vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 venant modifier les conditions requises pour bénéficier du forfait mobilité durable et les montants accordé, avec une rétroaction au 1er janvier 2022,

vu le Code général de la fonction publique,

vu la délibération de Cœur de France en date du 28 septembre 2022, instaurant le dispositif du forfait mobilité durable pour ses agents,

considérant que Cœur de France souhaite œuvrer en faveur de la protection de l'environnement,

Pour rappel

Le forfait « mobilités durables » consiste en un remboursement de tout ou partie des frais engagés par les agents publics au titre des déplacements réalisés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

. soit en cycle ou cycle à pédalage assisté personnel,
. soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Depuis le 1er janvier 2022, le versement du forfait est élargi aux déplacements réalisés par les agents :

. à l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc,
. à l'aide d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques,
. en recourant à un service d'autopartage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Éligibilité

Ce dispositif est ouvert aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public et de droit privé.

Au cours d'une même année, les agents peuvent cumuler l'utilisation de ces modes de transport pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant droit au versement du forfait.

A compter du 1er janvier 2022, le nombre minimal de jours de déplacements domicile-travail annuel ouvrant droit au forfait de mobilité durable est fixé à 30 jours.

En cas d'employeurs multiples, la prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun d'eux.

Il ne peut pas être attribué aux agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,
- bénéficiant d'un véhicule de fonction,
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail,
- transportés gratuitement par leur employeur.

Le forfait « mobilités durables » est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret 2010-676 du 21 juin 2010.

Procédure

L'agent doit déposer une déclaration sur l'honneur précisant le moyen de transport utilisé, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.
Le versement du forfait se fera en une seule fois, sur la paye de l'agent, dans le courant du 1er trimestre N+1, après contrôle d'effectivité.
Le versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur.

Montant et versement

Le montant du forfait est proportionnel au nombre de déplacements domicile-travail réalisés par l'agent au cours de l'année civile :

- 100 € pour un nombre de déplacements compris entre 30 et 59 jours,
- 200 € pour un nombre de déplacements compris entre 60 et 99 jours,
- 300 € pour un nombre de déplacements d'au moins 100 jours.

Ce barème est indépendant de la quotité de travail des agents et de la durée de présence dans l'année.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Il est exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité.

Lorsque le forfait de mobilité durable est cumulé avec la prise en charge par l'employeur des titres de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de véhicule, l'exonération ne peut pas excéder 800 € par an.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve les modifications de mise en œuvre du forfait « mobilités durables » dans les conditions définies ci-dessus.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_024

Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023024-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_024

Autorisation des mouvements de crédits par chapitre pour l'exercice 2023

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

vu le règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes Cœur de France approuvé par délibération du Conseil communautaire du 17 juillet 2020 ;

considérant que la nomenclature M 57 permet de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

considérant que Monsieur le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne à Monsieur le Président, en tant que besoins, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;**

- **autorise Monsieur le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal et des budgets annexes « assainissement », « Citoyens Français Itinérants », « gestion du tourisme » et « zones d'activités », tant en fonctionnement qu'en investissement tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;**

- **autorise Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.**

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

Délibération n° 99_2023_025

Vote des comptes financiers uniques 2022
Élection du Président

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 28
Membres votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023025-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_025

Vote des comptes financiers uniques 2022
Élection du Président

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

élit comme Président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2022 Monsieur Emmanuel RIOTTE.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_026

Vote du compte financier unique 2022
Budget principal

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n°7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023026-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-cocurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_026

Vote du compte financier unique 2022
Budget principal

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, préside la séance pour le vote du compte financier unique 2022 du budget principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2022, approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2022 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal 2022 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2022 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal 2022 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2022 approuvant la décision modificative n° 3 du budget principal 2022 ;

vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

considérant que les résultats du compte financier unique 2022 du budget principal sont les suivants :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 157 597,39 €
Recettes	8 297 942,36 €
Résultat N-1	339 408,42 €

Excédent à reporter 1 479 753,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	2 973 311,75 €
Résultat N-1	- 1 106 210,07 €
Recettes	2 710 870,11 €

Déficit à reporter 1 368 651,71 €

Le montant des restes à réaliser 2022 en dépenses est de 360 016,87 € et en recettes de 20 688,52 €. Ainsi, compte tenu du besoin de financement à couvrir de 339 328,35 €, auquel il faut ajouter le déficit d'investissement de 1 368 651,71 € le besoin de financement global de la section d'investissement est de 1 707 980,06 €.

Le déficit global à reporter 228 226,67 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le compte financier unique 2022 du budget principal *(document budgétaire ci-joint).*

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CC COEUR DE FRANCE

Numéro SIRET : 20003613500073

POSTE COMPTABLE : 018046 SGC SAINT-AMAND-MONTROND

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023026-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures
ECCF

		Origine des données	Page
	I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
	II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	Vue d'ensemble		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	Vue détaillée		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	28
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	62
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	67
	III. États financiers		
A	Bilan	Comptable	70
B	Compte de résultat	Comptable	74
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	76

		Origine des données	Page
	IV. États annexés		
	A. Présentation croisée et agrégée		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3.1	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur	
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur	
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B15.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	C. États annexés budgétaires		
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
	D. Autres éléments d'information		
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	78

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	18779

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	161,64

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	349,93
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	433,17
3	Dépenses d'équipement brut / population	83,54
4	Encours de dette / population (2)	494,13
5	DGF / population	68,33
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,1072
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0,9181
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,1921
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,0800
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	1,1407
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	5,9363

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 574 613,28	8 259 470,00	12 834 083,28
	Recettes réalisées (1)	B	2 710 870,11	8 297 942,36	11 008 812,47
	Restes à réaliser	C	20 688,52	0,00	20 688,52
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 468 403,21	8 598 878,42	12 067 281,63
	Dépenses réalisées (1)	E	2 973 311,75	7 157 597,39	10 130 909,14
	Restes à réaliser	F	360 016,87	0,00	360 016,87
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-262 441,64	1 140 344,97	877 903,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 106 210,07	339 408,42	-766 801,65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 368 651,71	1 479 753,39	111 101,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-339 328,35	0,00	-339 328,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 707 980,06	1 479 753,39	-228 226,67

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE — B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 140 344,97
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	339 408,42
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	1 479 753,39
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-262 441,64
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-1 106 210,07
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-1 368 651,71
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-339 328,35
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-1 707 980,06

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ

I

B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Pays Berry St Amandois	05/11/2001	Participation	41 400,00
SMIRTOM	03/12/2001		0,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | I

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS | B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

I

B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l' activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non
Lotissement	Zones d'activités	01/01/2021	25/02/2021		Terrain ZA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	360 016,87
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0001974	Opération d'équipement n° 0001974	290 000,00
0019710	Opération d'équipement n° 0019710	9 960,94
0019714	Opération d'équipement n° 0019714	25 020,00
019713	Opération d'équipement n° 019713	4 527,73
999	Opération d'équipement n° 999	16 558,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	13 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	20 688,52
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		20 688,52
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	21 004,31
Subventions d'investissement versées	2 908,27	Neutralisations et régularisations	-320,77
Autres immobilisations incorporelles	166,45	Réserves	21 869,79
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	339,41
Terrains	367,78	Résultat de l'exercice	1 140,34
Constructions	13 060,24	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	26 118,72
Réseaux et installations de voirie	55 311,98	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**70 151,81**
Réseaux divers	5 375,97	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	6,37	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	117,67	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	**2 031,53**	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	9 268,47
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	65,47
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**9 333,93**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**79 346,25**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149,27
Stocks		Autres dettes non financières	2 069,01
Créances	653,35	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance	4,67	**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**2 218,28**
Trésorerie	1 707,68	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**2 365,71**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**11 552,21**
Comptes de régularisation (III)	-3,44	Comptes de régularisation (III)	4,50
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**81 708,52**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**	**81 708,52**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	1 284,72	156,70
Participations	96,88	180,88
Compensations, autres attributions et autres participations	409,48	148,08
Dons et legs		
Impôts et taxes	1 903,09	3 021,05
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	331,67	380,91
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	168,52	188,45
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		50,00
Reprises du financement rattaché à un actif	163,30	25,92
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**4 357,67**	**4 151,99**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	376,76	332,70
Charges de personnel	690,71	653,31
Indemnités des élus (et membres du CESR)	120,54	114,29
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	19,22	271,53
Impôts et taxes	21,89	21,87
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	618,82	396,43
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**1 847,93**	**1 790,14**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	935,38	642,01
Autres charges	189,94	197,47
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**1 125,32**	**839,47**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**1 384,42**	**1 522,37**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**244,07**	**619,19**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-244,07**	**-619,19**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**1 140,34**	**903,18**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : % pour la section d'investissement et 7,50% pour la section de fonctionnement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	700,00	680,00	97,14	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	21 627,63	108,14	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 841,20	31 631,45	63,46	13 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 860,60	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	2 335 562,01	1 851 232,47	79,26	346 066,87
Total des dépenses d'équipement		**2 406 103,21**	**1 913 032,15**	**79,51**	**360 016,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	897 300,00	896 981,32	99,96	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**897 300,00**	**896 981,32**	**99,96**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 303 403,21**	**2 810 013,47**	**85,06**	**360 016,87**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*165 000,00*	*163 298,28*	*98,97*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**165 000,00**	**163 298,28**	**98,97**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**3 468 403,21**	**2 973 311,75**	**85,73**	**360 016,87**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**1 106 210,07**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**4 574 613,28**	**2 973 311,75**	**0,00**	**360 016,87**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 201 074,71	1 104 811,09	91,99	20 688,52
16	Emprunts et dettes assimilées	538 445,58	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 078 806,57	1 019 942,47	94,54	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	140 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 958 326,86**	**2 124 753,56**	**71,82**	**20 688,52**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*1 016 286,42*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*600 000,00*	*586 116,55*	*97,69*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en Investissement		**1 616 286,42**	**586 116,55**	**36,26**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**4 574 613,28**	**2 710 870,11**	**59,26**	**20 688,52**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**4 574 613,28**	**2 710 870,11**	**0,00**	**20 688,52**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	423 584,00	326 222,99	60 153,62	386 376,61	91,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	725 819,00	704 885,99	0,00	704 885,99	97,12	0,00
014	Atténuations de produits	3 938 866,00	3 938 373,00	0,00	3 938 373,00	99,99	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 614 923,00	1 205 408,76	59 665,00	1 265 073,76	78,34	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 703 192,00**	**6 174 890,74**	**119 818,62**	**6 294 709,36**	**93,91**	**0,00**
66	Charges financières	246 700,00	215 683,56	28 387,92	244 071,48	98,93	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	32 700,00	32 700,00	0,00	32 700,00	100,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**6 982 592,00**	**6 423 274,30**	**148 206,54**	**6 571 480,84**	**94,11**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 016 286,42*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*600 000,00*	*586 116,55*	*0,00*	*586 116,55*	*97,69*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**1 616 286,42**	**586 116,55**	**0,00**	**586 116,55**	**36,26**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**8 598 878,42**	**7 009 390,85**	**148 206,54**	**7 157 597,39**	**83,24**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**8 598 878,42**	**7 009 390,85**	**148 206,54**	**7 157 597,39**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	1 902,00	0,00	1 902,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	428 431,00	331 674,00	0,00	331 674,00	77,42	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 411 836,00	1 413 372,00	0,00	1 413 372,00	100,11	0,00
731	Fiscalité locale	4 388 640,00	4 428 091,00	0,00	4 428 091,00	100,90	0,00
74	Dotations et participations	1 697 802,00	1 788 281,19	2 800,00	1 791 081,19	105,49	0,00
75	Autres produits de gestion courante	167 761,00	168 490,77	0,00	168 490,77	100,44	0,00
Total des recettes de gestion des services		**8 094 470,00**	**8 131 810,96**	**2 800,00**	**8 134 610,96**	**100,50**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	33,12	0,00	33,12	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**8 094 470,00**	**8 131 844,08**	**2 800,00**	**8 134 644,08**	**100,50**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*165 000,00*	*163 298,28*	*0,00*	*163 298,28*	*98,97*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**165 000,00**	**163 298,28**	**0,00**	**163 298,28**	**98,97**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**8 259 470,00**	**8 295 142,36**	**2 800,00**	**8 297 942,36**	**100,47**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**339 408,42**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**8 598 878,42**	**8 295 142,36**	**2 800,00**	**8 297 942,36**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2051	Concessions et droits similaires		680,00		680,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 700,00	680,00		680,00	25 020,00
204114	Voirie		224 938,71		224 938,71	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études		20 000,00		20 000,00	
2041582	Bâtiments et installations		99 278,60	35,54	99 243,06	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	682 460,36	344 217,31	35,54	344 181,77	338 278,59
2111	Terrains nus		16 264,46		16 264,46	
217318	Autres bâtiments publics		1 233,60		1 233,60	
21738	Autres constructions		33 796,13		33 796,13	
21838	Autre matériel informatique		9 750,18		9 750,18	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 375,49		1 375,49	
2185	Matériel de téléphonie		3 914,80		3 914,80	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	114 920,12	66 334,66		66 334,66	48 585,46
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		1 468 827,55	864,00	1 467 963,55	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		33 872,17		33 872,17	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 583 022,73	1 502 699,72	864,00	1 501 835,72	81 187,01
Total des dépenses d'équipement		**2 406 103,21**	**1 913 931,69**	**899,54**	**1 913 032,15**	**493 071,06**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		891 684,65		891 684,65	
168741	Communes membres du GFP		5 296,67		5 296,67	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	897 300,00	896 981,32		896 981,32	318,68

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		**897 300,00**	**896 981,32**		**896 981,32**	**318,68**
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 303 403,21**	**2 810 913,01**	**899,54**	**2 810 013,47**	**493 389,74**
13911	*État et établissements nationaux*		*9 883,58*		*9 883,58*	
13912	*Régions*		*20 000,00*		*20 000,00*	
13913	*Départements*		*14 000,00*		*14 000,00*	
139141	*Communes membres du GFP*		*115 177,77*		*115 177,77*	
139158	*Autres groupements*		*3 309,78*		*3 309,78*	
13918	*Autres*		*927,15*		*927,15*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*165 000,00*	*163 298,28*		*163 298,28*	*1 701,72*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre en investissement		***165 000,00***	***163 298,28***		***163 298,28***	***1 701,72***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**3 468 403,21**	**2 974 211,29**	**899,54**	**2 973 311,75**	**495 091,46**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**1 106 210,07**				
Total des dépenses de la section d'investissement		**4 574 613,28**	**2 974 211,29**	**899,54**	**2 973 311,75**	**1 601 301,53**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		152 009,54		152 009,54	
1312	Régions		212 000,00		212 000,00	
1313	Départements		366 195,51		366 195,51	
13141	Communes membres du GFP		107 366,82		107 366,82	
13158	Autres groupements		23 032,11		23 032,11	
13362	Dotation de soutien à l'investissement local		244 207,11		244 207,11	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 201 074,71	1 104 811,09		1 104 811,09	96 263,62
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	538 445,58				538 445,58
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		71 367,90		71 367,90	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		948 574,57		948 574,57	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 078 806,57	1 019 942,47		1 019 942,47	58 864,10
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	140 000,00				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		**2 958 326,86**	**2 124 753,56**		**2 124 753,56**	**833 573,30**
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 016 286,42*				
28031	*Frais d'études*		*82 946,95*		*82 946,95*	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2804114	Voirie		2 732,12		2 732,12	
28041411	Biens mobiliers, matériel et études		6 290,30		6 290,30	
28041413	Projets d'infrastructures d'intérêt national		5 475,71		5 475,71	
28041582	Bâtiments et installations		152 998,17		152 998,17	
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national		70 633,33		70 633,33	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		11 815,60		11 815,60	
281318	Autres bâtiments publics		4 755,71		4 755,71	
281321	Immeubles de rapport		18 821,30		18 821,30	
281328	Autres bâtiments privés		126,34		126,34	
281721	Plantations d'arbres et arbustes		1 810,14		1 810,14	
281728	Autres agencements et aménagements		2 038,84		2 038,84	
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux		7 370,82		7 370,82	
2817318	Autres bâtiments publics		68 872,42		68 872,42	
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		233,53		233,53	
281738	Autres constructions		3 500,62		3 500,62	
281751	Réseaux de voirie		42 326,30		42 326,30	
281752	Installations de voirie		68 544,19		68 544,19	
2817578	Autre matériel technique		787,59		787,59	
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques		629,28		629,28	
281788	Autres		786,48		786,48	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		6 031,85		6 031,85	
281828	Autres matériels de transport		4 204,92		4 204,92	
281838	Autre matériel informatique		20 476,27		20 476,27	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		994,32		994,32	
28185	Matériel de téléphonie		913,45		913,45	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*600 000,00*	*586 116,55*		*586 116,55*	*13 883,45*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre en investissement		***1 616 286,42***	***586 116,55***		***586 116,55***	***1 030 169,87***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**4 574 613,28**	**2 710 870,11**		**2 710 870,11**	**1 863 743,17**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		**4 574 613,28**	**2 710 870,11**		**2 710 870,11**	**1 863 743,17**

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0001974(1)
LIBELLE : BERRY NUMERIQUE - travaux fibre optique

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**290 000,00**	A **0,00**	**0,00**	**290 000,00**	B **1 304 000,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**290 000,00**	**0,00**	**0,00**	**290 000,00**	**1 304 000,00**
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	290 000,00	0,00		290 000,00	1 304 000,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-1 304 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019710(1)
LIBELLE : REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		17 760,36	A 10 812,69	0,00	9 960,94	B 50 656,07
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	17 760,36	10 812,69	0,00	9 960,94	50 656,07
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 760,36	10 812,69		9 960,94	50 656,07
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**434,00**	**C 434,37**	**0,00**	**4 810,52**	**D 1 425,84**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**434,00**	**434,37**	**0,00**	**4 810,52**	**1 425,84**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	434,00	434,37		4 810,52	1 425,84
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -10 378,32**	**D - B -49 230,23**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019714(1)
LIBELLE : PLUiH - REVISION N°1

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**25 000,00**	A **0,00**	**0,00**	**25 020,00**	B **0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**25 000,00**	**0,00**	**0,00**	**25 020,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00		25 020,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019717(1)
LIBELLE : AP/CP TIERS-LIEU COMPÉTENCES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		15 000,00	A 15 000,00	0,00	0,00	B 15 000,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2313	Constructions	15 000,00	15 000,00		0,00	15 000,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 12 000,00	0,00	0,00	D 12 000,00
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	12 000,00		0,00	12 000,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -3 000,00**	**D - B -3 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001976(1)
LIBELLE : AP/CP - CDF- CRÉATION MAISON SANTÉ

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**1 534 964,00**	A **1 445 959,44**	**0,00**	**0,00**	B **1 853 202,14**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 011,40**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	38 011,40
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**15 000,00**	**856,49**	**0,00**	**0,00**	**856,49**
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	856,49		0,00	856,49
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**1 519 964,00**	**1 445 102,95**	**0,00**	**0,00**	**1 814 334,25**
2313	Constructions	1 519 964,00	1 445 102,95		0,00	1 589 595,95
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	224 738,30

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**1 366 445,58**	C **851 229,95**	**0,00**	**0,00**	D **1 528 919,95**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**828 000,00**	**851 229,95**	**0,00**	**0,00**	**1 028 919,95**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	107 022,84		0,00	164 712,84
1312	Subv. transf. Régions	200 000,00	200 000,00		0,00	200 000,00
1313	Subv. transf. Départements	150 000,00	300 000,00		0,00	300 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	53 850,00	0,00		0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	424 150,00	244 207,11		0,00	364 207,11
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**538 445,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**
1641	Emprunts en euros	538 445,58	0,00		0,00	500 000,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A** **-594 729,49**	**D - B** **-324 282,19**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

II

C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001977(1)
LIBELLE : LA PASSERELLE - CAMPUS CONNECTÉ

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**6 004,98**	A **6 004,98**	**0,00**	**0,00**	B **80 852,16**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 760,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	5 760,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 612,83**
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	32 926,83
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	1 686,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**6 004,98**	**6 004,98**	**0,00**	**0,00**	**40 479,33**
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	6 004,98	6 004,98		0,00	40 479,33

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -6 004,98	D - B -80 852,16

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001980(1)
LIBELLE : CDF- ÉLABORATION RÈGLT LOCAL PUBLICITÉ

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 27 120,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	27 120,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	27 120,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-27 120,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

II

C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 019711(1)
LIBELLE : AP/CP BALLON FLUO

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**118 000,00**	A **75 631,05**	**0,00**	**0,00**	B **87 116,05**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 485,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	11 485,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**118 000,00**	**75 631,05**	**0,00**	**0,00**	**75 631,05**
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	118 000,00	75 631,05		0,00	75 631,05
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**105 000,00**	C **0,00**	**0,00**	**0,00**	D **0,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**105 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	105 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -75 631,05**	**D - B -87 116,05**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 019713(1)
LIBELLE : AP/CP - création espace de formations

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		7 886,17	A 2 278,80	0,00	4 527,73	B 954 342,81
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	7 886,17	2 278,80	0,00	4 527,73	954 342,81
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	7 886,17	2 278,80		4 527,73	954 342,81

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	C **0,00**	**0,00**	**0,00**	D **880 895,40**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**880 895,40**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	160 895,40
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00		0,00	480 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	240 000,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**-2 278,80**	**D - B**	**-73 447,41**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0526(1)
LIBELLE : CHARENTON RUE LA CHAPELLE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		172,80	A 215,59	0,00	0,00	B 14 971,39
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	172,80	215,59	0,00	0,00	14 971,39
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	172,80	215,59		0,00	14 971,39

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**52 598,70**	C **44 986,70**	**0,00**	**0,00**	D **75 017,45**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**52 598,70**	**44 986,70**	**0,00**	**0,00**	**75 017,45**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	52 598,70	44 986,70		0,00	44 986,70
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00		0,00	25 864,75
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00		0,00	4 166,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**44 771,11**	**D - B**	**60 046,06**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0528(1)
LIBELLE : CHARENTON RUE NEUVE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		11 700,00	A 11 171,69	0,00	0,00	B 11 171,69
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	11 700,00	11 171,69	0,00	0,00	11 171,69
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 700,00	11 171,69		0,00	11 171,69
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**5 850,00**	C **5 585,85**	**0,00**	**0,00**	D **5 585,85**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**5 850,00**	**5 585,85**	**0,00**	**0,00**	**5 585,85**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	5 850,00	5 585,85		0,00	5 585,85
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A** **-5 585,84**	**D - B** **-5 585,84**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1428(1)
LIBELLE : MEILLANT RUE DU MOULIN DU PRÉ

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		25 400,00	A 25 372,80	0,00	0,00	B 25 372,80
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	25 400,00	25 372,80	0,00	0,00	25 372,80
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	25 400,00	25 372,80		0,00	25 372,80

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**12 700,00**	C **0,00**	**0,00**	**10 572,00**	D **0,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**12 700,00**	**0,00**	**0,00**	**10 572,00**	**0,00**
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	12 700,00	0,00		10 572,00	0,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**-25 372,80**	**D - B**	**-25 372,80**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19741(1)
LIBELLE : SAM- RENOVATION PONT DE FER LA MARMANDE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 427 846,22
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	427 846,22
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	427 846,22

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**126 122,01**	C **126 122,01**	**0,00**	**0,00**	D **304 462,01**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**126 122,01**	**126 122,01**	**0,00**	**0,00**	**304 462,01**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	170 490,00
1313	Subv. transf. Départements	66 195,51	66 195,51		0,00	66 195,51
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	59 926,50	59 926,50		0,00	67 776,50
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A 126 122,01**	**D - B -123 384,21**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19749(1)
LIBELLE : SAM Cours Manuel - trottoirs

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**225 000,00**	A **224 938,71**	**0,00**	**0,00**	B **224 938,71**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**225 000,00**	**224 938,71**	**0,00**	**0,00**	**224 938,71**
204114	Voirie	225 000,00	224 938,71		0,00	224 938,71
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -224 938,71	D - B -224 938,71

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1977(1)
LIBELLE : SAM-RUE MALLARD ET TOUR DE FRANCE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		8 594,78	A 0,00	0,00	0,00	B 4 394 777,05
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**406 783,33**
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	406 783,33
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**8 594,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 987 993,72**
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	8 594,78	0,00		0,00	3 987 993,72

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	C **0,00**	**0,00**	**0,00**	D **1 051 901,37**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 051 901,37**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00		0,00	134 640,13
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	45 570,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00		0,00	871 691,24
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**0,00**	**D - B**	**-3 342 875,68**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2316(1)
LIBELLE : SPLE-RUE SARREAU

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 99 408,24
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	99 408,24
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	99 408,24

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**41 420,00**	C **41 420,10**	**0,00**	**0,00**	D **41 420,10**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**41 420,00**	**41 420,10**	**0,00**	**0,00**	**41 420,10**
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	41 420,00	41 420,10		0,00	41 420,10
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A 41 420,10**	**D - B -57 988,14**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999(1)
LIBELLE : BALNEOR - Travaux d'optimisation

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 078,92	A 33 846,72	0,00	16 558,20	B 49 095,48
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	50 078,92	33 846,72	0,00	16 558,20	49 095,48
217318	Autres bâtiments publics	0,00	1 233,60		0,00	1 233,60
21738	Autres constructions (mise à dispo)	50 078,92	32 613,12		16 558,20	43 270,68
21758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	4 591,20
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -33 846,72	D - B -49 095,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60224	Fournitures administratives		92,00	92,00		
60611	Eau et assainissement		1 702,85		1 702,85	
60612	Énergie - Électricité		16 198,70	588,50	15 610,20	
60618	Autres fournitures		26,25		26,25	
60622	Carburants		2 707,06	41,51	2 665,55	
60623	Alimentation		206,86		206,86	
60628	Autres fournitures non stockées		12,88		12,88	
60631	Fournitures d'entretien		976,59		976,59	
60632	Fournitures de petit équipement		1 624,99		1 624,99	
60636	Habillement et Vêtements de travail		430,26	113,94	316,32	
6064	Fournitures administratives		5 869,81	763,71	5 106,10	
6068	Autres matières et fournitures.		956,96	207,60	749,36	
611	Contrats de prestations de services		58 164,00		58 164,00	
6132	Locations immobilières		13 221,38		13 221,38	
61358	Autres		5 828,70		5 828,70	
615221	Bâtiments publics		13 562,47	810,00	12 752,47	
615228	Autres bâtiments		18 911,37	2 153,83	16 757,54	
615231	Voiries		48 770,36	5 690,52	43 079,84	
61551	Matériel roulant		863,00		863,00	
6156	Maintenance		40 721,62	1 401,84	39 319,78	
6161	Multirisques		8 123,18		8 123,18	
6168	Autres		1 856,80	414,00	1 442,80	
617	Études et recherches		4 000,00		4 000,00	
6182	Documentation générale et technique		869,54	112,31	757,23	
6184	Versements à des organismes de formation		375,00		375,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		150,00		150,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6188	Autres frais divers		1 436,92		1 436,92	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		156,46		156,46	
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 922,55		1 922,55	
6231	Annonces et insertions		10 814,19	6,75	10 807,44	
6234	Réceptions		343,20		343,20	
6236	Catalogues et imprimés et publications		9 124,18	450,00	8 674,18	
6238	Divers		365,40		365,40	
6251	Voyages, déplacements et missions		6 414,47	38,44	6 376,03	
6261	Frais d'affranchissement		3 773,61		3 773,61	
6262	Frais de télécommunications		19 188,36	642,00	18 546,36	
6283	Frais de nettoyage des locaux		330,50		330,50	
6284	Redevance pour services rendus		988,84		988,84	
62872	Aux budgets annexes et aux régies		87 588,25		87 588,25	
6288	Autres		2 798,00	1 308,00	1 490,00	
63512	Taxes foncières		9 744,00		9 744,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	423 584,00	401 211,56	14 834,95	386 376,61	37 207,39
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP		124,95		124,95	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		452,14		452,14	
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		1 080,00		1 080,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		9 197,29		9 197,29	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		1 419,93		1 419,93	
64111	Rémunération principale		281 303,38		281 303,38	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		13 599,56		13 599,56	
64118	Autres indemnités.		70 126,07		70 126,07	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64131	Rémunérations		88 057,61		88 057,61	
64138	Primes et autres indemnités		13 093,80	159,00	12 934,80	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		73 351,93		73 351,93	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		95 984,87		95 984,87	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		4 082,18		4 082,18	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		27 585,08	13 133,70	14 451,38	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		5 127,46		5 127,46	
64731	Versées directement		30 904,70		30 904,70	
6475	Médecine du travail, pharmacie		2 270,94		2 270,94	
6488	Autres		416,80		416,80	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	725 819,00	718 178,69	13 292,70	704 885,99	20 933,01
739211	Attribution de compensation		3 808 577,00		3 808 577,00	
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		129 796,00		129 796,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	3 938 866,00	3 938 373,00		3 938 373,00	493,00
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		93 875,07		93 875,07	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		23 775,06		23 775,06	
65331	Indemnités de fonction		2 886,58		2 886,58	
6542	Créances éteintes		204,43		204,43	
65568	Autres contributions		189 939,75		189 939,75	
6561	Organismes de regroupement		19 945,70		19 945,70	
6573641	aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière		200 000,00		200 000,00	
6573643	aux fermiers et aux concessionnaires		526 295,79		526 295,79	
657382	Organismes publics divers		203 283,20	100 729,00	102 554,20	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée — D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65742	Entreprises		124 064,00	48 464,00	75 600,00	
65748	Autres personnes de droit privé		10 982,61		10 982,61	
65811	Droits dutilisation informatique en nuage		368,88	69,68	299,20	
65818	Autres		20 833,18	2 471,40	18 361,78	
65888	Autres		353,59		353,59	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 614 923,00	1 416 807,84	151 734,08	1 265 073,76	349 849,24
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		**6 703 192,00**	**6 474 571,09**	**179 861,73**	**6 294 709,36**	**408 482,64**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		247 378,65		247 378,65	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		28 387,92	32 312,84	-3 924,92	
6618	Intérêts des autres dettes		617,75		617,75	
total chapitre 66	Charges financières	246 700,00	276 384,32	32 312,84	244 071,48	2 628,52
total chapitre 67	Charges spécifiques					
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		32 700,00		32 700,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	32 700,00	32 700,00		32 700,00	
Total des dépenses réelles et mixtes		**6 982 592,00**	**6 783 655,41**	**212 174,57**	**6 571 480,84**	**411 111,16**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*1 016 286,42*				
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*		*586 116,55*		*586 116,55*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*600 000,00*	*586 116,55*		*586 116,55*	*13 883,45*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 616 286,42***	***586 116,55***		***586 116,55***	***1 030 169,87***
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**8 598 878,42**	**7 369 771,96**	**212 174,57**	**7 157 597,39**	**1 441 281,03**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		8 598 878,42	7 369 771,96	212 174,57	7 157 597,39	1 441 281,03

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		974,00		974,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		928,00		928,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges		1 902,00		1 902,00	-1 902,00
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70841	aux budgets annexes, régies, CCAS et caisse des écoles		277 775,00		277 775,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		82 489,00	28 590,00	53 899,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	428 431,00	360 264,00	28 590,00	331 674,00	96 757,00
73221	FNGIR		35 998,00		35 998,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		217 048,00		217 048,00	
7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe dhabitation sur les résidences principales		1 160 326,00		1 160 326,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 411 836,00	1 413 372,00		1 413 372,00	-1 536,00
73111	Impôts directs locaux		5 458 621,00	2 230 972,00	3 227 649,00	
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		750 407,00		750 407,00	
73113	Taxe sur les surfaces commerciales		313 971,00		313 971,00	
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		105 657,00		105 657,00	
7318	Autres		30 407,00		30 407,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	4 388 640,00	6 659 063,00	2 230 972,00	4 428 091,00	-39 451,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI		163 368,00		163 368,00	
741126	Dotation de compensation des EPCI		1 119 952,00		1 119 952,00	
744	FCTVA		1 397,26		1 397,26	
74718	Autres		120 000,00	120 000,00		
7472	Régions		37 166,29		37 166,29	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
74741	Communes membres du GFP		5 358,68	2 800,00	2 558,68	
74772	FEDER		57 157,96		57 157,96	
748312	D.C.R.T.P.		37 511,00		37 511,00	
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)		327 355,00		327 355,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		44 615,00		44 615,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 697 802,00	1 913 881,19	122 800,00	1 791 081,19	-93 279,19
752	Revenus des immeubles		82 724,20	14 363,40	68 360,80	
75888	Autres		100 129,97		100 129,97	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	167 761,00	182 854,17	14 363,40	168 490,77	-729,77
Total des recettes de gestion des services		**8 094 470,00**	**10 531 336,36**	**2 396 725,40**	**8 134 610,96**	**-40 140,96**
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		33,12		33,12	
total chapitre 77	Produits spécifiques		33,12		33,12	-33,12
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		**8 094 470,00**	**10 531 369,48**	**2 396 725,40**	**8 134 644,08**	**-40 174,08**
777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*		*163 298,28*		*163 298,28*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*165 000,00*	*163 298,28*		*163 298,28*	*1 701,72*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***165 000,00***	***163 298,28***		***163 298,28***	***1 701,72***
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**8 259 470,00**	**10 694 667,76**	**2 396 725,40**	**8 297 942,36**	**-38 472,36**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**339 408,42**				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section de fonctionnement		8 598 878,42	10 694 667,76	2 396 725,40	8 297 942,36	300 936,06

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		3 604 039,90	695 773,25	2 908 266,65	2 802 214,51
Autres immobilisations incorporelles		678 639,54	512 188,16	166 451,38	260 414,33
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		406 722,16	38 944,50	367 777,66	255 429,66
Constructions		13 326 959,00	266 716,46	13 060 242,54	10 946 375,85
Réseaux et installations de voirie		55 422 916,91	110 940,49	55 311 976,42	47 979 456,06
Réseaux divers		5 375 972,07		5 375 972,07	5 375 972,07
Installations techniques, agencements et matériel		8 742,77	2 377,27	6 365,50	1 386,07
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		463 398,48	345 732,90	117 665,58	119 022,52
Immobilisations corporelles en cours		2 031 531,88		2 031 531,88	10 272 842,00
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**81 318 922,71**	**1 972 673,03**	**79 346 249,68**	**78 013 113,07**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		129 579,71		129 579,71	209 569,15
Créances sur les redevables et comptes rattachés		88 399,08	32 700,00	55 699,08	106 335,80
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		464 776,62		464 776,62	686 972,39
Créances sur les autres débiteurs		3 296,55		3 296,55	64 070,82
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		4 671,20		4 671,20	3 835,67

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**690 723,16**	**32 700,00**	**658 023,16**	**1 070 783,83**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 707 683,20		1 707 683,20	819 435,73
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**1 707 683,20**		**1 707 683,20**	**819 435,73**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		-3 438,82		-3 438,82	3 373,44
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**83 713 890,25**	**2 005 373,03**	**81 708 517,22**	**79 906 706,07**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		16 490,41	16 490,41
Fonds globalisés		5 078 759,45	5 007 391,55
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		3 891 940,98	2 950 428,17
Rattachées à un actif non amortissable		12 017 118,64	12 017 118,64
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-320 770,51	-320 770,51
RÉSERVES		21 869 793,25	20 914 997,67
REPORT A NOUVEAU		339 408,42	384 799,25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 140 344,97	903 183,74
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		26 118 719,56	26 118 719,56
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**70 151 805,17**	**67 992 358,48**
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		9 268 468,88	10 160 153,53
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		65 465,23	74 686,82
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**9 333 934,11**	**10 234 840,35**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		149 273,46	286 302,15
Dettes fiscales et sociales		4 818,00	4 193,69
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		1 975 146,69	1 239 287,54
Autres dettes non financières		89 041,75	48 502,44
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**2 218 279,90**	**1 578 285,82**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			100 000,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)			**100 000,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**11 552 214,01**	**11 913 126,17**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		4 498,04	1 221,42
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**81 708 517,22**	**79 906 706,07**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		1 284 717,26	156 703,63	1 128 013,63
Participations		96 882,93	180 877,94	-83 995,01
Compensations, autres attributions et autres participations		409 481,00	148 084,00	261 397,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		1 903 090,00	3 021 054,00	-1 117 964,00
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		331 674,00	380 905,24	-49 231,24
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		168 523,89	188 446,85	-19 922,96
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			50 000,00	-50 000,00
Reprises du financement rattaché à un actif		163 298,28	25 915,40	137 382,88
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**4 357 667,36**	**4 151 987,06**	**205 680,30**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		376 757,56	332 703,75	44 053,81
Charges de personnel		690 709,68	653 311,19	37 398,49
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*465 464,22*	*467 537,16*	*-2 072,94*
Dont charges sociales		*225 245,46*	*185 774,03*	*39 471,43*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		120 536,71	114 289,56	6 247,15
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		19 219,00	271 530,36	-252 311,36
Impôts et taxes		21 893,36	21 873,98	19,38
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		618 816,55	396 431,79	222 384,76
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**1 847 932,86**	**1 790 140,63**	**57 792,23**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		935 378,30	642 009,37	293 368,93
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		*86 582,61*	*21 285,27*	*65 297,34*
Dont collectivités territoriales				
Dont autres organismes publics		*848 795,69*	*620 724,10*	*228 071,59*
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges		189 939,75	197 465,18	-7 525,43
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**1 125 318,05**	**839 474,55**	**285 843,50**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**1 384 416,45**	**1 522 371,88**	**-137 955,43**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		244 071,48	275 278,11	-31 206,63
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières			343 910,03	-343 910,03
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**244 071,48**	**619 188,14**	**-375 116,66**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-244 071,48**	**-619 188,14**	**375 116,66**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**1 140 344,97**	**903 183,74**	**237 161,23**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

État des Contrôles du Compte Financier

Contrôles de concordance de l'exécution budgétaire

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 204 :
Vue détaillée, dépenses d'investissement =344.181,77
Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 21.627,63

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 21 :
Vue détaillée, dépenses d'investissement =66.334,66
Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 31.631,45

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 23 :
Vue détaillée, dépenses d'investissement = 1.501.835,72
Vue d'ensemble, dépenses d'investissement =7.860,60

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le total des chapitres d'opérations d'équipement :
Vue détaillée, dépenses d'investissement = 0
Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 1.851.232,47

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 05/04/2023

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
MME MURIELLE BOURGOIGNON	du 01/01/2022	au 05/04/2023	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : écarts ECCF liés à des opérations chez l'ordonnateur pour information

VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A DDFiP DU CHER, le 11/04/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (1000039910-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe **A SAINT-AMAND-MONTROND, le 11/04/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

Délibération n° 99_2023_027

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023027-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_027

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « assainissement »

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, préside la séance pour le vote du compte financier unique 2022 du budget annexe « assainissement ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2022, approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe « assainissement »;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2022 approuvant la décision modificative n° 1/2022 du budget annexe « assainissement » ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2022 approuvant la décision modificative n° 2/2022 du budget annexe « assainissement » ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2022 approuvant la décision modificative n° 3/2022 du budget annexe « assainissement » ;

vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

considérant que les résultats du compte financier unique 2022 du budget annexe « assainissement » sont les suivants :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	451 835,37 €
Recettes	770 903,22 €
Résultat N-1	1 364 080,74 €

Excédent à reporter 1 683 148,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 911 986,85 €
Résultat N-1	- 294 400,75 €
Recettes	2 505 748,15 €

Excédent à reporter 299 360,55 €

Le montant des restes à réaliser 2022 en dépenses est de 733 989,19 € et en recettes de 239 698,66 €. Ainsi, compte tenu de ce besoin de financement à couvrir de 494 290,53 €, auquel il faut ajouter l'excédent d'investissement de 299 360,55 € le besoin de financement global de la section d'investissement est de 194 929,98 €.

L'excédent global à reporter 1 488 218,61 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « assainissement » ***(document budgétaire ci-joint).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

02 CDC Coeur de France - Assainissement : 01 CDC Coeur de France (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France

Numéro SIRET : 20003613500024

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 49(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : 02 CDC Coeur de France - Assainissement (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023027-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 4
B - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1) 6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 8
E - Bilan synthétique 9
F - Compte de résultat synthétique 10

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 11

Vue d'ensemble

A1.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'exploitation 12
A1.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'exploitation 13
A2.1 - Vue d'ensemble - Dépenses d'investissement 14
A2.2 - Vue d'ensemble - Recettes d'investissement 15

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation 16
B2 - Recettes d'exploitation 18
C1 - Dépenses d'investissement 20
C2 - Recettes d'investissement 22
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24

III - États financiers

A - Bilan 40
B - Compte de résultat 45

IV - Annexes

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1) Sans Objet

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 48
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B8.2- Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Équilibre budgétaire - Dépenses Sans Objet
C1.2 - Équilibre budgétaire - Recettes Sans Objet
C2.1 - Situation des autorisations de programme Sans Objet
C2.2 - Situation des autorisations dengagement Sans Objet

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (4) Sans Objet
D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (4) Sans Objet
D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (4) Sans Objet
D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (4) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

53

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I

A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 315 989,61	768 392,82	5 084 382,43
	Recettes réalisées (1)	B	2 505 748,15	770 903,22	3 276 651,37
	Restes à réaliser	C	239 698,66	0,00	239 698,66
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 021 588,86	2 132 473,56	6 154 062,42
	Dépenses réalisées (1)	E	1 911 986,85	451 835,37	2 363 822,22
	Restes à réaliser	F	733 989,19	0,00	733 989,19
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	593 761,30	319 067,85	912 829,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-294 400,75	1 364 080,74	1 069 679,99
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	299 360,55	1 683 148,59	1 982 509,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-494 290,53	0,00	-494 290,53
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-194 929,98	1 683 148,59	1 488 218,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	B

Section d'exploitation	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**319 067,85**
B Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**1 364 080,74**
C Résultat de clôture de la section d'exploitation (a) = A+B	**1 683 148,59**
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**593 761,30**
E Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	**-294 400,75**
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou	**299 360,55**
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	**-494 290,53**
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) *NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat d'exploitation*	**-194 929,98**
I Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (c)	**0,00**

(a) en cas de déficit reporté de la section d'exploitation, il n'y a pas d'affectation, en cas d'excédent, il est affecté en priorité au financement des investissements (recette sur le compte 1064) pour le montant des plus-values nettes sur cessions d'éléments d'actif.
(b) le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat d'exploitation. Le solde est reporté au budget de reprise du résultat de l'exercice après le vote du compte financier.
(c) différence entre le montant des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	**733 989,19**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement**		**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**		**51 840,00**
2031	Frais d'études		51 840,00
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours**		**682 149,19**
2315	Installat°, matériel et outillage techni		682 149,19
26	**Participat° et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II)	**0,00**
011	**Charges à caractère général**		**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**		**0,00**
014	**Atténuations de produits**		**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**		**0,00**
66	**Charges financières**		**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**		**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**239 698,66**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement**		**239 698,66**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau		196 718,66
13118	Autres Subv. Équipt Etat		42 980,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**		**0,00**
73	**Produits issus de la fiscalité**		**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**		**0,00**
013	**Atténuations de charges**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits exceptionnels**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	E

ACTIF NET (1)	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**34,25**
Terrains	99,98
Constructions	1 293,60
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	9 598,58
Immobilisations corporelles en cours	1 709,43
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	**12 701,59**
Immobilisations financières	**1 612,21**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**14 348,06**
Stocks	0,00
Créances	1 991,54
Valeurs mobilières de placement	0,00
Disponibilités	0,10
Autres actifs circulant	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 991,64**
Comptes de régularisation	**0,00**
TOTAL ACTIF	**16 339,70**

PASSIF	Total
Dotations	1 230,61
Fonds globalisés	1 011,29
Réserves	3 376,72
Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Report à nouveau (1)	1 364,08
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	319,07
Subventions transférables	1 393,66
Subventions non transférables	0,00
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	5 453,98
Provisions réglementées	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	**14 149,42**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**0,00**
Dettes financières à long terme	**2 190,19**
Fournisseurs (2)	0,00
Autres dettes à court terme	0,00
Total des dettes à court terme	**0,00**
TOTAL DETTES	**2 190,19**
Comptes de régularisation	**0,10**
TOTAL PASSIF	**16 339,70**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	F

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		28,96
Produits des services	46,96	88,28
Autres produits	689,07	744,91
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	736,03	862,15
Traitements, salaires, charges sociales	50,70	66,33
Achats et charges externes	14,56	106,23
Participations et interventions	19,20	19,15
Dotations aux amortissements et provisions	339,23	301,71
Autres charges	0,01	
Charges courantes non financières	423,71	493,42
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**312,32**	**368,73**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	24,53	40,44
RESULTAT COURANT FINANCIER	**-24,53**	**-40,44**
RESULTAT COURANT	**287,79**	**328,28**
Produits exceptionnels	34,87	25,28
Charges exceptionnelles	3,60	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**31,27**	**25,28**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**319,07**	**353,57**

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	22 510,00	14 574,99	0,00	14 574,99	0,00	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	50 700,00	50 700,00	0,00	50 700,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	19 200,00	19 200,00	0,00	19 200,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**92 410,00**	**84 474,99**	**0,00**	**84 474,99**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	24 608,00	15 492,87	9 034,69	24 527,56	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**137 618,00**	**120 567,86**	**9 034,69**	**129 602,55**	***0,00***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*1 672 622,74*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*322 232,82*	*322 232,82*	*0,00*	*322 232,82*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 994 855,56***	***322 232,82***	***0,00***	***322 232,82***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**2 132 473,56**	**442 800,68**	**9 034,69**	**451 835,37**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d'exploitation		**2 132 473,56**	**442 800,68**	**9 034,69**	**451 835,37**	**0,00**	**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 410,00	46 959,53	0,00	46 959,53	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	715 982,82	689 070,45	0,00	689 070,45	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**733 392,82**	**736 029,98**	**0,00**	**736 029,98**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**733 392,82**	**736 029,98**	**0,00**	**736 029,98**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*35 000,00*	*34 873,24*	*0,00*	*34 873,24*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***35 000,00***	***34 873,24***	***0,00***	***34 873,24***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**768 392,82**	**770 903,22**	**0,00**	**770 903,22**	**0,00**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**1 364 080,74**					
Total des recettes de la section d'exploitation		**2 132 473,56**	**770 903,22**	**0,00**	**770 903,22**	**0,00**	**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	77 776,82	24 566,40	0,00	51 840,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	31 144,00	24 209,60	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 204 731,04	155 479,30	0,00	682 149,19
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 313 651,86**	**204 255,30**	**0,00**	**733 989,19**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00	97 721,31	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 575 137,00	1 575 137,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**1 672 937,00**	**1 672 858,31**	**0,00**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 986 588,86**	**1 877 113,61**	**0,00**	**733 989,19**
Chapitre *040*	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*35 000,00*	*34 873,24*	*0,00*	*0,00*
Chapitre *041*	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***35 000,00***	***34 873,24***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**4 021 588,86**	**1 911 986,85**	**0,00**	**733 989,19**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**294 400,75**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**4 315 989,61**	**1 911 986,85**	**0,00**	**733 989,19**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	615 758,66	380 131,92	0,00	239 698,66
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 475 000,00	1 575 000,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	225 075,39	223 086,74	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	5 300,00	5 296,67	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 321 134,05**	**2 183 515,33**	**0,00**	**239 698,66**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 672 622,74*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*322 232,82*	*322 232,82*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 994 855,56***	***322 232,82***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**4 315 989,61**	**2 505 748,15**	**0,00**	**239 698,66**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**4 315 989,61**	**2 505 748,15**	**0,00**	**239 698,66**

(1) recettes justifiées non titrées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d 'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6064	Fournitures administratives		469,50		469,50	
61521	Bâtiments publics		837,60		837,60	
6156	Maintenance		8 113,80	2 580,00	5 533,80	
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement		2 534,09		2 534,09	
6228	Divers		2 475,00	1 287,00	1 188,00	
627	Services bancaires et assimilés		4 000,00		4 000,00	
63512	Taxes foncières		12,00		12,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	22 510,00	18 441,99	3 867,00	14 574,99	7 935,01
6411	Salaires, appointements, commissions de base		50 700,00		50 700,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	50 700,00	50 700,00		50 700,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits					
6531	Indemnités		19 200,00		19 200,00	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	19 200,00	19 200,00		19 200,00	
Total des dépenses de gestion courante		**92 410,00**	**88 341,99**	**3 867,00**	**84 474,99**	**7 935,01**
66111	Intérêts réglés à l'écheance		19 524,87		19 524,87	
66112	Intérêts - rattachement des icne		9 034,69	4 032,00	5 002,69	
total chapitre 66	Charges financières	24 608,00	28 559,56	4 032,00	24 527,56	80,44
673	Titres annulés exercices antérieurs		3 600,00		3 600,00	
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 600,00	3 600,00		3 600,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		17 000,00		17 000,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	17 000,00	17 000,00		17 000,00	
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d 'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'exploitation		**137 618,00**	**137 501,55**	**7 899,00**	**129 602,55**	**8 015,45**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*1 672 622,74*				
6811	*Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles*		*322 232,82*		*322 232,82*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*322 232,82*	*322 232,82*		*322 232,82*	
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 994 855,56***	***322 232,82***		***322 232,82***	***1 672 622,74***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**2 132 473,56**	**459 734,37**	**7 899,00**	**451 835,37**	**1 680 638,19**
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		**2 132 473,56**	**459 734,37**	**7 899,00**	**451 835,37**	**1 680 638,19**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d 'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
70613	Participations pour l'assainissement collectif		9 750,00	3 250,00	6 500,00	
7062	Redevances d'assainissement non collectif		40 459,53		40 459,53	
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	17 410,00	50 209,53	3 250,00	46 959,53	-29 549,53
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		687 970,45		687 970,45	
7588	Autres		1 100,00		1 100,00	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	715 982,82	689 070,45		689 070,45	26 912,37
Total des recettes de gestion courante		**733 392,82**	**739 279,98**	**3 250,00**	**736 029,98**	**-2 637,16**
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits exceptionnels					
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		**733 392,82**	**739 279,98**	**3 250,00**	**736 029,98**	**-2 637,16**
777	*Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice*		*34 873,24*		*34 873,24*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*35 000,00*	*34 873,24*		*34 873,24*	*126,76*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***35 000,00***	***34 873,24***		***34 873,24***	***126,76***
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**768 392,82**	**774 153,22**	**3 250,00**	**770 903,22**	**-2 510,40**
002 Résultat d'exploitation reporté		**1 364 080,74**				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d 'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'exploitation		2 132 473,56	774 153,22	3 250,00	770 903,22	1 361 570,34

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		24 566,40		24 566,40	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	77 776,82	24 566,40		24 566,40	53 210,42
2111	Terrains nus		23 135,60		23 135,60	
2121	Terrains nus		1 074,00		1 074,00	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	31 144,00	24 209,60		24 209,60	6 934,40
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
2313	Constructions		79 474,59		79 474,59	
2315	Installations matériels et outillage techniques		76 004,71		76 004,71	
total chapitre 23	Immobilisations en cours	2 204 731,04	155 479,30		155 479,30	2 049 251,74
Total des dépenses d'équipement		**2 313 651,86**	**204 255,30**		**204 255,30**	**2 109 396,56**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		97 721,31		97 721,31	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00	97 721,31		97 721,31	78,69
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		1 575 137,00		1 575 137,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 575 137,00	1 575 137,00		1 575 137,00	
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		**1 672 937,00**	**1 672 858,31**		**1 672 858,31**	**78,69**
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 986 588,86**	**1 877 113,61**		**1 877 113,61**	**2 109 475,25**
139111	*Agence de l'eau*		*20 738,73*		*20 738,73*	
139118	*Autres*		*6 412,31*		*6 412,31*	
13913	*Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département*		*4 718,56*		*4 718,56*	
13918	*Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres*		*3 003,64*		*3 003,64*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*35 000,00*	*34 873,24*		*34 873,24*	*126,76*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre en investissement		***35 000,00***	***34 873,24***		***34 873,24***	***126,76***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**4 021 588,86**	**1 911 986,85**		**1 911 986,85**	**2 109 602,01**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**294 400,75**				
Total des dépenses de la section d'investissement		**4 315 989,61**	**1 911 986,85**		**1 911 986,85**	**2 404 002,76**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13111	Agence de l'eau		253 260,00		253 260,00	
13118	Autres		126 871,92		126 871,92	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	615 758,66	380 131,92		380 131,92	235 626,74
1641	Emprunts en euros		1 575 000,00		1 575 000,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 475 000,00	1 575 000,00		1 575 000,00	-100 000,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutee (FCTVA)		49 552,61		49 552,61	
1068	Autres réserves		173 534,13		173 534,13	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	225 075,39	223 086,74		223 086,74	1 988,65
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
2763	Créances sur collectivités publiques		5 296,67		5 296,67	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	5 300,00	5 296,67		5 296,67	3,33
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		**2 321 134,05**	**2 183 515,33**		**2 183 515,33**	**137 618,72**
total chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 672 622,74*				
28031	*Amortissements frais d'études*		*803,84*		*803,84*	
28121	*Amortissements terrains nus*		*705,83*		*705,83*	
28128	*Autres terrains*		*1 107,04*		*1 107,04*	
28131	*Batiments*		*69 108,05*		*69 108,05*	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28135	*Installations générales agencements aménagements des constructions*		*3,68*		*3,68*	
28138	*Amortissements autres constructions*		*226,40*		*226,40*	
28151	*Installations complexes specialisées*		*893,12*		*893,12*	
28153	*Installations a caractere specifique*		*227 818,67*		*227 818,67*	
28158	*Autres*		*9 939,14*		*9 939,14*	
28172	*Agencements et aménagements de terrains*		*306,99*		*306,99*	
28173	*Constructions*		*5 769,34*		*5 769,34*	
28175	*Installations matériels et outillage techniques*		*5 550,72*		*5 550,72*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*322 232,82*	*322 232,82*		*322 232,82*	
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre en investissement		***1 994 855,56***	***322 232,82***		***322 232,82***	***1 672 622,74***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**4 315 989,61**	**2 505 748,15**		**2 505 748,15**	**1 810 241,46**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		**4 315 989,61**	**2 505 748,15**		**2 505 748,15**	**1 810 241,46**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 01974 (1)
LIBELLE : CDF mise en conformité postes relevages

Pour information

Chap./Art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice – Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Pour mémoire – Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	8 402,40	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	8 402,40	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00		8 402,40	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice – Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Pour mémoire – Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0380421 (1)
LIBELLE : AP/CP BRUERE/LA CELLE RÉSEAU COLLECTIF

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 14 066,06	0,00	0,00	B 125 863,60
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	14 066,06	0,00	0,00	125 863,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	14 066,06		0,00	125 755,60
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	108,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 60 000,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00		0,00	60 000,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – dépenses	C-A -14 066,06	D-B -65 863,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0421 (1)
LIBELLE : AP/CP LA CELLE création STEP

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 382 864,00	A 6 213,28	0,00	0,00	B 13 005,28
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 484,00	3 333,28	0,00	0,00	3 333,28
2111	Terrains nus	7 484,00	3 333,28		0,00	3 333,28
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	1 375 380,00	2 880,00	0,00	0,00	9 672,00
2313	Constructions	1 375 380,00	2 880,00		0,00	9 672,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-6 213,28	D-B	-13 005,28

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0527 (1)
LIBELLE : Charenton postes relèvement

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		6 622,80	A 6 622,80	0,00	0,00	B 6 622,80
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	6 622,80	6 622,80	0,00	0,00	6 622,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 622,80	6 622,80		0,00	6 622,80

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-6 622,80	D-B	-6 622,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0861 (1)
LIBELLE : DREVANT "Champ des Chevaux"

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		120 000,00	A 1 269,60	0,00	117 972,72	B 1 269,60
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	120 000,00	1 269,60	0,00	117 972,72	1 269,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	120 000,00	1 269,60		117 972,72	1 269,60

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-1 269,60	D-B	-1 269,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1361 (1)
LIBELLE : Marçais agrandissement syst assai

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		25 395,92	A 27 853,49	0,00	0,00	B 126 836,93
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	25 395,92	27 853,49	0,00	0,00	126 836,93
2313	Constructions	1 980,00	2 662,02		0,00	2 662,02
2315	Installat°, matériel et outillage techni	23 415,92	25 191,47		0,00	124 174,91

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		82 676,52	C 0,00	0,00	82 676,52	D 18 420,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	82 676,52	0,00	0,00	82 676,52	18 420,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	82 676,52	0,00		39 696,52	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00		42 980,00	18 420,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-27 853,49	D-B	-108 416,93

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1425 (1)
LIBELLE : MEILLANT-FARGES-BOUZAIS-étude environne.

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		17 280,00	A 0,00	0,00	17 280,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	17 280,00	0,00	0,00	17 280,00	0,00
2031	Frais d'études	17 280,00	0,00		17 280,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1426 (1)
LIBELLE : AP/CP MEILLANT nouvelle STEP

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		54 160,00	A 53 261,41	0,00	0,00	B 1 421 132,40
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 660,00	1 074,00	0,00	0,00	7 578,66
2121	Aménagement Terrains nus	1 660,00	1 074,00		0,00	7 578,66
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	52 500,00	52 187,41	0,00	0,00	1 413 553,74
2313	Constructions	46 000,00	45 710,09		0,00	1 204 580,42
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 500,00	6 477,32		0,00	186 974,92
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00		0,00	21 998,40

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		335 820,00	C 335 820,00	0,00	0,00	D 864 100,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	335 820,00	335 820,00	0,00	0,00	864 100,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	253 260,00	253 260,00		0,00	361 800,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	82 560,00	82 560,00		0,00	412 800,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00		0,00	89 500,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	282 558,59	D-B	-557 032,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1428 (1)
LIBELLE : MEILLANT étude du réseau de collecte

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		9 706,80	A 9 706,80	0,00	0,00	B 9 706,80
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	9 706,80	9 706,80	0,00	0,00	9 706,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 706,80	9 706,80		0,00	9 706,80

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-9 706,80	D-B	-9 706,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1692 (1)
LIBELLE : NOZIERES fosses Maison et Mairie

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		30 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – dépenses	C-A 0,00	D-B 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1693 (1)
LIBELLE : NOZIERES "Mairie" Fosse

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		20 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19729 (1)
LIBELLE : SAM réhabiliation du réseau Marmande

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 304 379,89
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	304 379,89
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00		0,00	290 955,67
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00		0,00	13 424,22

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		30 000,00	C 44 311,92	0,00	0,00	D 145 073,82
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	30 000,00	44 311,92	0,00	0,00	131 649,60
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00		0,00	21 333,60
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	44 311,92		0,00	110 316,00
1318	Autres subventions d'équipement	30 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	13 424,22
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00		0,00	13 424,22

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	44 311,92	D-B	-159 306,07

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19731 (1)
LIBELLE : SAM STEP études micropolluants

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réallsation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		26 000,00	A 0,00	0,00	25 862,40	B 20 981,29
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	26 000,00	0,00	0,00	25 862,40	20 981,29
2031	Frais d'études	26 000,00	0,00		25 862,40	20 981,29
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	10 776,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	10 776,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00		10 776,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	0,00	D-B	-20 981,29

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19737 (1)
LIBELLE : AP/CP SAM création d'une nouvelle STEP

Pour information

Chap./Art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice – Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Pour mémoire – Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		94 863,00	A 51 324,80	0,00	0,00	B 69 649,24
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 300,00	3 300,00	0,00	0,00	3 300,00
2031	Frais d'études	3 300,00	3 300,00		0,00	3 300,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	22 000,00	19 802,32	0,00	0,00	19 802,32
2111	Terrains nus	22 000,00	19 802,32		0,00	19 802,32
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	69 563,00	28 222,48	0,00	0,00	46 546,92
2313	Constructions	69 563,00	28 222,48		0,00	39 928,48
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00		0,00	6 618,44

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice – Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Pour mémoire – Cumul des réalisations (4)
RECETTES		1 475 000,00	C 1 575 000,00	0,00	0,00	D 1 575 000,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 475 000,00	1 575 000,00	0,00	0,00	1 575 000,00
1641	Emprunts en euros	1 475 000,00	1 575 000,00		0,00	1 575 000,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	1 523 675,20	D-B	1 505 350,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19739 (1)
LIBELLE : SAM travaux sur le réseaux

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		495 562,52	A 12 670,66	0,00	548 238,07	B 20 566,94
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	495 562,52	12 670,66	0,00	548 238,07	20 566,94
2315	Installat°, matériel et outillage techni	495 562,52	12 670,66		548 238,07	20 566,94

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		146 246,14	C 0,00	0,00	125 230,14	D 53 670,06
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	146 246,14	0,00	0,00	125 230,14	53 670,06
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	146 246,14	0,00		125 230,14	53 670,06
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-12 670,66	D-B	33 103,12

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19745 (1)
LIBELLE : SAM STEP diagnostic amont

Pour information

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		31 196,82	A 21 266,40	0,00	8 697,60	B 21 266,40
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	31 196,82	21 266,40	0,00	8 697,60	21 266,40
2031	Frais d'études	31 196,82	21 266,40		8 697,60	21 266,40
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		21 016,00	C 0,00	0,00	21 016,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	21 016,00	0,00	0,00	21 016,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	21 016,00	0,00		21 016,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-21 266,40	D-B	-21 266,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D	42 050,81	7 797,61	34 253,20	10 490,64
Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	4 975,84	4 975,84		
Autres immobilisations incorporelles	73 390,71	73 390,71		
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains	73 571,42	2 139,67	71 431,75	49 035,02
Constructions	3 135 169,80	1 998 714,34	1 136 455,46	1 205 793,59
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	16 002 117,07	6 582 921,02	9 419 196,05	9 657 846,98
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	4 067,02	4 067,02		
Immobilisations corporelles en cours	1 709 432,38		1 709 432,38	1 553 953,08
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains	30 392,90	1 841,94	28 550,96	28 857,95
Constructions	220 896,91	63 753,59	157 143,32	162 912,66
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques	277 536,17	113 051,88	164 484,29	170 035,01
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique	16 154,40	1 254,60	14 899,80	14 899,80
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances	1 612 214,31		1 612 214,31	42 373,98
TOTAL I	**23 201 969,74**	**8 853 908,22**	**14 348 061,52**	**12 896 198,71**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
Créances d'exploitation				
Clients et comptes rattachés	31 044,97	17 000,00	14 044,97	32 036,82
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres				
Créances diverses				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur l'état et les collectivités publiques	116,37		116,37	116,37
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	1 975 146,69		1 975 146,69	1 239 287,54
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances	2 235,80		2 235,80	5 185,80
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	**97,82**		**97,82**	
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	**2 008 641,65**	**17 000,00**	**1 991 641,65**	**1 276 626,53**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser				
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**25 210 611,39**	**8 870 908,22**	**16 339 703,17**	**14 172 825,24**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations	1 230 609,50	1 230 609,50
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	5 453 980,02	5 453 980,02
Affectation (par la collectivité de rattachement)		
Écarts de réévaluation		
Réserves	3 376 724,87	3 203 190,74
Report à nouveau (1)	1 364 080,74	1 184 049,07
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	319 067,85	353 565,80
Subventions d'investissement	1 393 664,18	1 048 405,50
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés	1 011 288,65	961 736,04
Droits de l'affectant		
TOTAL I	**14 149 415,81**	**13 435 536,67**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 181 154,85	703 876,16
Emprunts et dettes financières divers	9 034,69	4 032,00
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés		3 867,00
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		25 513,41
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**2 190 189,54**	**737 288,57**
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	97,82	
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV	**97,82**	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**16 339 703,17**	**14 172 825,24**

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	*46 959,53*	*88 280,72*
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		28 957,63
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	689 070,45	744 911,64
TOTAL I	**736 029,98**	**862 149,99**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	14 562,99	106 229,61
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Sur rémunérations		
Autres	*12,00*	
Salaires et traitements	50 700,00	66 328,35
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	*322 232,82*	*301 714,76*
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	*17 000,00*	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	19 200,00	19 151,62
TOTAL II	**423 707,81**	**493 424,34**
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**312 322,17**	**368 725,65**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 527,56	40 444,51
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**24 527,56**	**40 444,51**
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**-24 527,56**	**-40 444,51**
A + B - RÉSULTAT COURANT	**287 794,61**	**328 281,14**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations		
Sur opérations en capital		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations	*34 873,24*	*25 284,66*

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	**34 873,24**	**25 284,66**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations	*3 600,00*	
Sur opérations en capital		
Valeur comptable des immobilisations cédées		
Autres opérations		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**3 600,00**	
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**31 273,24**	**25 284,66**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**770 903,22**	**887 434,65**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**451 835,37**	**533 868,85**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**319 067,85**	**353 565,80**

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 564 785,08**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 564 785,08									
0901023	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			04/02/2013	168 836,15	F		3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
1267084 (ex-1224805)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION			01/08/2013	300 000,00	F		4,870	4,870	EUR	A	P	N	A-1
8312342/8476797	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			15/03/2014	600 000,00	F		3,240	3,240	EUR	T	P	N	A-1
MON279855	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2006	18 000,00	F		3,790	3,790	EUR	T	P	N	A-1
MON279856	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/10/2006	13 500,00	F		4,420	4,420	EUR	T	P	N	A-1
MON535774	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/04/2021	159 489,91	F		0,150	0,150	EUR	T	C	N	A-1
MPH279289EUR	DEXIA MUNICIPAL AGENCY			01/04/2002	304 959,02	F		4,800	4,800	EUR	T	P	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					**0,00**									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 564 785,08**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**588 305,00**					**97 721,31**	**19 524,87**	**0,00**	**3 306,49**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		588 305,00					97 721,31	19 524,87	0,00	3 306,49
0901023	N	0,00	A-1	33 937,60	2,09	F		3,890	15 996,05	1 734,03	0,00	209,93
1267084 (ex-1224805)	N	0,00	A-1	124 483,36	4,99	F		4,870	21 538,03	7 111,24	0,00	2 509,14
8312342/8476797	N	0,00	A-1	275 029,22	5,99	F		3,240	40 909,76	9 682,56	0,00	369,00
MON279855	N	0,00	A-1	7 680,00	7,99	F		3,790	807,12	314,58	0,00	73,56
MON279856	N	0,00	A-1	8 359,55	13,74	F		4,420	433,04	386,82	0,00	93,38
MON535774	N	0,00	A-1	138 815,27	11,25	F		0,150	11 814,08	219,30	0,00	51,48
MPH279289EUR	N	0,00	B-1	0,00	0,00	F		4,800	6 223,23	76,34	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**588 305,00**					**97 721,31**	**19 524,87**	**0,00**	**3 306,49**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

État des Contrôles du Compte Financier

La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 23/03/2023

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
MME MURIELLE BOURGOIGNON	du 01/01/2022	au 23/03/2023	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A DDFiP DU CHER , le 29/03/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (1000039910-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe **A SAINT-AMAND-MONTROND , le 30/03/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_028

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « Citoyens français itinérants »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023028-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_028

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « Citoyens français itinérants »

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, préside la séance pour le vote du compte financier unique 2022 du budget annexe « Citoyen français itinérants».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2022, approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « Citoyens français itinérants » ;

vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

considérant que les résultats du compte financier unique 2022 du budget annexe « Citoyens français itinérants » sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	76 785,82 €
Recettes	1 333,33 €
Résultat N-1	- 58 915,68 €

Déficit à reporter 134 368,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	23 397,63 €
Résultat N-1	- 78 227,19 €
Recettes	4 643,68 €

Déficit à reporter 96 981,14 €

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le déficit global à reporter 231 349,31 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « Citoyens français itinérants» ***(document budgétaire ci-joint).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIRE GENS VOYAGE CC COEUR DE F

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC COEUR DE FRANCE

Numéro SIRET : 20003613500057

POSTE COMPTABLE : 018046 SGC SAINT-AMAND-MONTROND

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023028-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures
ECCF

		Origine des données	Page
	I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
	II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	Vue d'ensemble		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	Vue détaillée		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	29
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	31
	III. États financiers		
A	Bilan	Comptable	32
B	Compte de résultat	Comptable	36
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	38

		Origine des données	Page
	IV. États annexés		
	A. Présentation croisée et agrégée		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3.1	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur	
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur	
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B15.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	C. États annexés budgétaires		
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
	D. Autres éléments d'information		
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	40

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	18708

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)	0,00
5	DGF / population	0,00
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,2744
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0,0000
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,0000
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,0000
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,0000
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	0,0000

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	169 561,00	304 332,00	473 893,00
	Recettes réalisées (1)	B	4 643,68	1 333,33	5 977,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	91 333,00	245 416,00	336 749,00
	Dépenses réalisées (1)	E	23 397,63	76 785,82	100 183,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-18 753,95	-75 452,49	-94 206,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-78 227,19	-58 915,68	-137 142,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-96 981,14	-134 368,17	-231 349,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-96 981,14	-134 368,17	-231 349,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

I

B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-75 452,49
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-58 915,68
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	-134 368,17
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-18 753,95
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-78 227,19
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-96 981,14
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-96 981,14

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l' activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	55,44
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-58,92
Terrains	152,42	Résultat de l'exercice	-75,45
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**-78,93**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**152,42**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	250,65
Créances	19,30	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**250,65**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**19,30**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**250,65**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**171,72**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**	**171,72**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		0,90
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	1,33	1,31
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**1,33**	**2,21**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	39,29	47,51
Charges de personnel	19,65	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	13,00	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		5,09
Impôts et taxes	0,20	0,20
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	4,64	4,31
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**76,79**	**57,11**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**-75,45**	**-54,89**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**-75,45**	**-54,89**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

I

F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : % pour la section d'investissement et 7,50% pour la section de fonctionnement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 999,00	21 320,30	23,69	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	744,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**89 999,00**	**22 064,30**	**24,52**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**89 999,00**	**22 064,30**	**24,52**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 334,00*	*1 333,33*	*99,95*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**1 334,00**	**1 333,33**	**99,95**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**91 333,00**	**23 397,63**	**25,62**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**78 228,00**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**169 561,00**	**23 397,63**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*164 861,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*4 700,00*	*4 643,68*	*98,80*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**169 561,00**	**4 643,68**	**2,74**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**169 561,00**	**4 643,68**	**2,74**	**0,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**169 561,00**	**4 643,68**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	40 355,00	39 345,38	0,00	39 345,38	97,50	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	22 500,00	19 650,00	146,76	19 796,76	87,99	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	100,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**75 855,00**	**71 995,38**	**146,76**	**72 142,14**	**95,11**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**75 855,00**	**71 995,38**	**146,76**	**72 142,14**	**95,11**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*164 861,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*4 700,00*	*4 643,68*	*0,00*	*4 643,68*	*98,80*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**169 561,00**	**4 643,68**	**0,00**	**4 643,68**	**2,74**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**245 416,00**	**76 639,06**	**146,76**	**76 785,82**	**31,29**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**58 916,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**304 332,00**	**76 639,06**	**146,76**	**76 785,82**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	302 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**302 998,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**302 998,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*1 334,00*	*1 333,33*	*0,00*	*1 333,33*	*99,95*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**1 334,00**	**1 333,33**	**0,00**	**1 333,33**	**99,95**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**304 332,00**	**1 333,33**	**0,00**	**1 333,33**	**0,44**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**304 332,00**	**1 333,33**	**0,00**	**1 333,33**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2111	Terrains nus		21 320,30		21 320,30	
2113	Terrains aménagés autres que voirie		744,00		744,00	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	89 999,00	22 064,30		22 064,30	67 934,70
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		**89 999,00**	**22 064,30**		**22 064,30**	**67 934,70**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		**89 999,00**	**22 064,30**		**22 064,30**	**67 934,70**
13913	*Départements*		*1 333,33*		*1 333,33*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*1 334,00*	*1 333,33*		*1 333,33*	*0,67*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre en investissement		***1 334,00***	***1 333,33***		***1 333,33***	***0,67***

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		91 333,00	23 397,63		23 397,63	67 935,37
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		78 228,00				
Total des dépenses de la section d'investissement		169 561,00	23 397,63		23 397,63	146 163,37

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*	*164 861,00*				
28128	*Autres agencements et aménagements*		*4 643,68*		*4 643,68*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*4 700,00*	*4 643,68*		*4 643,68*	*56,32*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre en investissement		***169 561,00***	***4 643,68***		***4 643,68***	***164 917,32***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**169 561,00**	**4 643,68**		**4 643,68**	**164 917,32**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de la section d'investissement		169 561,00	4 643,68		4 643,68	164 917,32

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2022 1(1)
LIBELLE : Aire d'accueil route de Charenton

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 744,00	0,00	0,00	B 744,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	744,00	0,00	0,00	744,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	744,00		0,00	744,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-744,00	D - B	-744,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60612	Énergie - Électricité		6 460,90		6 460,90	
61521	Terrains		31 304,48		31 304,48	
62268	Autres honoraires, conseils...		1 377,00		1 377,00	
63512	Taxes foncières		203,00		203,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	40 355,00	39 345,38		39 345,38	1 009,62
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP		146,76		146,76	
64111	Rémunération principale		19 650,00		19 650,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	22 500,00	19 796,76		19 796,76	2 703,24
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		13 000,00		13 000,00	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	13 000,00	13 000,00		13 000,00	
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		**75 855,00**	**72 142,14**		**72 142,14**	**3 712,86**
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		**75 855,00**	**72 142,14**		**72 142,14**	**3 712,86**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*164 861,00*				
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*		*4 643,68*		*4 643,68*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*4 700,00*	*4 643,68*		*4 643,68*	*56,32*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		*169 561,00*	*4 643,68*		*4 643,68*	*164 917,32*
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		245 416,00	76 785,82		76 785,82	168 630,18
002 Résultat de fonctionnement reporté		58 916,00				
Total des dépenses de la section de fonctionnement		304 332,00	76 785,82		76 785,82	227 546,18

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée — D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations	302 998,00				302 998,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		**302 998,00**				**302 998,00**
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		**302 998,00**				**302 998,00**
777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*		*1 333,33*		*1 333,33*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 334,00*	*1 333,33*		*1 333,33*	*0,67*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***1 334,00***	***1 333,33***		***1 333,33***	***0,67***
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**304 332,00**	**1 333,33**		**1 333,33**	**302 998,67**
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		**304 332,00**	**1 333,33**		**1 333,33**	**302 998,67**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		161 374,81	8 952,96	152 421,85	135 001,23
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**161 374,81**	**8 952,96**	**152 421,85**	**135 001,23**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		3 973,50		3 973,50	3 973,50
Créances sur les redevables et comptes rattachés		15 324,13		15 324,13	15 893,77
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**19 297,63**		**19 297,63**	**19 867,27**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**180 672,44**	**8 952,96**	**171 719,48**	**154 868,50**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		18 085,15	18 085,15
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		37 355,56	38 688,89
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		-58 915,68	-4 023,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-75 452,49	-54 891,92
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**-78 927,46**	**-2 141,64**
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		146,76	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		250 500,18	157 010,14
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**250 646,94**	**157 010,14**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**250 646,94**	**157 010,14**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**171 719,48**	**154 868,50**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion			903,45	-903,45
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		1 333,33	1 311,11	22,22
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**1 333,33**	**2 214,56**	**-881,23**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		39 289,14	47 507,20	-8 218,06
Charges de personnel		19 650,00		19 650,00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*19 650,00*		*19 650,00*
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)		13 000,00		13 000,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)			5 092,00	-5 092,00
Impôts et taxes		203,00	198,00	5,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		4 643,68	4 309,28	334,40
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**76 785,82**	**57 106,48**	**19 679,34**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**-75 452,49**	**-54 891,92**	**-20 560,57**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**-75 452,49**	**-54 891,92**	**-20 560,57**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

État des Contrôles du Compte Financier

Contrôles de concordance de l'exécution budgétaire

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le chapitre 21 :
Vue détaillée, dépenses d'investissement =22.064,30
Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 21.320,30

Les réalisations nettes en dépenses d'investissement ne sont pas concordantes entre les différents états du compte financier pour le total des chapitres d'opérations d'équipement :
Vue détaillée, dépenses d'investissement = 0
Vue d'ensemble, dépenses d'investissement = 744,00

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 05/04/2023

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
MME MURIELLE BOURGOIGNON	du 01/01/2022	au 05/04/2023	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : écarts ECCF liés à des opérations chez l'ordonnateur pour information

VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale **A DDFiP DU CHER, le 11/04/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (1000039910-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe **A SAINT-AMAND-MONTROND, le 11/04/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_029

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023029-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-cocurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_029

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « gestion du tourisme »

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, préside la séance pour le vote du compte financier unique 2022 du budget annexe « gestion du tourisme ».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2022, approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe « gestion du tourisme » ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2022 approuvant la décision modificative n° 1/2022 du budget annexe « gestion du tourisme » ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2022 approuvant la décision modificative n° 2/2022 du budget annexe « gestion du tourisme » ;

vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

considérant que les résultats du compte financier unique 2022 du budget annexe « gestion du tourisme » sont les suivants :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	270 706,42 €
Recettes	282 571,34 €
Résultat N-1	0 €

Excédent à reporter 11 864,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	94 055,20 €
Résultat N-1	- 68 690,81 €
Recettes	116 272,34 €

Déficit à reporter 46 473,67 €

Le montant des restes à réaliser 2022 en dépenses est de 1 004,40 € et en recettes de 13 059,31 €. Ainsi, compte tenu de cet excédent de financement de 12 054,91 €, auquel il faut ajouter le déficit d'investissement de 46 473,67 €, le besoin de financement global de la section d'investissement est de 34 418,76 €.

Le déficit global à reporter 22 553,84 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « gestion du tourisme » ***(document budgétaire ci-joint).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GESTION TOURISME CC COEUR FRAN

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC COEUR DE FRANCE

Numéro SIRET : 20003613500065

POSTE COMPTABLE : 018046 SGC SAINT-AMAND-MONTROND

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023029-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

		Origine des données	Page
			Arrêté et signatures
			ECCF
	I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
	II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	Vue d'ensemble		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	Vue détaillée		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	39
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	42
	III. États financiers		
A	Bilan	Comptable	44
B	Compte de résultat	Comptable	48
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	50

		Origine des données	Page
	IV. États annexés		
	A. Présentation croisée et agrégée		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3.1	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur	
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur	
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B15.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
	C. États annexés budgétaires		
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
	D. Autres éléments d'information		
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	52

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,6441
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	0,9295
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	0,0700
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0,0700
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	0,0000

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	179 358,99	395 614,38	574 973,37
	Recettes réalisées (1)	B	116 272,34	282 571,34	398 843,68
	Restes à réaliser	C	13 059,31	0,00	13 059,31
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	110 668,18	395 614,38	506 282,56
	Dépenses réalisées (1)	E	94 055,20	270 706,42	364 761,62
	Restes à réaliser	F	1 004,40	0,00	1 004,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	22 217,14	11 864,92	34 082,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-68 690,81	0,00	-68 690,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-46 473,67	11 864,92	-34 608,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	12 054,91	0,00	12 054,91
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-34 418,76	11 864,92	-22 553,84

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

I

B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	11 864,92
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	11 864,92
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	22 217,14
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-68 690,81
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-46 473,67
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	12 054,91
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-34 418,76

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÈ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

I

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l' activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	1 004,40
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
202102	Opération d'équipement n° 202102		1 004,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	13 059,31
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	52,50
Subventions d'investissement versées	38,39	Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	43,04	Réserves	23,01
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	9,75	Résultat de l'exercice	11,86
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**87,38**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	26,68	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	**4,14**	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**121,99**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1,68
Stocks		Autres dettes non financières	45,94
Créances	9,47	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**47,62**
Trésorerie	3,55	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**13,02**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**47,62**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**135,01**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**	**135,01**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	200,00	150,00
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes	53,32	59,08
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	23,06	9,98
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	0,01	0,03
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	2,04	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**278,43**	**219,09**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	74,94	40,36
Charges de personnel	165,13	135,48
Indemnités des élus (et membres du CESR)	10,30	13,90
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	0,59	0,67
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	9,95	5,11
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**260,90**	**195,52**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges	5,66	4,70
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**5,66**	**4,70**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**11,86**	**18,87**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**0,36**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**0,36**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**11,86**	**19,24**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

I

F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : % pour la section d'investissement et 7,50% pour la section de fonctionnement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 450,71	34 188,11	175,77	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	38 822,07	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 037,98	10 960,13	91,05	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	60 757,41	0,00	0,00	1 004,40
Total des dépenses d'équipement		**92 246,10**	**83 970,31**	**91,03**	**1 004,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	11 872,00	8 041,89	67,74	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**104 118,10**	**92 012,20**	**88,37**	**1 004,40**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*2 043,00*	*2 043,00*	*100,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*4 507,08*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**6 550,08**	**2 043,00**	**31,19**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**110 668,18**	**94 055,20**	**84,99**	**1 004,40**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**68 690,81**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**179 358,99**	**94 055,20**	**0,00**	**1 004,40**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	43 031,31	45 241,01	105,14	13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	18 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 229,22	13 001,96	75,46	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	36 764,00	29 881,89	81,28	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**97 024,53**	**106 324,86**	**109,59**	**13 059,31**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*64 664,38*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*13 163,00*	*9 947,48*	*75,57*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*4 507,08*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**82 334,46**	**9 947,48**	**12,08**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**179 358,99**	**116 272,34**	**64,83**	**13 059,31**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**179 358,99**	**116 272,34**	**0,00**	**13 059,31**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	80 095,00	71 476,36	1 204,51	72 680,87	90,74	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	168 625,00	167 974,73	0,00	167 974,73	99,61	0,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	4 139,42	0,00	4 139,42	68,99	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	62 667,00	15 963,92	0,00	15 963,92	25,47	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**317 387,00**	**259 554,43**	**1 204,51**	**260 758,94**	**82,16**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**317 787,00**	**259 554,43**	**1 204,51**	**260 758,94**	**82,05**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*64 664,38*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*13 163,00*	*9 947,48*	*0,00*	*9 947,48*	*75,57*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**77 827,38**	**9 947,48**	**0,00**	**9 947,48**	**12,78**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**395 614,38**	**269 501,91**	**1 204,51**	**270 706,42**	**68,43**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**395 614,38**	**269 501,91**	**1 204,51**	**270 706,42**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	23 062,44	0,00	23 062,44	181,49	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	57 457,90	0,00	57 457,90	82,08	0,00
74	Dotations et participations	310 864,00	200 000,00	0,00	200 000,00	64,34	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**393 571,38**	**280 528,34**	**0,00**	**280 528,34**	**71,28**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**393 571,38**	**280 528,34**	**0,00**	**280 528,34**	**71,28**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*2 043,00*	*2 043,00*	*0,00*	*2 043,00*	*100,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**2 043,00**	**2 043,00**	**0,00**	**2 043,00**	**100,00**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**395 614,38**	**282 571,34**	**0,00**	**282 571,34**	**71,43**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**395 614,38**	**282 571,34**	**0,00**	**282 571,34**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2051	Concessions et droits similaires		34 188,11		34 188,11	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 683,12	34 188,11		34 188,11	495,01
2041582	Bâtiments et installations		38 822,07		38 822,07	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	39 525,00	38 822,07		38 822,07	702,93
2128	Autres agencements et aménagements		9 601,87		9 601,87	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 358,26		1 358,26	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	12 037,98	10 960,13		10 960,13	1 077,85
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 000,00				6 000,00
Total des dépenses d'équipement		**92 246,10**	**83 970,31**		**83 970,31**	**8 275,79**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
4581202204	Opération pour compte tiers n° 4581202204	300,00				300,00
4581202205	Opération pour compte tiers n° 4581202205	3 472,00				3 472,00
45812101	Opération pour compte tiers n° 45812101	8 100,00	8 041,89		8 041,89	58,11
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	11 872,00	8 041,89		8 041,89	3 830,11
Total des dépenses réelles d'investissement		**104 118,10**	**92 012,20**		**92 012,20**	**12 105,90**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13912	*Régions*		*721,13*		*721,13*	
139173	*FEOGA*		*1 321,87*		*1 321,87*	
139178	*Autres fonds européens*		*1 321,87*	*1 321,87*		
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*2 043,00*	*3 364,87*	*1 321,87*	*2 043,00*	
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*4 507,08*				*4 507,08*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***6 550,08***	***3 364,87***	***1 321,87***	***2 043,00***	***4 507,08***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**110 668,18**	**95 377,07**	**1 321,87**	**94 055,20**	**16 612,98**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**68 690,81**				
Total des dépenses de la section d'investissement		**179 358,99**	**95 377,07**	**1 321,87**	**94 055,20**	**85 303,79**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1312	Régions		2 300,00		2 300,00	
13173	FEADER		41 859,31		41 859,31	
13278	Autres fonds européens		1 081,70		1 081,70	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	43 031,31	45 241,01		45 241,01	-2 209,70
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
2031	Frais d'études		18 200,00		18 200,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		18 200,00		18 200,00	-18 200,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		372,74		372,74	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		12 629,22		12 629,22	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	17 229,22	13 001,96		13 001,96	4 227,26
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
45812101	Opération pour compte tiers n° 45812101		21 840,00		21 840,00	-21 840,00
4582202204	Opération pour compte tiers n° 4582202204	10 349,00				10 349,00
4582202205	Opération pour compte tiers n° 4582202205	9 981,00				9 981,00
45822101	Opération pour compte tiers n° 45822101	16 434,00	8 041,89		8 041,89	8 392,11
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	36 764,00	29 881,89		29 881,89	6 882,11
Total des recettes réelles d'investissement		**97 024,53**	**106 324,86**		**106 324,86**	**-9 300,33**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*	*64 664,38*				
28031	*Frais d'études*		*3 704,37*	*3 163,52*	*540,85*	
28041582	*Bâtiments et installations*		*436,75*		*436,75*	
2805	*Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires*		*1 608,00*		*1 608,00*	
28128	*Autres agencements et aménagements*		*7,69*		*7,69*	
281828	*Autres matériels de transport*		*6 429,81*		*6 429,81*	
281838	*Autre matériel informatique*		*652,80*		*652,80*	
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*		*68,67*		*68,67*	
28188	*Autres*		*202,91*		*202,91*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*13 163,00*	*13 111,00*	*3 163,52*	*9 947,48*	*3 215,52*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*4 507,08*				*4 507,08*
Total des recettes d'ordre en investissement		***82 334,46***	***13 111,00***	***3 163,52***	***9 947,48***	***72 386,98***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**179 358,99**	**119 435,86**	**3 163,52**	**116 272,34**	**63 086,65**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		**179 358,99**	**119 435,86**	**3 163,52**	**116 272,34**	**63 086,65**

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102(1)
LIBELLE : Véloroute St Jacques

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	1 004,40	B 153,76
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	1 004,40	153,76
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		1 004,40	153,76
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		7 368,00	C 3 381,70	0,00	0,00	D 3 381,70
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**7 368,00**	**3 381,70**	**0,00**	**0,00**	**3 381,70**
1312	Subv. transf. Régions	4 600,00	2 300,00		0,00	2 300,00
13173	Subv. transf. FEADER	2 768,00	0,00		0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	0,00	1 081,70		0,00	1 081,70
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**3 381,70**	**D - B**	**3 227,94**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103(1)
LIBELLE : Étude touristique mutualisation

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 2 520,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	2 520,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**11 600,00**	C **28 800,00**	**0,00**	**0,00**	D **28 800,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**11 600,00**	**28 800,00**	**0,00**	**0,00**	**28 800,00**
13173	Subv. transf. FEADER	11 600,00	28 800,00		0,00	28 800,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**28 800,00**	**D - B**	**26 280,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201(1)
LIBELLE : Parcours bleu Ville de SAM

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		39 525,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	39 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	39 525,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202(1)
LIBELLE : Logiciel TS DSB

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		6 480,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	6 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	6 480,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**4 320,00**	C **0,00**	**0,00**	**0,00**	D **0,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**4 320,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13173	Subv. transf. FEADER	4 320,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**0,00**	**D - B**	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202203(1)
LIBELLE : Création site internet DSB

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		8 752,41	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	8 752,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 752,41	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**6 684,00**	C **0,00**	**0,00**	**0,00**	D **0,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**6 684,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13173	Subv. transf. FEADER	6 684,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	**C - A**	**0,00**	**D - B**	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202206(1)
LIBELLE : Balisage chemins de randonnée

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		6 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		300,73		300,73	
60612	Énergie - Électricité		1 294,91		1 294,91	
60631	Fournitures d'entretien		181,38		181,38	
60632	Fournitures de petit équipement		83,99		83,99	
6068	Autres matières et fournitures.		4 774,95	183,17	4 591,78	
611	Contrats de prestations de services		2 066,52		2 066,52	
6132	Locations immobilières		17 486,12		17 486,12	
61358	Autres		1 095,24		1 095,24	
61521	Terrains		1 055,00		1 055,00	
615228	Autres bâtiments		2 515,84		2 515,84	
61551	Matériel roulant		139,20		139,20	
6156	Maintenance		1 468,73		1 468,73	
6161	Multirisques		591,06		591,06	
6168	Autres		97,00		97,00	
6182	Documentation générale et technique		74,00		74,00	
6184	Versements à des organismes de formation		404,00		404,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		1 920,00		1 920,00	
6231	Annonces et insertions		418,75		418,75	
6232	Fêtes et cérémonies		24,00		24,00	
6233	Foires et expositions		2 778,00		2 778,00	
6234	Réceptions		1 820,65		1 820,65	
6236	Catalogues et imprimés et publications		21 699,60	2 190,00	19 509,60	
6238	Divers		200,00		200,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		1 551,58		1 551,58	
6262	Frais de télécommunications		163,79		163,79	
627	Services bancaires et assimilés.		30,12		30,12	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6281	Concours divers (cotisations...)		550,00		550,00	
6284	Redevance pour services rendus		214,08		214,08	
62872	Aux budgets annexes et aux régies		9 463,80		9 463,80	
63512	Taxes foncières		591,00		591,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	80 095,00	75 054,04	2 373,17	72 680,87	7 414,13
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP		2 849,73		2 849,73	
64111	Rémunération principale		165 125,00		165 125,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	168 625,00	167 974,73		167 974,73	650,27
73918	Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale		4 139,42		4 139,42	
total chapitre 014	Atténuations de produits	6 000,00	4 139,42		4 139,42	1 860,58
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		10 100,00		10 100,00	
65315	Formation		60,00		60,00	
65322	Frais de mission et déplacement		141,33		141,33	
65568	Autres contributions		463,30		463,30	
6568	Autres participations		6 571,50	1 372,21	5 199,29	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	62 667,00	17 336,13	1 372,21	15 963,92	46 703,08
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		**317 387,00**	**264 504,32**	**3 745,38**	**260 758,94**	**56 628,06**
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques	400,00				400,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		**317 787,00**	**264 504,32**	**3 745,38**	**260 758,94**	**57 028,06**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*64 664,38*				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*		*13 111,00*	*3 163,52*	*9 947,48*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*13 163,00*	*13 111,00*	*3 163,52*	*9 947,48*	*3 215,52*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***77 827,38***	***13 111,00***	***3 163,52***	***9 947,48***	***67 879,90***
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**395 614,38**	**277 615,32**	**6 908,90**	**270 706,42**	**124 907,96**
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**395 614,38**	**277 615,32**	**6 908,90**	**270 706,42**	**124 907,96**

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70688	Autres prestations de services		21 957,11		21 957,11	
7078	Autres marchandises		1 105,33		1 105,33	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	12 707,38	23 062,44		23 062,44	-10 355,06
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
731721	Taxe de séjour		63 138,52	5 680,62	57 457,90	
total chapitre 731	Fiscalité locale	70 000,00	63 138,52	5 680,62	57 457,90	12 542,10
74751	GFP de rattachement		200 000,00		200 000,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	310 864,00	200 000,00		200 000,00	110 864,00
75888	Autres		8,00		8,00	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante		8,00		8,00	-8,00
Total des recettes de gestion des services		**393 571,38**	**286 208,96**	**5 680,62**	**280 528,34**	**113 043,04**
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		**393 571,38**	**286 208,96**	**5 680,62**	**280 528,34**	**113 043,04**
777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*		*3 364,87*	*1 321,87*	*2 043,00*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*2 043,00*	*3 364,87*	*1 321,87*	*2 043,00*	
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***2 043,00***	***3 364,87***	***1 321,87***	***2 043,00***	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		395 614,38	289 573,83	7 002,49	282 571,34	113 043,04
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		395 614,38	289 573,83	7 002,49	282 571,34	113 043,04

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		38 822,07	436,75	38 385,32	
Autres immobilisations incorporelles		51 889,59	8 851,25	43 038,34	29 199,08
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		9 755,63	7,69	9 747,94	153,76
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		36 565,94	9 886,36	26 679,58	32 675,51
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		4 140,00		4 140,00	4 140,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**141 173,23**	**19 182,05**	**121 991,18**	**66 168,35**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		8 041,89		8 041,89	
Créances sur les redevables et comptes rattachés		1 424,58		1 424,58	15 878,84
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					21 840,00
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**9 466,47**		**9 466,47**	**37 718,84**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		3 550,00		3 550,00	3 550,00
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**3 550,00**		**3 550,00**	**3 550,00**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**154 189,70**	**19 182,05**	**135 007,65**	**107 437,19**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		6 781,57	6 408,83
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		42 116,31	
Rattachées à un actif non amortissable		3 605,66	2 523,96
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		23 013,97	10 384,75
REPORT A NOUVEAU			-6 606,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		11 864,92	19 235,25
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**87 382,43**	**31 946,76**
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 684,60	906,21
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		45 293,43	64 280,29
Autres dettes non financières		643,99	9 316,12
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**47 622,02**	**74 502,62**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**47 622,02**	**74 502,62**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		3,20	987,81
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**135 007,65**	**107 437,19**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		200 000,00	150 000,00	50 000,00
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes		53 318,48	59 084,99	-5 766,51
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		23 062,44	9 977,40	13 085,04
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		8,00	29,42	-21,42
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		2 043,00		2 043,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**278 431,92**	**219 091,81**	**59 340,11**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		74 939,60	40 363,67	34 575,93
Charges de personnel		165 125,00	135 478,66	29 646,34
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*165 125,00*	*135 478,66*	*29 646,34*
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)		10 301,33	13 895,11	-3 593,78
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes		591,00	672,00	-81,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		9 947,48	5 106,33	4 841,15
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**260 904,41**	**195 515,77**	**65 388,64**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges		5 662,59	4 704,00	958,59
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**5 662,59**	**4 704,00**	**958,59**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**11 864,92**	**18 872,04**	**-7 007,12**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers			363,21	-363,21
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			**363,21**	**-363,21**
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)			**363,21**	**-363,21**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**11 864,92**	**19 235,25**	**-7 370,33**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

État des Contrôles du Compte Financier

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 30/03/2023

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
MME MURIELLE BOURGOIGNON	du 01/01/2022	au 30/03/2023	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale — **A DDFiP DU CHER, le 04/04/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (1000039910-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe — **A SAINT-AMAND-MONTROND, le 04/04/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_030

Vote de compte financier unique 2022
Budget annexe « zones d'activités »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023030-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_030

Vote du compte financier unique 2022
Budget annexe « zones d'activités»

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, préside la séance pour le vote du compte financier unique 2022 du budget annexe « zones d'activités».

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2022, approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe « zones d'activités »;

vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique ;

vu la convention et l'avenant n° 1 signés entre Cœur de France et l'Etat concernant l'expérimentation du compte financier unique (vague 2) pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, Citoyens français itinérants, gestion du tourisme et zones d'activités) pour les exercices 2022 et 2023 ;

considérant que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

considérant que les modalités d'adoption du compte financier unique sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif ;

considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote des comptes administratifs ;

considérant que les résultats du compte financier unique 2022 du budget annexe « zones d'activités » sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	431 513,12 €
Recettes	600 041,81 €
Résultat N-1	- 36 814,93 €

Excédent à reporter 131 713,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	311 952,53 €
Résultat N-1	- 367 359,36 €
Recettes	367 359,36 €

Déficit à reporter 311 952,53 €

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le déficit global à reporter 180 238,77 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le compte financier unique 2022 du budget annexe « zones d'activités » ***(document budgétaire ci-joint).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

05 CDC Coeur de France Zones d'activités : 01 CDC Coeur de France (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France

Numéro SIRET : 20003613500081

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : 05 CDC Coeur de France Zones d'activités (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023030-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques 4
A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 6
B2 - Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 7
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 8
B3.2 - Liste des établissements publics créés 9
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 10
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 11
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 12
D - Bilan synthétique 13
E - Compte de résultat synthétique 15
F - Taux des contributions et produits afférents

II - Exécution budgétaire 16
A - Modalités de vote du budget 17
A1.1 - Dépenses d'investissement - Vue d'ensemble 17
A1.2 - Recettes d'investissement - Vue d'ensemble 18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement - Vue d'ensemble 19
A2.2 - Recettes de fonctionnement - Vue d'ensemble 20
B1 - Dépenses d'investissement - Vue détaillée 21
B2 - Recettes d'investissement - Vue détaillée 23
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 25
D1 - Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée 26
D2 - Recettes de fonctionnement - Vue détaillée 28

III - Etats financiers 30
A - Bilan (en euros) 30
B - Compte de résultat (en euros) 34
C - Annexe 36

IV - Etats annexés 37
A - Présentation croisée et agrégée Sans Objet
A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
B - Etats annexés patrimoniaux Sans Objet
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1.1 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
C - Etats annexés budgétaires Sans Objet

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 40
C2.1 - Situation des AP Sans Objet
C2.2 - Situation des AE Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés Sans Objet
D11.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D11.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 43

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I
		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	821 946,36	514 587,00	1 336 533,36
	Recettes réalisées (1)	B	367 359,36	600 041,81	967 401,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	454 587,00	477 772,07	932 359,07
	Dépenses réalisées (1)	E	311 952,53	431 513,12	743 465,65
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	55 406,83	168 528,69	223 935,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-367 359,36	-36 814,93	-404 174,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-311 952,53	131 713,76	-180 238,77
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-311 952,53	131 713,76	-180 238,77

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	168 528,69
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-36 814,93
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	131 713,76
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	55 406,83
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-367 359,36
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-311 952,53
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-311 952,53

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-36,81
Terrains		Résultat de l'exercice	168,53
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (II)**	**131,71**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,15
Stocks	311,95	Autres dettes non financières	177,09
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**180,24**
Trésorerie		**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**311,95**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**180,24**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**311,95**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)**	**311,95**

(1) Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	236,67	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	51,42	16,98
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée	-55,41	367,36
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**232,68**	**384,34**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	64,15	421,16
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**64,15**	**421,16**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**168,53**	**-36,81**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**168,53**	**-36,81**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : % pour la section d'investissement et 7,50% pour la section de fonctionnement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE — II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*454 587,00*	*311 952,53*	*68,62*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**454 587,00**	**311 952,53**	**68,62**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**454 587,00**	**311 952,53**	**68,62**	**0,00**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**367 359,36**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**821 946,36**	**311 952,53**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) *DI 040 = RF 042*
(5) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE — II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	454 586,36	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**454 586,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*367 360,00*	*367 359,36*	*100,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**367 360,00**	**367 359,36**	**100,00**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**821 946,36**	**367 359,36**	**44,69**	**0,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**821 946,36**	**367 359,36**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(4) *DI 040 = RF 042*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) *DI 041 = RI 041*

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	110 412,07	61 003,76	3 150,00	64 153,76	58,10	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**110 412,07**	**61 003,76**	**3 150,00**	**64 153,76**	**58,10**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**110 412,07**	**61 003,76**	**3 150,00**	**64 153,76**	**58,10**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*367 360,00*	*367 359,36*	*0,00*	*367 359,36*	*100,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**367 360,00**	**367 359,36**	**0,00**	**367 359,36**	**100,00**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**477 772,07**	**428 363,12**	**3 150,00**	**431 513,12**	**90,32**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**36 814,93**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**514 587,00**	**428 363,12**	**3 150,00**	**431 513,12**	**0,00**	**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	51 422,00	0,00	51 422,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	60 000,00	236 667,28	0,00	236 667,28	394,45	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**60 000,00**	**288 089,28**	**0,00**	**288 089,28**	**480,15**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**60 000,00**	**288 089,28**	**0,00**	**288 089,28**	**480,15**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*454 587,00*	*311 952,53*	*0,00*	*311 952,53*	*68,62*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**454 587,00**	**311 952,53**	**0,00**	**311 952,53**	**68,62**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**514 587,00**	**600 041,81**	**0,00**	**600 041,81**	**116,61**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**514 587,00**	**600 041,81**	**0,00**	**600 041,81**	**0,00**	**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement						
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
3555	*Terrains aménagés*		*311 952,53*		*311 952,53*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*454 587,00*	*311 952,53*		*311 952,53*	*142 634,47*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre en investissement		***454 587,00***	***311 952,53***		***311 952,53***	***142 634,47***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**454 587,00**	**311 952,53**		**311 952,53**	**142 634,47**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**367 359,36**				
Total des dépenses de la section d'investissement		**821 946,36**	**311 952,53**		**311 952,53**	**509 993,83**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	454 586,36				454 586,36
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		**454 586,36**				**454 586,36**
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
3555	*Terrains aménagés*		*367 359,36*		*367 359,36*	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*367 360,00*	*367 359,36*		*367 359,36*	*0,64*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre en investissement		***367 360,00***	***367 359,36***		***367 359,36***	***0,64***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**821 946,36**	**367 359,36**		**367 359,36**	**454 587,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		**821 946,36**	**367 359,36**		**367 359,36**	**454 587,00**

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6015	Terrains à aménager		38 051,40		38 051,40	
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)		19 991,50		19 991,50	
605	Achats de matériel, équipements et travaux		6 542,96	432,10	6 110,86	
total chapitre 011	Charges à caractère général	110 412,07	64 585,86	432,10	64 153,76	46 258,31
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)					
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		**110 412,07**	**64 585,86**	**432,10**	**64 153,76**	**46 258,31**
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		**110 412,07**	**64 585,86**	**432,10**	**64 153,76**	**46 258,31**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*					
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*		*367 359,36*		*367 359,36*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*367 360,00*	*367 359,36*		*367 359,36*	*0,64*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***367 360,00***	***367 359,36***		***367 359,36***	***0,64***
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**477 772,07**	**431 945,22**	**432,10**	**431 513,12**	**46 258,95**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**36 814,93**				
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**514 587,00**	**431 945,22**	**432,10**	**431 513,12**	**83 073,88**

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
7015	Ventes de terrains aménagés		51 422,00		51 422,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		51 422,00		51 422,00	-51 422,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
74718	Autres		187 705,00		187 705,00	
7473	Départements		48 962,28		48 962,28	
total chapitre 74	Dotations et participations	60 000,00	236 667,28		236 667,28	-176 667,28
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		**60 000,00**	**288 089,28**		**288 089,28**	**-228 089,28**
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		**60 000,00**	**288 089,28**		**288 089,28**	**-228 089,28**
71355	*Variation des stocks de terrains aménagés*		*311 952,53*		*311 952,53*	
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*454 587,00*	*311 952,53*		*311 952,53*	*142 634,47*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		*454 587,00*	*311 952,53*		*311 952,53*	*142 634,47*
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		514 587,00	600 041,81		600 041,81	-85 454,81
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		514 587,00	600 041,81		600 041,81	-85 454,81

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)					
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		311 952,53		311 952,53	367 359,36
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1,04		1,04	62 512,04
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**311 953,57**		**311 953,57**	**429 871,40**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**311 953,57**		**311 953,57**	**429 871,40**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		-36 814,93	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		168 528,69	-36 814,93
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**131 713,76**	**-36 814,93**
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 150,00	1 003,97
Dettes fiscales et sociales		8 106,80	0,40
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		168 983,01	465 681,96
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**180 239,81**	**466 686,33**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**180 239,81**	**466 686,33**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**311 953,57**	**429 871,40**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		236 667,28		236 667,28
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		51 422,00	16 982,00	34 440,00
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée		-55 406,83	367 359,36	-422 766,19
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**232 682,45**	**384 341,36**	**-151 658,91**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		64 153,76	421 156,29	-357 002,53
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**64 153,76**	**421 156,29**	**-357 002,53**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**168 528,69**	**-36 814,93**	**205 343,62**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**168 528,69**	**-36 814,93**	**205 343,62**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
ANNEXE	C

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**367 359,36**	**367 359,36**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	III	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**		**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*			
33…	*En-cours de production de biens (4)*			
35…	*Stocks de produits (4)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV

Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**367 359,36**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (5)	**-367 359,36**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(5) Indiquer le signe algébrique.

État des Contrôles du Compte Financier

La vue détaillée fournie par le comptable est concordante avec la vue d'ensemble fournie par l'ordonnateur

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 23/03/2023

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
MME MURIELLE BOURGOIGNON	du 01/01/2022	au	23/03/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VILAS Karine (1018556022-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale **DDFiP DU CHER , le 29/03/2023**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BOURGOIGNON Murielle (1000039910-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe **SAINT-AMAND-MONTROND , le 30/03/2023**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

, le

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_031

Affectation des résultats des budgets de l'exercice 2022

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023031-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_031

Affectation des résultats des budgets de l'exercice 2022

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

vu les comptes financiers uniques de l'exercice 2022 ;

les affectations des résultats de l'exercice 2022 sont les suivantes :

Les résultats du **budget principal 2022**, sont les suivants :

Section de fonctionnement :	+	1 479 753,39 €
Section d'investissement :	-	1 368 651,71 €
Les reste à réaliser dégagent un déficit :	-	339 328,35 €

Il convient d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2022, soit 1 479 753,39 €, en section d'investissement (article 1068) pour couvrir le besoin de financement.

Les résultats du **budget annexe « assainissement » 2022** sont les suivants :

Section de fonctionnement :	+	1 683 148,59 €
Section d'investissement :	+	299 360,55 €
Les reste à réaliser dégagent un déficit :	-	494 290,53 €

Le besoin de financement qui se dégage de la section d'investissement est de 194 929,98 €. Il convient de le couvrir en affectant une partie du résultat de fonctionnement en recette d'investissement (article 1068). Le reste du résultat de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement soit 1 488 218,61 €, le résultat d'investissement est reporté en section d'investissement.

Les résultats du **budget annexe « gestion du tourisme »** sont les suivants :

Section de fonctionnement :	+	11 864,92 €
Section d'investissement :	-	46 473,67 €
Les reste à réaliser dégagent un excédent :	+	12 054,91 €

Il convient d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2022, soit 11 864,92 €, en section d'investissement (article 1068) pour couvrir le déficit d'investissement.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes « Citoyens français itinérants » et « Zones d'activités » sont reportés dans leurs sections respectives.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote l'affectation des résultats des budgets ci-dessus

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_032

Vote des taux des taxes directes locales 2023

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023032-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_032

Vote des taux des taxes directes locales 2023

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023,

considérant que la Direction générale des finances publiques, a transmis, le 13 mars 2023, les bases d'imposition prévisionnelles 2023 pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la taxe d'habitation additionnelle et les taxes foncières (bâti et non bâti),

il convient de voter les taux de la fiscalité pour 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les taux d'imposition pour l'année 2023 suivants :

✓	**taxe foncière bâtie additionnelle**	**6,50 %**
✓	**taxe foncière non bâties additionnelle**	**9,70 %**
✓	**taxe d'habitation additionnelle**	**5,64 %**
✓	**CFE unique**	**29,95 %**

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_033

Vote du budget primitif 2023
Budget principal

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023033-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_033

Vote du budget primitif 2023
Budget principal

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles *(joint à la synthèse)* ;

Le budget principal 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 11 964 799,87 €.

Section de fonctionnement	8 310 031,00 €
Section d'investissement	3 654 768,87 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	442 176,67 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	747 000,00 €
014	Atténuations de produits	3 938 396,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 769 363,14 €
66	Charges financières	222 900,00 €
67	Charges spécifiques	400,00 €
68	Dotations aux provisions	77 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	570 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	542 495,19 €
	Total des dépenses	**8 310 031,00 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	333 080,00 €
73	Impôts et taxes	1 470 943,00 €
731	Impositions directes	4 330 728,00 €
74	Dotations et participations	1 720 719,00 €
75	Autres produits de gestion courante	243 861,00 €
013	Atténuations de charges	10 700,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000,00 €
	Total des recettes	**8 310 031,00 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	200 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	845 300,00 €
20	Immobilisations corporelles	148 920,00 €
204	Subventions d'équipement versées	479 460,94 €
21	Immobilisations corporelles	236 008,20 €
23	Immobilisations en cours	374 527,73 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 900,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 368 652,00 €
	Total des dépenses	**3 654 768,87 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 509 754,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	520 238,52 €
16	Emprunts et dettes assimilées	386 281,16 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	570 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	126 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	542 495,19 €
	Total des recettes	**3 654 768,87 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2023 du budget principal de Cœur de France ***(document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

01 CDC Coeur de France : 01 CDC Coeur de France (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20003613500073

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023033-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 37
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 68
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 70
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 73
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 77

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 79
A1.01 - Opérations non ventilables 82
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 83
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 86
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 87
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 88
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 91
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 94
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 97
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 98
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 101
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 103
A1.908 - Fonction 8 - Transports 106
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 110
A2.01 - Opérations non ventilables 112
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 113
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 119
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 120
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 121
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 124
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 127
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 130
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 131
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 132
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 135
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 137
A2.938 - Fonction 8 - Transports 140

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 144
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 145
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 150
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 152

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	153
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	154
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	155
B3.1 - Etat des provisions constituées	156
B3.2 - Etalement des provisions	158
B4 - Etat des charges transférées	159
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	160
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	161
B9 - Etat du personnel	162
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	165
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	166
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	167
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	168
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	170
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	171
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	172

Préciser, pour chaque annexe, s'il'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais du fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement :

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	18708

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	161,64

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	383,03
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	434,69
3	Dépenses d'équipement brut / population	36,17
4	Encours de dette / population (2) (3)	494,13
5	DGF / population	68,34
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,1038
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,9847
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,0800
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1,1367
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,1188

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	10 130 909,14	11 008 812,47	-766 801,65	A1	111 101,68
Investissement	2 973 311,75	2 710 870,11	(3) -1 106 210,07	A2	-1 368 651,71
Fonctionnement	7 157 597,39	8 297 942,36	(4) 339 408,42	A3	1 479 753,39

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	360 016,87	III + IV	20 688,52	B1 -339 328,35
Investissement	I	360 016,87	III	20 688,52	B2 -339 328,35
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-228 226,67
Investissement	A2 + B2	-1 707 980,06
Fonctionnement	A3 + B3	1 479 753,39

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 360 016,87
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0001974	Opération d'équipement n° 0001974	290 000,00
0019710	Opération d'équipement n° 0019710	9 960,94
0019714	Opération d'équipement n° 0019714	25 020,00
019713	Opération d'équipement n° 019713	4 527,73
999	Opération d'équipement n° 999	16 558,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	13 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - Principal - BP - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 20 688,52
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	20 688,52
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 926 100,00	3 634 080,35
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	360 016,87	20 688,52
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 368 652,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 654 768,87	3 654 768,87

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	8 310 031,00	8 310 031,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	8 310 031,00	8 310 031,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	11 964 799,87	11 964 799,87

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
20212	BALLON FLUO	019711	120 000,00
20234	Bâtiment artisanal "l'Atelier"	0019717	70 000,00
20233	Création d'un Tiers Lieux Compétences	0019717	50 000,00
20232	Création d'un centre de santé à St Amand	19760	65 000,00
20221	LA CELLE enf. réseaux et restitution EP	0426	50 000,00
20211	MSP LA CHAUME	001976	250 000,00
20231	Orval "les Soques" voie d'accès	17212	30 000,00
TOTAL			635 000,00

« AP de dépenses Imprévues » (2)	020	0,00
TOTAL GENERAL		635 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	25 020,00	123 900,00	123 900,00	148 920,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	299 960,94	179 500,00	179 500,00	479 460,94
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	30 508,20	205 500,00	205 500,00	236 008,20
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	4 527,73	370 000,00	370 000,00	374 527,73
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**360 016,87**	**878 900,00**	**878 900,00**	**1 238 916,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	845 300,00	845 300,00	845 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**847 200,00**	**847 200,00**	**847 200,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**360 016,87**	**1 726 100,00**	**1 726 100,00**	**2 086 116,87**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	*Opérations patrimoniales (7)*	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**0,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**
	TOTAL	**0,00**	**360 016,87**	**1 926 100,00**	**1 926 100,00**	**2 286 116,87**
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**1 368 552,00**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**3 654 768,87**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	20 688,52	499 550,00	499 550,00	520 238,52
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	386 281,16	386 281,16	386 281,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**20 688,52**	**885 831,16**	**885 831,16**	**906 519,68**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 479 754,00	1 479 754,00	1 479 754,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**1 635 754,00**	**1 635 754,00**	**1 635 754,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**20 688,52**	**2 521 585,16**	**2 521 585,16**	**2 542 273,68**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*542 495,19*	*542 495,19*	*542 495,19*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*0,00*		*570 000,00*	*570 000,00*	*570 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***1 112 495,19***	***1 112 495,19***	***1 112 495,19***
TOTAL		**0,00**	**20 688,52**	**3 634 080,35**	**3 634 080,35**	**3 654 768,87**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 654 768,87

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	912 495,19

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	442 176,67	442 176,67	442 176,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	747 000,00	747 000,00	747 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 938 396,00	3 938 396,00	3 938 396,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	1 769 363,14	1 769 363,14	1 769 363,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**0,00**	**0,00**	**6 896 935,81**	**6 896 935,81**	**6 896 935,81**
66	Charges financières	0,00	0,00	222 900,00	222 900,00	222 900,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		77 300,00	77 300,00	77 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**0,00**	**0,00**	**7 197 535,81**	**7 197 535,81**	**7 197 535,81**

023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*542 495,19*	*542 495,19*	*542 495,19*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*570 000,00*	*570 000,00*	*570 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***1 112 495,19***	***1 112 495,19***	***1 112 495,19***

TOTAL	**0,00**	**0,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**8 310 031,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

01 CDC Coeur de France - Principal - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	333 080,00	333 080,00	333 080,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	1 470 943,00	1 470 943,00	1 470 943,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	4 330 728,00	4 330 728,00	4 330 728,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 720 719,00	1 720 719,00	1 720 719,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	243 861,00	243 861,00	243 861,00
Total des recettes de gestion courante		**0,00**	**0,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**0,00**	**0,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**

042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***200 000,00***	***200 000,00***	***200 000,00***

TOTAL	**0,00**	**0,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**8 310 031,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**912 495,19**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*200 000,00*	200 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		845 300,00	*0,00*	845 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		1 212 966,87		1 212 966,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		25 950,00	*0,00*	25 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		1 900,00	*0,00*	1 900,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**2 086 116,87**	***200 000,00***	**2 286 116,87**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 368 652,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 654 768,87

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	442 176,67		442 176,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	747 000,00		747 000,00
014	Atténuations de produits	3 938 396,00		3 938 396,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 769 363,14	*0,00*	1 769 363,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	222 900,00	*0,00*	222 900,00
67	Charges spécifiques (9)	400,00	*0,00*	400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	77 300,00	*570 000,00*	647 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*542 495,19*	542 495,19
	Dépenses de fonctionnement – Total	**7 197 535,81**	***1 112 495,19***	**8 310 031,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 310 031,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		30 000,00	*0,00*	30 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		520 238,52	*0,00*	520 238,52
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		386 281,16	*0,00*	386 281,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*570 000,00*	570 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*542 495,19*	542 495,19
024	Produits des cessions d'immobilisations		126 000,00		126 000,00
	Recettes d'investissement – Total		**1 062 519,68**	***1 112 495,19***	**2 175 014,87**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 479 754,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 654 768,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 700,00		10 700,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	333 080,00		333 080,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 470 943,00		1 470 943,00
731	Fiscalité locale	4 330 728,00		4 330 728,00
74	Dotations et participations (8)	1 720 719,00		1 720 719,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	243 861,00	*0,00*	243 861,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*200 000,00*	200 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**8 110 031,00**	***200 000,00***	**8 310 031,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 310 031,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	**0,00**	**360 016,87**	**635 000,00**	**1 926 100,00**	**1 926 100,00**	**554 300,00**	**1 371 800,00**	**2 286 116,87**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 950,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	25 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	346 066,87	635 000,00	866 900,00	866 900,00	554 300,00	312 600,00	1 212 966,87
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**360 016,87**	**635 000,00**	**878 900,00**	**878 900,00**	**554 300,00**	**324 600,00**	**1 238 916,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		845 300,00	845 300,00		845 300,00	845 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**847 200,00**	**847 200,00**	**0,00**	**847 200,00**	**847 200,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**360 016,87**	**635 000,00**	**1 726 100,00**	**1 726 100,00**	**554 300,00**	**1 171 800,00**	**2 086 116,87**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**200 000,00**	**200 000,00**		**200 000,00**	**200 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**1 368 652,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**3 654 768,87**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	0,00	20 688,52	2 154 326,35	2 154 326,35	2 175 014,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	20 688,52	499 550,00	499 550,00	520 238,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	386 281,16	386 281,16	386 281,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**20 688,52**	**885 831,16**	**885 831,16**	**906 519,68**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**156 000,00**	**156 000,00**	**156 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**20 688,52**	**1 041 831,16**	**1 041 831,16**	**1 062 519,68**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*542 495,19*	*542 495,19*	*542 495,19*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*570 000,00*	*570 000,00*	*570 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***0,00***		***1 112 495,19***	***1 112 495,19***	***1 112 495,19***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	1 479 754,00
Total des recettes d'investissement cumulées	3 654 768,87

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	360 016,87	635 000,00	1 926 100,00	1 926 100,00	554 300,00	1 371 800,00	2 286 116,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 950,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	25 950,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	13 950,00		0,00	0,00	0,00	0,00	13 950,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	346 066,87	635 000,00	866 900,00	866 900,00	554 300,00	312 600,00	1 212 966,87
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**360 016,87**	**635 000,00**	**878 900,00**	**878 900,00**	**554 300,00**	**324 600,00**	**1 238 916,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		845 300,00	845 300,00		845 300,00	845 300,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		840 000,00	840 000,00		840 000,00	840 000,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**847 200,00**	**847 200,00**	**0,00**	**847 200,00**	**847 200,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**360 016,87**	**635 000,00**	**1 726 100,00**	**1 726 100,00**	**554 300,00**	**1 171 800,00**	**2 086 116,87**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*200 000,00*	*200 000,00*		*200 000,00*	*200 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*0,00*			*9 883,58*	*9 883,58*		*9 883,58*	*9 883,58*
13912	*Subv. transf. Régions*	*0,00*			*33 333,34*	*33 333,34*		*33 333,34*	*33 333,34*
13913	*Subv. transf. Départements*	*0,00*			*24 000,00*	*24 000,00*		*24 000,00*	*24 000,00*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*0,00*			*116 803,15*	*116 803,15*		*116 803,15*	*116 803,15*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*0,00*			*3 309,78*	*3 309,78*		*3 309,78*	*3 309,78*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*927,15*	*927,15*		*927,15*	*927,15*
139362	*Dotation de soutien à l'invest local*	*0,00*			*11 743,00*	*11 743,00*		*11 743,00*	*11 743,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**200 000,00**	**200 000,00**		**200 000,00**	**200 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0001974	BERRY NUMERIQUE - travaux fibre optique		489 000,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0019710	REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC		48 296,94	9 960,94	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
0019714	PLUiH - REVISION N°1		0,00	25 020,00	3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00
0019717	AP/CP TIERS-LIEU COMPÉTENCES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0019717	AP/CP TIERS-LIEU COMPÉTENCES	20233	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
0019719	PLUiH - REVISION ALLEGEE N°2 - Charenton		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
0019720	PHOTOVOLTAÏQUE-ETUDE DU POTENTIEL		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
0019721	La Passerelle - équipement/optimisation		0,00	0,00	18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00
0019722	AP/CP Bâtiment artisanal "L'ATELIER"		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
0019722	AP/CP Bâtiment artisanal "L'ATELIER"	20234	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
0019723	Éclairage public - ext - rempl - sup		0,00	0,00	55 200,00	55 200,00	0,00	55 200,00
001976	AP/CP - CDF- CRÉATION MAISON SANTÉ		43 260,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001976	AP/CP - CDF- CRÉATION MAISON SANTÉ	20211	1 546 335,16	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	0,00
001977	LA PASSERELLE - CAMPUS CONNECTÉ		40 479,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001980	CDF- ÉLABORATION RÈGLT LOCAL PUBLICITÉ		27 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019711	AP/CP BALLON FLUO		75 631,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019711	AP/CP BALLON FLUO	20212	43 021,90	0,00	59 300,00	59 300,00	59 300,00	0,00
019713	AP/CP - création espace de formations		207 032,17	4 527,73	0,00	0,00	0,00	0,00
0388	BRUERE enfouissement EP parking Mairie		0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
0426	AP/CP LA CELLE ENF RESEAU - RESTIT. EP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0426	AP/CP LA CELLE ENF RESEAU - RESTIT. EP	20221	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
0526	CHARENTON RUE LA CHAPELLE		215,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0528	CHARENTON RUE NEUVE		11 171,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0919	Farges route de la Croix enf EP		0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
1368	Marçais points lumineux solaires/écarts		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
1428	MEILLANT RUE DU MOULIN DU PRÉ		25 372,80	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
17212	AP/CP ORVAL "LES SOCQUES"		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17212	AP/CP ORVAL "LES SOCQUES"	20231	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
19749	SAM Cours Manuel - trottoirs		224 938,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19757	SAM RUE DES DEUX CEDRES		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
19760	AP/CP Centre de santé à SAM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19760	AP/CP Centre de santé à SAM	20232	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00	0,00
19761	SAM extinction EP tranche 2		0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
19762	Travaux de voirie 2023		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
1977	SAM-RUE MALLARD ET TOUR DE FRANCE		1 718 966,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
999	BALNEOR - Travaux d'optimisation		44 504,28	16 558,20	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00

01 CDC Coeur de France - Principal - BP - 2023

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			4 560 347,16	346 066,87	866 900,00	866 900,00	554 300,00	312 600,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019717
LIBELLE : AP/CP TIERS-LIEU COMPÉTENCES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20233

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019722
LIBELLE : AP/CP Bâtiment artisanal "L'ATELIER"
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20234

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - Principal - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001976
LIBELLE : AP/CP - CDF- CRÉATION MAISON SANTÉ
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20211

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 546 335,16	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	1 546 335,16	0,00	250 000,00	250 000,00
2313	Constructions	0,00	1 546 335,16	0,00	250 000,00	250 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-250 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 019711
LIBELLE : AP/CP BALLON FLUO
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20212

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	43 021,90	a	0,00	59 300,00	b 59 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	43 021,90		0,00	59 300,00	59 300,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	43 021,90		0,00	59 300,00	59 300,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-59 300,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0426
LIBELLE : AP/CP LA CELLE ENF RESEAU - RESTIT. EP
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20221

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00		50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00		0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17212
LIBELLE : AP/CP ORVAL "LES SOCQUES"
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20231

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-30 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19760
LIBELLE : AP/CP Centre de santé à SAM
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20232

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	65 000,00	b 65 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-65 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0001974
LIBELLE : BERRY NUMERIQUE - travaux fibre optique
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		489 000,00 a	290 000,00	0,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	489 000,00	290 000,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct int nation	489 000,00	290 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00 c	0,00	0,00 d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-290 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019710
LIBELLE : REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		48 296,94 a	9 960,94	25 000,00 b	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	48 296,94	9 960,94	25 000,00	25 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	48 296,94	9 960,94	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		434,37 c	4 810,52	0,00 d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	434,37	4 810,52	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	434,37	4 810,52	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-30 150,42

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019714
LIBELLE : PLUiH - REVISION N°1
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 25 020,00	3 900,00	b 3 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	25 020,00	3 900,00	3 900,00
2031	Frais d'études	0,00	25 020,00	3 900,00	3 900,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-28 920,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019717
LIBELLE : AP/CP TIERS-LIEU COMPÉTENCES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		15 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 000,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 000,00	c 0,00	50 000,00	d 50 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	12 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	12 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019719
LIBELLE : PLUiH - REVISION ALLEGEE N°2 - Charenton
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupent les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019720
LIBELLE : PHOTOVOLTAÏQUE-ETUDE DU POTENTIEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019721
LIBELLE : La Passerelle - équipement/optimisation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	18 500,00	b	18 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	18 500,00		18 500,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	10 000,00		10 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	3 500,00		3 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	5 000,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-18 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019722
LIBELLE : AP/CP Bâtiment artisanal "L'ATELIER"
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		0,00	a	0,00	20 000,00	b	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	20 000,00		20 000,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	20 000,00		20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	70 000,00	d	70 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	70 000,00		70 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	70 000,00		70 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019723
LIBELLE : Éclairage public - ext - rempl - sup
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	55 200,00	b 55 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	55 200,00	55 200,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	55 200,00	55 200,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	55 200,00	d 55 200,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	26 900,00	26 900,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	26 900,00	26 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	28 300,00	28 300,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	28 300,00	28 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001976
LIBELLE : AP/CP - CDF- CRÉATION MAISON SANTÉ
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		43 260,79	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	43 260,79	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	43 260,79	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		40 000,00	c 0,00	423 000,00	d 423 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	40 000,00	0,00	423 000,00	423 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	40 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	223 000,00	223 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	423 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001977
LIBELLE : LA PASSERELLE - CAMPUS CONNECTÉ
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		40 479,33	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	40 479,33	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	40 479,33	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 001980
LIBELLE : CDF- ÉLABORATION RÈGLT LOCAL PUBLICITÉ
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		27 120,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 120,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	27 120,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 019711
LIBELLE : AP/CP BALLON FLUO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		75 631,05	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	75 631,05	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	75 631,05	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	47 521,16	d 47 521,16
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	29 650,00	29 650,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	29 650,00	29 650,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	17 871,16	17 871,16
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	17 871,16	17 871,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	47 521,16

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 019713
LIBELLE : AP/CP - création espace de formations
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		207 032,17	a 4 527,73	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	207 032,17	4 527,73	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	207 032,17	4 527,73	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 527,73

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0388
LIBELLE : BRUERE enfouissement EP parking Mairie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	7 000,00	b 7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	3 500,00	d 3 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0426
LIBELLE : AP/CP LA CELLE ENF RESEAU - RESTIT. EP
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0526
LIBELLE : CHARENTON RUE LA CHAPELLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		215,59	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	215,59	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	215,59	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0528
LIBELLE : CHARENTON RUE NEUVE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 171,69	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	11 171,69	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	11 171,69	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 585,85	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 585,85	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	5 585,85	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0919
LIBELLE : Farges route de la Croix enf EP
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	15 000,00	b 15 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	7 500,00	d 7 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-7 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1368
LIBELLE : Marçais points lumineux solaires/écarts
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	5 000,00	d 5 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-5 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1428
LIBELLE : MEILLANT RUE DU MOULIN DU PRÉ
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		25 372,80	a	0,00	20 000,00	b	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	25 372,80		0,00	20 000,00		20 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	25 372,80		0,00	20 000,00		20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	10 572,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		10 572,00	0,00		0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00		10 572,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-9 428,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17212
LIBELLE : AP/CP ORVAL "LES SOCQUES"
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	30 000,00	d	30 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	30 000,00		30 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	30 000,00		30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	30 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19741
LIBELLE : SAM- RENOVATION PONT DE FER LA MARMANDE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		133 972,01	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	133 972,01	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	66 195,51	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	67 776,50	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19749
LIBELLE : SAM Cours Manuel - trottoirs
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		224 938,71	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	224 938,71	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	224 938,71	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19757
LIBELLE : SAM RUE DES DEUX CEDRES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 000,00	b 1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	500,00	d 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	500,00	500,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	500,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19760
LIBELLE : AP/CP Centre de santé à SAM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	65 000,00	d 65 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	65 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19761
LIBELLE : SAM extinction EP tranche 2
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	7 000,00	b 7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	3 500,00	d 3 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19762
LIBELLE : Travaux de voirie 2023
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	50 000,00	d 50 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1977
LIBELLE : SAM-RUE MALLARD ET TOUR DE FRANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 718 966,75	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 718 966,75	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 718 966,75	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2316
LIBELLE : SPLE-RUE SARREAU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		41 420,10	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	41 420,10	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	41 420,10	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 999
LIBELLE : BALNEOR - Travaux d'optimisation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 504,28	a 16 558,20	40 000,00	b 40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 504,28	16 558,20	40 000,00	40 000,00
217318	Autres bâtiments publics	1 233,60	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	43 270,68	16 558,20	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-56 558,20

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II		III = I + II
TOTAL		0,00	20 688,52	2 154 326,35	2 154 326,35	2 175 014,87
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	20 688,52	499 550,00	499 550,00	520 238,52
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	5 466,52	76 550,00	76 550,00	82 016,52
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	10 572,00	0,00	0,00	10 572,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	4 650,00	0,00	0,00	4 650,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	223 000,00	223 000,00	223 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	386 281,16	386 281,16	386 281,16
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	386 281,16	386 281,16	386 281,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	20 688,52	885 831,16	885 831,16	906 519,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**156 000,00**	**156 000,00**	**156 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	20 688,52	**1 041 831,16**	**1 041 831,16**	**1 062 519,68**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*542 495,19*	*542 495,19*	*542 495,19*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*		*570 000,00*	*570 000,00*	*570 000,00*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*104 371,80*	*104 371,80*	*104 371,80*
2804114	*Voirie*	*0,00*		*10 230,08*	*10 230,08*	*10 230,08*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*6 618,08*	*6 618,08*	*6 618,08*
28041413	*Subv.Cne GFP : Projet infrastructure*	*0,00*		*5 475,71*	*5 475,71*	*5 475,71*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*30 134,00*	*30 134,00*	*30 134,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*0,00*		*70 633,33*	*70 633,33*	*70 633,33*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*		*3 523,60*	*3 523,60*	*3 523,60*
281318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*		*4 755,71*	*4 755,71*	*4 755,71*
281321	*Immeubles de rapport*	*0,00*		*69 534,26*	*69 534,26*	*69 534,26*
281328	*Autres bâtiments privés*	*0,00*		*258,42*	*258,42*	*258,42*
281721	*Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)*	*0,00*		*1 810,14*	*1 810,14*	*1 810,14*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*0,00*		*2 038,84*	*2 038,84*	*2 038,84*
2817313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad*	*0,00*		*7 370,82*	*7 370,82*	*7 370,82*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*0,00*		*68 895,36*	*68 895,36*	*68 895,36*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*		*400,33*	*400,33*	*400,33*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*0,00*		*4 073,33*	*4 073,33*	*4 073,33*
281751	*Réseaux de voirie (m. à dispo)*	*0,00*		*81 024,32*	*81 024,32*	*81 024,32*
281752	*Installations de voirie (m. à dispo)*	*0,00*		*68 544,19*	*68 544,19*	*68 544,19*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*0,00*		*787,58*	*787,58*	*787,58*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*		*629,28*	*629,28*	*629,28*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*		*786,48*	*786,48*	*786,48*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*5 690,14*	*5 690,14*	*5 690,14*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*17 354,95*	*17 354,95*	*17 354,95*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*3 655,55*	*3 655,55*	*3 655,55*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*		*1 403,70*	*1 403,70*	*1 403,70*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***0,00***		***1 112 495,19***	***1 112 495,19***	***1 112 495,19***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 185, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**	**0,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	442 176,67	442 176,67	0,00	442 176,67	442 176,67
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		747 000,00	747 000,00		747 000,00	747 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		3 938 396,00	3 938 396,00		3 938 396,00	3 938 396,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	1 769 363,14	1 769 363,14	0,00	1 769 363,14	1 769 363,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 896 935,81**	**6 896 935,81**	**0,00**	**6 896 935,81**	**6 896 935,81**
66	Charges financières	0,00	0,00		222 900,00	222 900,00		222 900,00	222 900,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			77 300,00	77 300,00		77 300,00	77 300,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**300 600,00**	**300 600,00**		**300 600,00**	**300 600,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 197 535,81**	**7 197 535,81**	**0,00**	**7 197 535,81**	**7 197 535,81**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*542 495,19*	*542 495,19*		*542 495,19*	*542 495,19*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*			*570 000,00*	*570 000,00*		*570 000,00*	*570 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**1 112 495,19**	**1 112 495,19**		**1 112 495,19**	**1 112 495,19**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**8 310 031,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	8 310 031,00	8 310 031,00	8 310 031,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	333 080,00	333 080,00	333 080,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 470 943,00	1 470 943,00	1 470 943,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	4 330 728,00	4 330 728,00	4 330 728,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	1 720 719,00	1 720 719,00	1 720 719,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	243 861,00	243 861,00	243 861,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	8 110 031,00	8 110 031,00	8 110 031,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	8 110 031,00	8 110 031,00	8 110 031,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	8 310 031,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	8 310 031,00	8 310 031,00	0,00	8 310 031,00	8 310 031,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	442 176,67	442 176,67	0,00	442 176,67	442 176,67
602238	Autres fournitures techniques	0,00	0,00		735,00	735,00	0,00	735,00	735,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		51 765,00	51 765,00	0,00	51 765,00	51 765,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		5 720,00	5 720,00	0,00	5 720,00	5 720,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		42 400,00	42 400,00	0,00	42 400,00	42 400,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		10 610,00	10 610,00	0,00	10 610,00	10 610,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		526,67	526,67	0,00	526,67	526,67
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		9 400,00	9 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		25 600,00	25 600,00	0,00	25 600,00	25 600,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	0,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		2 220,00	2 220,00	0,00	2 220,00	2 220,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		16 100,00	16 100,00	0,00	16 100,00	16 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		747 000,00	747 000,00		747 000,00	747 000,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		495,74	495,74		495,74	495,74
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00		220,00	220,00		220,00	220,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		10 280,32	10 280,32		10 280,32	10 280,32
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		1 535,39	1 535,39		1 535,39	1 535,39
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		289 714,20	289 714,20		289 714,20	289 714,20
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		12 470,45	12 470,45		12 470,45	12 470,45
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		71 772,72	71 772,72		71 772,72	71 772,72
64131	Rémunérations	0,00	0,00		118 023,01	118 023,01		118 023,01	118 023,01
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		10 165,00	10 165,00		10 165,00	10 165,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		84 468,42	84 468,42		84 468,42	84 468,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		99 929,28	99 929,28		99 929,28	99 929,28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		5 177,60	5 177,60		5 177,60	5 177,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		17 500,00	17 500,00		17 500,00	17 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		5 167,17	5 167,17		5 167,17	5 167,17
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		17 780,70	17 780,70		17 780,70	17 780,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		3 938 396,00	3 938 396,00		3 938 396,00	3 938 396,00
739211	Attribution de compensation	0,00	0,00		3 808 600,00	3 808 600,00		3 808 600,00	3 808 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		129 796,00	129 796,00		129 796,00	129 796,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	1 769 363,14	1 769 363,14	0,00	1 769 363,14	1 769 363,14
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		98 283,00	98 283,00	0,00	98 283,00	98 283,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		24 331,00	24 331,00	0,00	24 331,00	24 331,00
65331	Indemnités de fonction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		190 900,00	190 900,00	0,00	190 900,00	190 900,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00		673 149,14	673 149,14	0,00	673 149,14	673 149,14
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		102 700,00	102 700,00	0,00	102 700,00	102 700,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		56 100,00	56 100,00	0,00	56 100,00	56 100,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		47 500,00	47 500,00	0,00	47 500,00	47 500,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
65818	Autres	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 896 935,81**	**6 896 935,81**	**0,00**	**6 896 935,81**	**6 896 935,81**
66	Charges financières	0,00	0,00		222 900,00	222 900,00		222 900,00	222 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		-3 100,00	-3 100,00		-3 100,00	-3 100,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			77 300,00	77 300,00		77 300,00	77 300,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			37 300,00	37 300,00		37 300,00	37 300,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**300 600,00**	**300 600,00**		**300 600,00**	**300 600,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 197 535,81**	**7 197 535,81**	**0,00**	**7 197 535,81**	**7 197 535,81**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*542 495,19*	*542 495,19*		*542 495,19*	*542 495,19*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*			*570 000,00*	*570 000,00*		*570 000,00*	*570 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*0,00*			*570 000,00*	*570 000,00*		*570 000,00*	*570 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**1 112 495,19**	**1 112 495,19**		**1 112 495,19**	**1 112 495,19**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	25 300,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-28 400,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 100,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**	**8 310 031,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	333 080,00	333 080,00	333 080,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	298 080,00	298 080,00	298 080,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 470 943,00	1 470 943,00	1 470 943,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	35 998,00	35 998,00	35 998,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	217 000,00	217 000,00	217 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	1 217 945,00	1 217 945,00	1 217 945,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	4 330 728,00	4 330 728,00	4 330 728,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	3 344 212,00	3 344 212,00	3 344 212,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	562 345,00	562 345,00	562 345,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	0,00	0,00	313 971,00	313 971,00	313 971,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	110 200,00	110 200,00	110 200,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 720 719,00	1 720 719,00	1 720 719,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	0,00	0,00	163 400,00	163 400,00	163 400,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	0,00	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	37 511,00	37 511,00	37 511,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	349 583,00	349 583,00	349 583,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	50 225,00	50 225,00	50 225,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	243 861,00	243 861,00	243 861,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	78 361,00	78 361,00	78 361,00
75888	Autres	0,00	0,00	165 500,00	165 500,00	165 500,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**	**8 110 031,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*0,00*		*200 000,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**200 000,00**	**200 000,00**	**200 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	**840 000,00**	**57 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**315 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	43 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	65 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**1 710 864,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**488 000,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 509 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	75 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**234 800,00**	**138 500,00**	**0,00**	**100 000,00**		**1 726 100,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 300,00	0,00	0,00	0,00		845 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	50 000,00	0,00	30 000,00		123 900,00
204	Subventions d'équipement versées	179 500,00	0,00	0,00	0,00		179 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 500,00	0,00	50 000,00		205 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00	50 000,00	0,00	20 000,00		370 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	**122 721,16**	**120 000,00**	**0,00**	**80 000,00**		**2 521 585,16**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		126 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 509 754,00
13	Subventions d'investissement	76 550,00	0,00	0,00	0,00		499 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 171,16	120 000,00	0,00	80 000,00		386 281,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		840 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	840 000,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		57 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	43 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 710 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	1 479 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	75 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,aur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 800,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 710 864,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 479 754,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 110,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	315 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	488 000,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage pubilc	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	229 500,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	179 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	122 721,16	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	76 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	46 171,16	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 800,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 721,16
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 550,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 171,16

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	138 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		250 300,00	4 302 509,12	0,00	0,00	385 281,57	583 320,64	19 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	123 055,00	0,00	0,00	26,67	33 000,00	19 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	27 444,12	0,00	0,00	385 254,90	320,64	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	3 938 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	203 714,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	250 300,00	-27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	37 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	7 601 451,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	75 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	10 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 470 943,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	4 330 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 720 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	68 361,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	75 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	625 980,59	904 531,82	86 612,07	40 000,00		7 197 535,81
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	202 830,00	24 265,00	40 000,00		442 176,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	5 031,45	267 001,82	61 947,07	0,00		747 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 938 396,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	620 949,14	394 700,00	0,00	0,00		1 769 363,14
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		222 900,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00		400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00		77 300,00
RECETTES		0,00	27 500,00	306 580,00	79 000,00	0,00		8 110 031,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 700,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	27 500,00	226 580,00	79 000,00	0,00		333 080,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 470 943,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 330 728,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 720 719,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00		243 861,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		250 300,00
661	Charges d'intérêts	250 300,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 179 895,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	14 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	36 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 424,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	43 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	12 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	20 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	-27 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	37 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	3 938 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 601 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 330 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	252 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	1 217 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
741	D.G.F.	1 283 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	437 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	68 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	122 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	122 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 302 509,12
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 720,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 424,12
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 614,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 400,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 300,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 938 396,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 601 451,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 330 728,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 998,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 217 945,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 400,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 319,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 361,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 251,57
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,67
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 060,63
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 981,82
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 431,75
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 780,70
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	583 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583 320,64
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,64
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 180,59	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,53	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 594,36	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356,56	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 149,14	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 980,59
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,53
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 594,36
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356,56
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 149,14
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	490 416,12	0,00	0,00	0,00	0,00	374 115,70
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	35 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	2 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	81 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 835,64	0,00	0,00	0,00	0,00	3 037,58
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	65 744,16	0,00	0,00	0,00	0,00	121 849,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	25 306,32	0,00	0,00	0,00	0,00	49 229,12
656	Participations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	193 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 580,00
708	Autres produits	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 580,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	904 531,82
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 610,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 820,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 873,22
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 593,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 535,44
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 580,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 580,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	61 947,07	0,00	24 265,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	24 265,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	976,43	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	44 551,92	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	16 418,72	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 612,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 265,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	976,43
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 551,92
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 418,72
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
3705500020056026	16/11/2020	350 000,00	100 000,00	106,15	100 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		350 000,00	100 000,00	106,15	100 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 562 938,58									
1641 Emprunts en euros (total)					15 562 938,58									
00725 000200560 14	CREDIT MUTUEL			31/12/2008	174 000,00	F		4,950	4,950	EUR	T	P	N	A-1
07009045	CREDIT AGRICOLE BOURGES	01/04/2016		05/10/2016	1 460 000,00	F		1,310	1,310	EUR	T	P	N	A-1
70065322963	CREDIT AGRICOLE BOURGES			10/02/2013	123 472,80	F		4,420	4,420	EUR	T	P	N	A-1
7101261	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			25/03/2009	135 000,00	F		4,100	4,100	EUR	T	P	N	A-1
7413011	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	24/04/2014		25/08/2014	140 000,00	F		4,440	4,440	EUR	T	C	N	A-1
8391756	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			10/09/2013	2 000 000,00	F		3,800	3,800	EUR	T	P	N	A-1
8391770	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			10/09/2013	800 000,00	F		3,800	3,800	EUR	T	P	N	A-1
9159434/53395941/ND	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	29/11/2018		11/04/2019	2 500 000,00	F		1,670	1,670	EUR	T	C	N	A-1
9159443/5395948	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	29/11/2018		11/04/2019	500 000,00	F		0,750	0,750	EUR	T	P	N	A-1
Caisse épar. Balnéor	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE	22/12/2006		25/05/2019	5 000 000,00	F	EONIA	4,410	4,410	EUR	T	C	N	A-1
MIN279906	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)			01/09/2006	276 000,00	V		3,380	3,380	EUR	A	P	N	B-1
MON279852	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)			01/07/2000	39 331,85	F		4,900	4,900	EUR	A	P	N	A-1
MON279853	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)			01/02/2004	200 000,00	F		4,320	4,320	EUR	S	P	N	A-1
MON279854	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)			01/04/2004	100 000,00	F		4,400	4,400	EUR	T	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
MON279859	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)			01/07/2009	261 000,00	F		4,730	4,730	EUR	A	P	N	A-1
MON535774EUR/0537/48	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/04/2021	1 634 133,93	F		0,150	0,150	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					15 562 938,58									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 279 445,96					838 017,48	224 518,00	0,00	25 265,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 279 445,96					838 017,48	224 518,00	0,00	25 265,34
00725 000200560 14	N	0,00	A-1	68 467,85	5,99	F		4,950	10 560,14	3 195,14	0,00	0,00
07009045	N	0,00	A-1	1 058 356,39	13,76	F		1,310	70 719,23	13 518,01	0,00	3 054,82
70065322963	N	0,00	A-1	59 491,10	6,10	F		4,420	8 083,47	2 496,73	0,00	315,58
7101261	N	0,00	A-1	36 440,47	4,22	F		4,100	8 560,41	1 383,55	0,00	15,88
7413011	N	0,00	A-1	55 000,00	5,64	F		4,440	10 000,00	2 306,65	0,00	198,57
8391756	N	0,00	A-1	867 552,59	5,68	F		3,800	144 617,08	30 922,44	0,00	1 526,20
8391770	N	0,00	A-1	347 021,16	5,68	F		3,800	57 845,81	12 368,99	0,00	610,48
9159434/53395941/ND	N	0,00	A-1	2 031 250,00	16,27	F		1,670	125 000,00	33 598,60	0,00	7 141,12
9159443/5395948	N	0,00	A-1	380 218,16	11,27	F		0,750	32 514,35	2 760,33	0,00	572,26
Caisse épar. Bal/nôr	N	0,00	A-1	2 666 666,60	14,99	F	EONIA	4,410	166 666,64	116 431,13	0,00	10 956,94
MIN279906	N	0,00	B-1	60 311,54	2,99	V		1,858	19 734,90	1 120,59	0,00	249,21
MON279852	N	0,00	A-1	5 030,96	2,98	F		4,900	2 455,33	246,52	0,00	62,75
MON279853	N	0,00	A-1	14 562,36	0,98	F		4,320	14 562,36	473,34	0,00	0,00
MON279854	N	0,00	A-1	9 127,37	0,98	F		4,400	7 261,44	282,88	0,00	19,93
MON279859	N	0,00	A-1	23 573,56	0,99	F		4,730	23 573,56	1 114,96	0,00	0,00
MON535774EUR/0537/48	N	0,00	A-1	1 596 375,85	11,25	F		0,150	135 861,76	2 318,14	0,00	541,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**9 279 445,96**					**838 017,48**	**224 518,00**	**0,00**	**25 265,34**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
MIN279906	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)	276 000,00	60 311,54	1	20,00				0,00		1,858	1 120,59	0,00	0,65
TOTAL (B)		**276 000,00**	**60 311,54**						**0,00**			**1 120,59**	**0,00**	**0,65**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**276 000,00**	**60 311,54**						**0,00**			**1 120,59**	**0,00**	**0,65**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 219 134,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	60 311,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réalisées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Agenc, amé bâts, instal élect, électro, tél, techn	15	17/07/2020
L	Agenc, amé bâts, instal élect, électro, tél, techn	20	17/07/2020
L	Agenc, amé bâts, instal élect, électro, tél, techn	30	17/07/2020
L	Agencement et aménagements de bâtiments, instal. é	15	17/07/2020
L	Autres	5	17/07/2020
L	Autres agencements, aménagements de terrains	30	17/07/2020
L	Bâtiments	30	17/07/2020
L	Études non suivies de travaux	5	17/07/2020
L	Installation de voirie	3	17/07/2020
L	Installation de voirie	20	17/07/2020
L	Matériel classique	6	17/07/2020
L	Matériel de transport	8	17/07/2020
L	Matériels informatiques	2	17/07/2020
L	Matériels informatiques	4	17/07/2020
L	Mobilier	10	17/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	32 700,00		0,00	32 700,00	0,00	32 700,00
Provisions pour litiges	32 700,00		0,00	32 700,00	0,00	32 700,00
Créances douteuses	32 700,00	07/12/2022	0,00	32 700,00	0,00	32 700,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	32 700,00		0,00	32 700,00	0,00	32 700,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	32 700,00		0,00	32 700,00	0,00	32 700,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-baux mobiliers					1 145 412,00	76 360,80	76 360,80	76 360,80	76 360,80	419 966,40	725 409,60
Atelier MONTDOR	2015	CAMBOUR	15	76 360,80	1 145 412,00	76 360,80	76 360,80	76 360,80	76 360,80	419 966,40	725 409,60
Crédits-baux immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				76 360,80	1 145 412,00	76 360,80	76 360,80	76 360,80	76 360,80	419 966,40	725 409,60

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					715 765,00
6573643	N°1 Balnéor	Pour contrainte de service public	ESPACE RECREA Action développement loisirs	Entreprise	550 000,00
657382	N°1 La Passerelle	fonctionnement de la Passerelle	SEM TERRITORIA	Entreprise	102 700,00
65742	N°1 aides aux entreprises	Aide alternance	ATEV CHAUDRONNERIE	Entreprise	4 000,00
65742	N°1 aides aux entreprises	Aide TPE	CORDET MILLET SARL	Entreprise	4 500,00
65742	N°1 aides aux entreprises	aide TPE	Cycles-Sports	Entreprise	3 000,00
65742	N°1 aides aux entreprises	Aide à l'immobilier	DOmaine de CHATEAU FER SAS	Entreprise	12 000,00
65742	N°1 aides aux entreprises	Aide à l'immobilier	TEAM5	Entreprise	37 565,00
65742	N°1 aides aux entreprises	Aide alternance	TOM CAR	Entreprise	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**12,00**	**1,00**	**13,00**	**12,80**	**0,00**	**12,80**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	1,00	2,00	1,80	0,00	1,80
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	1,00	16,00	15,80	0,00	15,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	A	CDD
REDACTEUR	B	ADM	563	0,00	A	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	ADM	638	0,00	A	CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM	638	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Pays Berry St Amandois	05/11/2001	Participation	41 400,00
SMIRTOM	03/12/2001		0,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 045 300,00**	**I**	**1 045 300,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**845 300,00**		**845 300,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	840 000,00		840 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	5 300,00		5 300,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**200 000,00**		**200 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*200 000,00*		*200 000,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**1 045 300,00**	**360 016,87**	**1 368 652,00**	**2 773 968,87**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 268 495,19**	**III**	**1 268 495,19**
Ressources propres externes de l'année (a)		**30 000,00**		**30 000,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	30 000,00		30 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 238 495,19**		**1 238 495,19**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*104 371,80*		*104 371,80*
2804114	*Voirie*	*10 230,08*		*10 230,08*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*6 618,08*		*6 618,08*
28041413	*Subv.Cne GFP : Projet infrastructure*	*5 475,71*		*5 475,71*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*30 134,00*		*30 134,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*70 633,33*		*70 633,33*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*3 523,60*		*3 523,60*
281318	*Autres bâtiments publics*	*4 755,71*		*4 755,71*
281321	*Immeubles de rapport*	*69 534,26*		*69 534,26*
281328	*Autres bâtiments privés*	*258,42*		*258,42*
281721	*Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)*	*1 810,14*		*1 810,14*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*2 038,84*		*2 038,84*
2817313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad*	*7 370,82*		*7 370,82*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*68 895,36*		*68 895,36*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*400,33*		*400,33*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*4 073,33*		*4 073,33*
281751	*Réseaux de voirie (m. à dispo)*	*81 024,32*		*81 024,32*
281752	*Installations de voirie (m. à dispo)*	*68 544,19*		*68 544,19*
2817578	*Autre matériel technique (mad)*	*787,58*		*787,58*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*629,28*		*629,28*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*786,48*		*786,48*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*		*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*5 690,14*		*5 690,14*
281838	*Autre matériel informatique*	*17 354,95*		*17 354,95*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*3 655,55*		*3 655,55*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 403,70*		*1 403,70*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	126 000,00		126 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*542 495,19*	*542 495,19*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 268 495,19**	**20 688,52**	**0,00**	**1 479 754,00**	**2 768 937,71**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 773 968,87
Ressources propres disponibles	IV	2 768 937,71
Solde	V = IV – II (8)	-5 031,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV
	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		21 154 000,00	6,55	6,50 %	0,00	1 375 010,00	6,24
TFPNB		1 290 000,00	6,78	9,70 %	0,00	125 130,00	6,79
CFE		5 581 000,00	-0,01	29,95 %	0,00	1 693 099,00	1,29
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**28 025 000,00**	**5,19**			**3 193 239,00**	**3,58**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2022

Présenté par Le Président (1),
A Saint-Amand-Montrond, le 13/04/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Saint-Amand-Montrond, le 13/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Amand-Montrond, le

(1) Indiquer « le président» ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de .... de la Collectivité territoriale unique de .... de la métropole de .... du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2023

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1er janvier 2023.

Nature juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole	21	21	21	21
CU	14	14	14	14
CA	222	223	227	227
CC	**997**	**995**	**992**	**992**
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023				

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023033-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	**429**	**43%**
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	992	
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (millésimée en 2020)		

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	22 075	21	19 270	2	3 985	129	105 483
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023							

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.
Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.
Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans la construction	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	12	55
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021								

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891ème rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	**200036135**	**CC Cœur de France**	**984**	**12,5**
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	**828**	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dette

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1er janvier 2021 à 10 857 156 € au 1er janvier 2022 pour atteindre **9 279 445 € au 1er janvier 2023**. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DGF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	389 738	3 089 493
CC CŒUR DE FRANCE	**1 119 952**	**163 368**	**1 283 320**
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRE ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVISE	-	45 527	45 527

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.
Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaitre un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

2. Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023 Le tableau ci-dessous présente le détail des reversements (attributions de compensation) par commune.

Communes	Recettes de références 2021 - indiqué dans les états 1288 des communes - validées par la DGFIP							Attributions de compensation définitives au 6/9/2022
	CFE	CVAE	TAFNB	IFER	TASCOM	Alt. Compensatrice CFE	Part CPS (compensation part salariale) après écrêtement de 2,2 %	
Argheuilles	1 627 €	195 €	596 €	[illegible]		1 732 €	[illegible]	8 920 €
Bessais-le-Fromental	9 272 €	3 880 €	486 €			7 679 €	[illegible]	23 183 €
Bouzais	20 711 €	[illegible]	179 €	1 129 €		611 €	[illegible]	26 837 €
Bruère-Allichamps	61 508 €	32 844 €	[illegible]			14 220 €	[illegible]	123 906 €
La Celle	4 459 €	419 €	82 €			922 €	[illegible]	7 826 €
Charenton-du-Cher	12 347 €	8 962 €	924 €	9 824 €		2 736 €	[illegible]	50 961 €
Colombiers	4 016 €	7 106 €	552 €	4 235 €		973 €	[illegible]	25 941 €
Coust	1 962 €	5 958 €	190 €			869 €	[illegible]	8 926 €
Drevant	8 512 €	12 365 €	[illegible]			4 496 €	[illegible]	27 395 €
Farges-Allichamps	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €		1 268 €	[illegible]	97 179 €
La Groutte	750 €	957 €	199 €			634 €	[illegible]	2 544 €
Marçais	2 396 €	2 007 €	308 €			1 027 €	[illegible]	6 702 €
Meillant	7 023 €	4 503 €	[illegible]	963 €		1 009 €	[illegible]	17 767 €
Nozières	55 126 €	6 918 €	599 €			373 €	[illegible]	63 557 €
Orcenais	31 259 €	1 163 €	[illegible]	5 774 €		700 €	[illegible]	39 198 €
Orval	299 372 €	[illegible]	1 418 €	4 719 €	[illegible]	117 115 €	[illegible]	622 051 €
Saint-Amand-Montrond	[illegible]	[illegible]	4 818 €	59 665 €	[illegible]	115 538 €	[illegible]	2 612 989 €
Saint-Pierre-les-Étieux	19 712 €	[illegible]	362 €	963 €		895 €	[illegible]	39 177 €
Vernais	1 301 €	884 €				514 €	[illegible]	3 528 €
cumul	1 305 151 €	683 663 €	12 329 €	96 115 €	329 533 €	273 313 €	[illegible]	[illegible]

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.
En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2023

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176.67 € (425 584 € en 2022)
Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)
Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363.14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149.14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)
Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)
Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768.87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960.94 €
- PLUi-H – révision n°1 28 920 €
- PLUi-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- La Passerelle – équipement/optimisation 18 500 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2ème tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaire 50 000 €
- Balnéor – travaux d'optimisation 56 558.20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495.19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549.14 €
La section d'investissement s'équilibre à 158 381.14 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149.14 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218.61 €
La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506.66 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042.19 €
La section d'investissement s'équilibre à 73 299.06 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583.95 €
La section d'investissement s'équilibre à 796 830.95 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878.42 €.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meillant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095.19 € (1 333 172 € en 2022).

Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795.19 € (contre 435 872 en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10.79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.
Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1er décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.
Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?
Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).
Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445.91 / 1 047 095.19 = **8.9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1er janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	**1 091 551 €**
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	**1 260 294 €**
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5.47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	**1 293 284 €**
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 779** habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

8.1 Ratio 1 – Les *dépenses* réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population
8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population
8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF
8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF
8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :
- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0.3895**

Malgré l'effort d'intégration, l'augmentation de la DGF sera limitée à 10% par an.

En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maitrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3ème position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
En nombre d'habitants

Annexe - Loi de finances 2023

Dispositions concernant l'intercommunalité

1. FPIC

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficier du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.
Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

2. Dotation d'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la LF 2023 prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écrêtement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de - 0,72 % au lieu de - 2,19 %.

3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

4. DSR des communes nouvelles pour 2023

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieront plus à compter de 2023.

5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque

La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_034

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « assainissement »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023034-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_034

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « assainissement »

Monsieur Pascal COLLIN, 5ème Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles *(joint à la synthèse) ;*

Le budget annexe « assainissement » 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 5 604 725,27 €.

Section de fonctionnement	2 208 218,61 €
Section d'investissement	3 396 506,66 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	11 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	59 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
66	Charges financières	53 200,00 €
67	Charges spécifiques	202 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	375 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 487 218,61 €
	Total des dépenses	**2 208 218,61 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	680 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 488 218,61 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
	Total des recettes	**2 208 218,61 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	113 840,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 484 666,66 €
27	Autres immobilisations financières	1 600 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
	Total des dépenses	**3 396 506,66 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	244 928,84 €
13	Subventions d'investissement reçues	239 698,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	745 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 300,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	375 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	299 360,55 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 487 218,61 €
	Total des recettes	**3 396 506,66 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « assainissement » de Cœur de France ***(document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
20003613500024	02 CDC Coeur de France - Assainissement 01 CDC Coeur de France

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : 02 CDC Coeur de France - Assainissement (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023034-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales
Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget
A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes
A - Eléments du bilan
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 32
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 33
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 39
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 41
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 42
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 43
A3.2 - Etalement des provisions 44
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 45
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 46
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 47
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 48
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 50

C - Autres éléments d'informations
C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures
D - Arrêté et signatures 51

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 208 218,61	720 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 488 218,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 208 218,61	2 208 218,61

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 662 517,47	2 857 447,45
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	733 989,19	239 698,66
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 299 360,55
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 396 506,66	3 396 506,66

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 604 725,27	5 604 725,27

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	22 510,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 700,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 200,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	**92 410,00**	**0,00**	**90 500,00**	**90 500,00**	**90 500,00**
66	Charges financières	24 608,00	0,00	53 200,00	53 200,00	53 200,00
67	Charges exceptionnelles	3 600,00	0,00	202 300,00	202 300,00	202 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	17 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**137 618,00**	**0,00**	**346 000,00**	**346 000,00**	**346 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*1 672 622,74*		*1 487 218,61*	*1 487 218,61*	*1 487 218,61*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*322 232,82*		*375 000,00*	*375 000,00*	*375 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***1 994 855,56***		***1 862 218,61***	***1 862 218,61***	***1 862 218,61***
	TOTAL	**2 132 473,56**	**0,00**	**2 208 218,61**	**2 208 218,61**	**2 208 218,61**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 208 218,61

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 410,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	715 982,82	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
	Total des recettes de gestion des services	**733 392,82**	**0,00**	**685 000,00**	**685 000,00**	**685 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**733 392,82**	**0,00**	**685 000,00**	**685 000,00**	**685 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*35 000,00*		*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***35 000,00***		***35 000,00***	***35 000,00***	***35 000,00***
	TOTAL	**768 392,82**	**0,00**	**720 000,00**	**720 000,00**	**720 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 488 218,61

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 208 218,61

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 827 218,61

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

01 CDC Coeur de France - 02 CDC Coeur de France - Assainissement - BP - 2023

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	77 776,82	51 840,00	62 000,00	62 000,00	113 840,00
21	Immobilisations corporelles	31 144,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 168 401,44	682 149,19	802 517,47	802 517,47	1 484 666,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 277 322,26	733 989,19	887 517,47	887 517,47	1 621 506,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 575 137,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 672 937,00	0,00	1 740 000,00	1 740 000,00	1 740 000,00
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 950 259,26	733 989,19	2 627 517,47	2 627 517,47	3 361 506,66
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*35 000,00*		*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***35 000,00***		***35 000,00***	***35 000,00***	***35 000,00***
	TOTAL	3 985 259,26	733 989,19	2 662 517,47	2 662 517,47	3 396 506,66
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 396 506,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	585 758,66	239 698,66	0,00	0,00	239 698,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 475 000,00	0,00	745 000,00	745 000,00	745 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 060 758,66**	**239 698,66**	**745 000,00**	**745 000,00**	**984 698,66**
10	Dotations, fonds divers et réserves	51 541,26	0,00	49 998,86	49 998,86	49 998,86
106	Réserves (7)	173 534,13	0,00	194 929,98	194 929,98	194 929,98
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
	Total des recettes financières	230 375,39	0,00	250 228,84	250 228,84	250 228,84
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**2 291 134,05**	**239 698,66**	**995 228,84**	**995 228,84**	**1 234 927,50**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 672 622,74*		*1 487 218,61*	*1 487 218,61*	*1 487 218,61*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*322 232,82*		*375 000,00*	*375 000,00*	*375 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***1 994 855,56***		***1 862 218,61***	***1 862 218,61***	***1 862 218,61***
	TOTAL	4 285 989,61	239 698,66	2 857 447,45	2 857 447,45	3 097 146,11
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					299 360,55
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 396 506,66

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**1 827 218,61**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 500,00		11 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 000,00		59 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66	Charges financières	53 200,00	*0,00*	53 200,00
67	Charges exceptionnelles	202 300,00	*0,00*	202 300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*375 000,00*	375 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 487 218,61*	1 487 218,61
	Dépenses d'exploitation – Total	**346 000,00**	***1 862 218,61***	**2 208 218,61**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 208 218,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*35 000,00*	35 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140 000,00	*0,00*	140 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	113 840,00	0,00	113 840,00
21	Immobilisations corporelles (6)	23 000,00	0,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 484 666,66	0,00	1 484 666,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 600 000,00	*0,00*	1 600 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**3 361 506,66**	***35 000,00***	**3 396 506,66**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 396 506,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00		5 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	680 000,00		680 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*35 000,00*	35 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**685 000,00**	***35 000,00***	**720 000,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 488 218,61

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 208 218,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	49 998,86	*0,00*	49 998,86
13	Subventions d'investissement	239 698,66	*0,00*	239 698,66
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	745 000,00	*0,00*	745 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	*0,00*	5 300,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*375 000,00*	375 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*1 487 218,61*	1 487 218,61
	Recettes d'investissement – Total	**1 039 997,52**	***1 862 218,61***	**2 902 216,13**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	299 360,55

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	194 929,98

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 396 506,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	22 510,00	11 500,00	11 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	1 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	8 010,00	1 400,00	1 400,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 700,00	59 000,00	59 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	50 700,00	59 000,00	59 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 200,00	20 000,00	20 000,00
6531	Indemnités élus	19 200,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	**92 410,00**	**90 500,00**	**90 500,00**
66	Charges financières (b) (8)	24 608,00	53 200,00	53 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 600,00	55 000,00	55 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 008,00	-1 800,00	-1 800,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 600,00	202 300,00	202 300,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	200 000,00	200 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 600,00	2 300,00	2 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	17 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	17 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	**137 618,00**	**346 000,00**	**346 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 672 622,74*	*1 487 218,61*	*1 487 218,61*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*322 232,82*	*375 000,00*	*375 000,00*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*322 232,82*	*375 000,00*	*375 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***1 994 855,56***	***1 862 218,61***	***1 862 218,61***
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***1 994 855,56***	***1 862 218,61***	***1 862 218,61***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 132 473,56**	**2 208 218,61**	**2 208 218,61**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 208 218,61**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	7 300,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-9 100,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 5815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 410,00	5 000,00	5 000,00
70613	Participations assainissement collectif	17 410,00	5 000,00	5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	715 982,82	680 000,00	680 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	714 750,00	680 000,00	680 000,00
7588	Autres	1 232,82	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**733 392,82**	**685 000,00**	**685 000,00**
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**733 392,82**	**685 000,00**	**685 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
777	*Quote-part suby invest transf cpte résul*	*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**768 392,82**	**720 000,00**	**720 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**1 488 218,61**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 208 218,61**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	77 776,82	62 000,00	62 000,00
2031	Frais d'études	77 776,82	62 000,00	62 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 144,00	23 000,00	23 000,00
2111	Terrains nus	28 484,00	0,00	0,00
2121	Aménagement Terrains nus	1 660,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	20 000,00	20 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 168 401,44	802 517,47	802 517,47
2313	Constructions	1 492 923,00	587 117,47	587 117,47
2315	Installat°, matériel et outillage techni	675 478,44	215 400,00	215 400,00
	Total des dépenses d'équipement	2 277 322,26	887 517,47	887 517,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	97 800,00	140 000,00	140 000,00
1641	Emprunts en euros	97 800,00	140 000,00	140 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 575 137,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 575 137,00	1 600 000,00	1 600 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 672 937,00	1 740 000,00	1 740 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 950 259,26	2 627 517,47	2 627 517,47
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*20 738,73*	*20 865,49*	*20 865,49*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*6 412,31*	*6 412,31*	*6 412,31*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*4 718,56*	*4 718,56*	*4 718,56*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*3 130,40*	*3 003,64*	*3 003,64*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 985 259,26	2 662 517,47	2 662 517,47

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	733 989,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 396 506,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	585 758,66	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	503 198,66	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	82 560,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 475 000,00	745 000,00	745 000,00
1641	Emprunts en euros	1 475 000,00	745 000,00	745 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 060 758,66	745 000,00	745 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	225 075,39	244 928,84	244 928,84
10222	FCTVA	51 541,26	49 998,86	49 998,86
1068	Autres réserves	173 534,13	194 929,98	194 929,98
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 300,00	5 300,00	5 300,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	5 300,00	5 300,00	5 300,00
	Total des recettes financières	230 375,39	250 228,84	250 228,84
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 291 134,05	995 228,84	995 228,84
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 672 622,74*	*1 487 218,61*	*1 487 218,61*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*322 232,82*	*375 000,00*	*375 000,00*
28031	*Frais d'études*	*2 914,07*	*6 882,87*	*6 882,87*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*705,83*	*705,83*	*705,83*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*0,00*	*1 107,04*	*1 107,04*
28131	*Bâtiments*	*68 805,20*	*115 321,41*	*115 321,41*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*0,00*	*6,76*	*6,76*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*226,40*	*226,40*	*226,40*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*893,12*	*893,12*	*893,12*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*222 625,01*	*228 290,38*	*228 290,38*
28158	*Autres*	*12 958,16*	*9 939,14*	*9 939,14*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*306,99*	*306,99*	*306,99*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*7 247,32*	*5 769,34*	*5 769,34*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*5 550,72*	*5 550,72*	*5 550,72*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 994 855,56*	*1 862 218,61*	*1 862 218,61*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 994 855,56*	*1 862 218,61*	*1 862 218,61*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 285 989,61	2 857 447,45	2 857 447,45

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	239 698,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	299 360,55

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 396 506,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 01974 (1)
LIBELLE : CDF mise en conformité postes relevages

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 8 402,40	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 402,40	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	8 402,40	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 402,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0421 (1)
LIBELLE : AP/CP LA CELLE création STEP

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 505 073,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	505 073,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	505 073,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-505 073,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0861 (1)
LIBELLE : DREVANT "Champ des Chevaux"

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 117 972,72	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	117 972,72	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	117 972,72	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-117 972,72

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1361 (1)
LIBELLE : Marçais agrandissement syst assai

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 82 676,52	d 0,00
13	Subventions d'investissement	82 676,52	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	39 696,52	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	42 980,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	82 676,52

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1425 (1)
LIBELLE : MEILLANT-FARGES-BOUZAIS-étude environne.

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 17 280,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	17 280,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-17 280,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1426 (1)
LIBELLE : AP/CP MEILLANT nouvelle STEP

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Aménagement Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1692 (1)
LIBELLE : NOZIERES fosses Maison et Mairie

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 158 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-158 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1712 (1)
LIBELLE : ORCENAIS Lagune sonde de trop plein

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1727 (1)
LIBELLE : Orval - MOE Transfert EU vers ORGANICA

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19731 (1)
LIBELLE : SAM STEP études micropolluants

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 25 862,40	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 862,40	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	25 862,40	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 10 776,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	10 776,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	10 776,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-15 086,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19737 (1)
LIBELLE : AP/CP SAM création d'une nouvelle STEP

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 82 044,47
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	82 044,47
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	82 044,47
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 745 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	745 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	745 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	662 955,53

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19739 (1)
LIBELLE : SAM travaux sur le réseaux

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 548 238,07	0,00	b 0,00	b 7 400,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	548 238,07	0,00	0,00	7 400,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	548 238,07	0,00	0,00	7 400,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 125 230,14	d 0,00
13	Subventions d'investissement	125 230,14	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	125 230,14	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-430 407,93

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19745 (1)
LIBELLE : SAM STEP diagnostic amont

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 8 697,60	0,00	b 0,00	b 12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	8 697,60	0,00	0,00	12 000,00
2031	Frais d'études	0,00	8 697,60	0,00	0,00	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 21 016,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	21 016,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	21 016,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	318,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19747 (1)
LIBELLE : SAM chemisage réseau EU

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-50 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19748 (1)
LIBELLE : STEP SAM - Hangar

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-20 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 259 826,06									
1641 Emprunts en euros (total)					5 259 826,06									
0901023	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			04/02/2013	188 836,15	F		3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
1267084 (ex-1224805)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION			01/08/2013	300 000,00	F		4,870	4,870	EUR	A	P	N	A-1
8312342/8476797	CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE			15/03/2014	600 000,00	F		3,240	3,240	EUR	T	P	N	A-1
CA ORGANICA 30 ANS	CREDIT AGRICOLE BOURGES	22/06/2022		15/02/2023	4 000 000,00	F		2,390	2,390	EUR	T	P	N	A-1
MON279855	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2006	18 000,00	F		3,790	3,790	EUR	T	P	N	A-1
MON279856	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/10/2006	13 500,00	F		4,420	4,420	EUR	T	P	N	A-1
MON535774	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/04/2021	159 489,91	F		0,150	0,150	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**5 259 826,06**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire fOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**2 163 305,00**					**130 954,52**	**53 675,20**	**0,00**	**7 270,78**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 163 305,00					130 954,52	53 675,20	0,00	7 270,78
0901023	N	0,00	A-1	33 937,60	2,09	F		3,890	16 636,32	1 093,76	0,00	107,02
1267084 (ex-1224805)	N	0,00	A-1	124 483,36	4,99	F		4,870	22 586,93	6 062,34	0,00	2 053,87
8312342/8476797	N	0,00	A-1	275 029,22	5,99	F		3,240	42 243,05	8 349,27	0,00	312,32
CA ORGANICA 30 ANS	N	0,00	A-1	1 575 000,00	30,00	F		2,390	36 383,48	37 318,04	0,00	4 596,62
MON279855	N	0,00	A-1	7 680,00	7,99	F		3,790	838,15	283,13	0,00	65,53
MON279856	N	0,00	A-1	8 359,55	13,74	F		4,420	452,51	367,08	0,00	88,32
MON535774	N	0,00	A-1	138 815,27	11,25	F		0,150	11 814,08	201,58	0,00	47,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Total général		**0,00**		**2 163 305,00**					**130 954,52**	**53 675,20**	**0,00**	**7 270,78**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 163 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) SI un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	2020-07-17

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement et aménagements de bâtiments, instal. é	15	17/07/2020
L	Autres constructions	30	17/07/2020
L	Études non suivies de travaux	5	17/07/2020
L	Réseaux d'eaux usées	60	17/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Créances douteuses	0,00	07/12/2022	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		175 000,00	I	175 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		140 000,00		140 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	140 000,00		140 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 000,00		35 000,00
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*35 000,00*		*35 000,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	175 000,00	733 989,19	0,00	908 989,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

01 CDC Coeur de France - 02 CDC Coeur de France - Assainissement - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 917 517,47	III	1 917 517,47
Ressources propres externes de l'année (a)		55 298,86		55 298,86
10222	FCTVA	49 998,86		49 998,86
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	5 300,00		5 300,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 862 218,61		1 862 218,61
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*6 882,87*		*6 882,87*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*705,83*		*705,83*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*1 107,04*		*1 107,04*
28131	*Bâtiments*	*115 321,41*		*115 321,41*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*6,76*		*6,76*
28138	*Aménagement Autres constructions*	*226,40*		*226,40*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*893,12*		*893,12*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*228 290,38*		*228 290,38*
28158	*Autres*	*9 939,14*		*9 939,14*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*306,99*		*306,99*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*5 769,34*		*5 769,34*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*5 550,72*		*5 550,72*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 487 218,61*		*1 487 218,61*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 917 517,47	239 698,66	299 360,55	194 929,98	2 651 506,66

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	908 989,19
Ressources propres disponibles	IV	2 651 506,66
Solde	V = IV – II (6)	1 742 517,47

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
La Celle station	2 105 000,00	-86 921,00	2 018 079,00	6 792,00	505 073,00	1 500 000,00
St Amand station	4 000 000,00	915 806,00	4 915 806,00	1 633 762,00	1 682 044,00	1 600 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2022

Présenté par (1) le Président,
A Saint-Amand-Montrond le 13/04/2022
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Saint-Amand-Montrond, le 13/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Amand-Montrond,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2023

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1er janvier 2023.

Nature juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole	21	21	21	21
CU	14	14	14	14
CA	222	223	227	227
CC	**997**	**995**	**992**	**992**
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023				

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023034-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	**429**	**43%**
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	992	
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (millésimée en 2020)		

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	22 075	21	19 270	2	3 985	129	105 483
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023							

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.
Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.
Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans la construction	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	12	55
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021								

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891ème rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	**200036135**	**CC Cœur de France**	**984**	**12,5**
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	**828**	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dette

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1er janvier 2021 à 10 857 156 € au 1er janvier 2022 pour atteindre **9 279 445 € au 1er janvier 2023**. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DGF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	389 738	3 089 493
CC CŒUR DE FRANCE	**1 119 952**	**163 368**	**1 283 320**
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRE ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVISE	-	45 527	45 527

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.
Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaitre un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

2. Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023 Le tableau ci-dessous présente le détail des reversements (attributions de compensation) par commune.

Communes	Recettes de références 2021 - indiqué dans les états 1288 des communes - validées par la DGFiP							Attributions de compensation définitives au 6/9/2022
	CFE	CVAE	TAFNB	IFER	TASCOM	Att. Compensatrice CFE	Part CPS (compensation part salariale) après écrêtement de 2,2 %	
Arpheuilles	1 627 €	195 €	996 €	4 351 €		1 732 €	109 €	8 920 €
Bessais-le-Fromental	9 272 €	3 880 €	486 €			7 679 €	1 898 €	23 183 €
Boutais	20 711 €	3 348 €	179 €	1 129 €		611 €	879 €	26 837 €
Bruère-Allichamps	61 508 €	32 844 €	895 €			14 220 €	14 996 €	123 906 €
La Celle	4 459 €	419 €	82 €			922 €	1 904 €	7 816 €
Charenton-du-Cher	12 347 €	8 962 €	924 €	9 824 €		2 736 €	15 768 €	50 961 €
Colombiers	4 016 €	7 106 €	552 €	4 235 €		973 €	9 059 €	25 941 €
Coust	1 962 €	3 958 €	190 €			869 €	2 047 €	8 926 €
Drevant	8 512 €	12 365 €	458 €			4 496 €	1 964 €	27 395 €
Farges-Allichamps	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €		1 268 €	5 919 €	97 179 €
La Groutte	750 €	957 €	199 €			634 €	4 €	2 544 €
Marçais	2 396 €	2 007 €	308 €			1 027 €	464 €	6 702 €
Meillant	7 023 €	4 503 €	398 €	963 €		1 009 €	1 871 €	17 767 €
Nozières	55 126 €	6 918 €	599 €			373 €	941 €	63 557 €
Orcenais	31 299 €	1 163 €	302 €	5 774 €		700 €	- €	39 198 €
Orval	259 372 €	120 141 €	1 418 €	4 719 €	31 275 €	117 115 €	108 011 €	622 051 €
Saint-Amand-Montrond	748 281 €	453 562 €	4 818 €	59 665 €	292 258 €	115 538 €	938 857 €	2 612 999 €
Saint-Pierre-les-Étieux	19 712 €	10 011 €	362 €	963 €		895 €	7 194 €	39 177 €
Vernais	1 301 €	884 €				514 €	829 €	3 528 €
cumul	1 305 151 €	683 663 €	12 329 €	96 115 €	323 533 €	273 311 €	1 134 474 €	3 908 577 €

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.
En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2023

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176.67 € (425 584 € en 2022)
Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)
Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363.14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149.14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)
Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)
Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768.87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960.94 €
- PLUi-H – révision n°1 28 920 €
- PLUi-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- La Passerelle – équipement/optimisation 18 500 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2ème tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaire 50 000 €
- Balnéor – travaux d'optimisation 56 558.20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495.19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549.14 €
La section d'investissement s'équilibre à 158 381.14 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149.14 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218.61 €
La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506.66 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042.19 €
La section d'investissement s'équilibre à 73 299.06 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583.95 €
La section d'investissement s'équilibre à 796 830.95 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878.42 €.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meillant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095.19 € (1 333 172 € en 2022).

Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795.19 € (contre 435 872 en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10.79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.
Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1er décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.
Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?
Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).
Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445.91 / 1 047 095.19 = **8.9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1er janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	**1 091 551 €**
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	**1 260 294 €**
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5.47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	**1 293 284 €**
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 779** habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

8.1 Ratio 1 – Les *dépenses* réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population
8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population
8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF
8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF
8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :
- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0.3895**

Malgré l'effort d'intégration, l'augmentation de la DGF sera limitée à 10% par an.

En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maitrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3ème position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
En nombre d'habitants

Annexe - Loi de finances 2023

Dispositions concernant l'intercommunalité

1. FPIC

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficier du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.
Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

2. Dotation d'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la LF 2023 prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écrêtement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de - 0,72 % au lieu de - 2,19 %.

3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

4. DSR des communes nouvelles pour 2023

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieront plus à compter de 2023.

5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque

La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le : 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_035

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « Citoyens français itinérants »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023035-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_035

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « Citoyens français itinérants »

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles *(joint à la synthèse) ;*

Le budget annexe « Citoyens français itinérants » 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 632 930,28 €.

Section de fonctionnement	474 549,14 €
Section d'investissement	158 381,14 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	91 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 499,00 €
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	134 369,00 €
023	Virement à la section d'investissement	153 381,14 €
	Total des dépenses	**474 549,14 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
74	Dotations et participations	473 149,14 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 400,00 €
	Total des recettes	**474 549,14 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	60 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	96 981,14 €
	Total des dépenses	**158 381,14 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	153 381,14 €
	Total des recettes	**158 381,14 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « Citoyens français itinérants » de Cœur de France ***(document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

03 CDC Coeur de France - CFI : 01 CDC Coeur de France (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500057

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : 03 CDC Coeur de France - CFI (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023036-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	39

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	100 183,45	5 977,01	-137 142,67	A1	-231 349,31
Investissement	23 397,63	4 643,68	(3) -78 227,19	A2	-96 981,14
Fonctionnement	76 785,82	1 333,33	(4) -58 915,68	A3	-134 368,17

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-231 349,31
Investissement	A2 + B2	-96 981,14
Fonctionnement	A3 + B3	-134 368,17

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - 03 CDC Coeur de France - CFI - BP - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	61 400,00	158 381,14
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 96 981,14	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	158 381,14	158 381,14

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	340 180,14	474 549,14
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 134 369,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	474 549,14	474 549,14
	TOTAL DU BUDGET (4)	632 930,28	632 930,28

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES	II B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	89 999,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**89 999,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**89 999,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*1 334,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***1 334,00***		***1 400,00***	***1 400,00***	***1 400,00***

TOTAL	91 333,00	0,00	61 400,00	61 400,00	61 400,00
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					96 981,14
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					158 381,14

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*164 861,00*		*153 381,14*	*153 381,14*	*153 381,14*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*4 700,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***169 561,00***		***158 381,14***	***158 381,14***	***158 381,14***
TOTAL		**169 561,00**	**0,00**	**158 381,14**	**158 381,14**	**158 381,14**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**158 381,14**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**156 981,14**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	40 355,00	0,00	91 300,00	91 300,00	91 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	22 500,00	0,00	20 499,00	20 499,00	20 499,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**75 855,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**	**181 799,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**75 855,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**	**181 799,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*164 861,00*		*153 381,14*	*153 381,14*	*153 381,14*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*4 700,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***169 561,00***		***158 381,14***	***158 381,14***	***158 381,14***
TOTAL		**245 416,00**	**0,00**	**340 180,14**	**340 180,14**	**340 180,14**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**134 369,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**474 549,14**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	302 998,00	0,00	473 149,14	473 149,14	473 149,14
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**302 998,00**	**0,00**	**473 149,14**	**473 149,14**	**473 149,14**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**302 998,00**	**0,00**	**473 149,14**	**473 149,14**	**473 149,14**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 334,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***1 334,00***		***1 400,00***	***1 400,00***	***1 400,00***
TOTAL		**304 332,00**	**0,00**	**474 549,14**	**474 549,14**	**474 549,14**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**474 549,14**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**156 981,14**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*1 400,00*	1 400,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		60 000,00		60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**60 000,00**	***1 400,00***	**61 400,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	96 981,14

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	158 381,14

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	91 300,00		91 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	20 499,00		20 499,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	70 000,00	*0,00*	70 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*5 000,00*	5 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*153 381,14*	153 381,14
	Dépenses de fonctionnement – Total	**181 799,00**	***158 381,14***	**340 180,14**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	134 369,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	474 549,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)		Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00		*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00		*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*5 000,00*	5 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*153 381,14*	153 381,14
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***158 381,14***	**158 381,14**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	158 381,14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	473 149,14		473 149,14
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*1 400,00*	1 400,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**473 149,14**	***1 400,00***	**474 549,14**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	474 549,14

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**91 333,00**	**0,00**	**0,00**	**61 400,00**	**61 400,00**	**0,00**	**61 400,00**	**61 400,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'équipement		**89 999,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**89 999,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 334,00*			*1 400,00*	*1 400,00*		*1 400,00*	*1 400,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 334,00**			**1 400,00**	**1 400,00**		**1 400,00**	**1 400,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**96 981,14**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**158 381,14**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		169 561,00	0,00	158 381,14	158 381,14	158 381,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*164 861,00*		*153 381,14*	*153 381,14*	*153 381,14*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*4 700,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***169 561,00***		***158 381,14***	***158 381,14***	***158 381,14***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	158 381,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**91 333,00**	**0,00**	**0,00**	**61 400,00**	**61 400,00**	**0,00**	**61 400,00**	**61 400,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	89 999,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'équipement		**89 999,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**89 999,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**	**0,00**	**60 000,00**	**60 000,00**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*1 334,00*			*1 400,00*	*1 400,00*		*1 400,00*	*1 400,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*1 334,00*			*1 400,00*	*1 400,00*		*1 400,00*	*1 400,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 334,00*			*1 400,00*	*1 400,00*		*1 400,00*	*1 400,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 334,00**			**1 400,00**	**1 400,00**		**1 400,00**	**1 400,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2022 1	Aire d'accueil route de Charenton		744,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
TOTAL			744,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2022 1
LIBELLE : Aire d'accueil route de Charenton
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		744,00	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	744,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	744,00	0,00	55 000,00	55 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-60 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		169 561,00	0,00	158 381,14	158 381,14	158 381,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*164 861,00*		*153 381,14*	*153 381,14*	*153 381,14*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*4 700,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
28129	*Autres aménagements de terrains*	*4 700,00*		*5 000,00*	*5 000,00*	*5 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**169 561,00**		**158 381,14**	**158 381,14**	**158 381,14**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**245 416,00**	**0,00**	**0,00**	**340 180,14**	**340 180,14**	**0,00**	**340 180,14**	**340 180,14**
011	Charges à caractère général (3)	40 355,00	0,00	0,00	91 300,00	91 300,00	0,00	91 300,00	91 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	22 500,00	0,00		20 499,00	20 499,00		20 499,00	20 499,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**75 855,00**	**0,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**75 855,00**	**0,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*164 861,00*			*153 381,14*	*153 381,14*		*153 381,14*	*153 381,14*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*4 700,00*			*5 000,00*	*5 000,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**169 561,00**			**158 381,14**	**158 381,14**		**158 381,14**	**158 381,14**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**134 369,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**474 549,14**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	304 332,00	0,00	474 549,14	474 549,14	474 549,14
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	302 998,00	0,00	473 149,14	473 149,14	473 149,14
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**302 998,00**	**0,00**	**473 149,14**	**473 149,14**	**473 149,14**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		302 998,00	0,00	473 149,14	473 149,14	473 149,14
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*1 334,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 334,00**		**1 400,00**	**1 400,00**	**1 400,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**474 549,14**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**245 416,00**	**0,00**	**0,00**	**340 180,14**	**340 180,14**	**0,00**	**340 180,14**	**340 180,14**
011	Charges à caractère général (4)	40 355,00	0,00	0,00	91 300,00	91 300,00	0,00	91 300,00	91 300,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	29 855,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	22 500,00	0,00		20 499,00	20 499,00		20 499,00	20 499,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	22 500,00	0,00		17 499,00	17 499,00		17 499,00	17 499,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	13 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65311	Indemnités de fonction	13 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**75 855,00**	**0,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**75 855,00**	**0,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**	**0,00**	**181 799,00**	**181 799,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*164 861,00*			*153 381,14*	*153 381,14*		*153 381,14*	*153 381,14*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*4 700,00*			*5 000,00*	*5 000,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*4 700,00*			*5 000,00*	*5 000,00*		*5 000,00*	*5 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**169 561,00**			**158 381,14**	**158 381,14**		**158 381,14**	**158 381,14**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**304 332,00**	**0,00**	**474 549,14**	**474 549,14**	**474 549,14**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	302 998,00	0,00	473 149,14	473 149,14	473 149,14
74751	Participation GFP de rattachement	302 998,00	0,00	473 149,14	473 149,14	473 149,14
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**302 998,00**	**0,00**	**473 149,14**	**473 149,14**	**473 149,14**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**302 998,00**	**0,00**	**473 149,14**	**473 149,14**	**473 149,14**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*1 334,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*1 334,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 334,00**		**1 400,00**	**1 400,00**	**1 400,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),
A Saint-Amand-Montrond, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Saint-Amand-Montrond, le 05/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Amand-Montrond, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2023

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1er janvier 2023.

Nature juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole	21	21	21	21
CU	14	14	14	14
CA	222	223	227	227
CC	**997**	**995**	**992**	**992**
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023				

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023035-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	**429**	**43%**
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	992	
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (millésimée en 2020)		

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	22 075	21	19 270	2	3 985	129	105 483
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023							

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.
Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.
Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans la construction	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	12	55
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021								

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891ème rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	**200036135**	**CC Cœur de France**	**984**	**12,5**
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	**828**	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dette

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1er janvier 2021 à 10 857 156 € au 1er janvier 2022 pour atteindre **9 279 445 € au 1er janvier 2023**. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DGF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	389 738	3 089 493
CC CŒUR DE FRANCE	**1 119 952**	**163 368**	**1 283 320**
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRE ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVISE	-	45 527	45 527

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.
Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaitre un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

2. Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023 Le tableau ci-dessous présente le détail des reversements (attributions de compensation) par commune.

Communes	Recettes de références 2021 - indiqué dans les états 1288 des communes - validées par la DGFIP							Attributions de compensation définitives au 6/9/2022
	CFE	CVAE	TAFNB	IFER	TASCOM	All. Compensatrice CFE	Part CPS (compensation part salariale) suite écrêtement de 2,2 %	
Arpheuilles	1 627 €	195 €	396 €	[illegible]		1 732 €	[illegible]	8 920 €
Bessais-le-Fromental	9 272 €	3 880 €	486 €			7 679 €	[illegible]	23 183 €
Bouzais	20 711 €	[illegible]	179 €	1 129 €		611 €	[illegible]	26 837 €
Bruère-Allichamps	61 508 €	32 844 €	[illegible]			14 220 €	[illegible]	123 906 €
La Celle	4 459 €	419 €	82 €			922 €	[illegible]	7 816 €
Charenton-du-Cher	12 947 €	8 962 €	924 €	9 824 €		2 736 €	[illegible]	50 961 €
Colombiers	4 016 €	7 106 €	552 €	4 235 €		973 €	[illegible]	25 942 €
Coust	1 962 €	3 958 €	190 €			869 €	[illegible]	8 926 €
Drevant	8 512 €	12 365 €	[illegible]			4 496 €	[illegible]	27 395 €
Farges-Allichamps	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €		1 268 €	[illegible]	97 179 €
La Groutte	750 €	957 €	199 €			684 €	[illegible]	2 544 €
Marçais	2 396 €	2 007 €	308 €			1 027 €	[illegible]	6 702 €
Meillant	7 023 €	4 503 €	[illegible]	963 €		1 009 €	[illegible]	17 767 €
Nozières	55 126 €	6 918 €	599 €			373 €	[illegible]	63 557 €
Orcenais	31 259 €	1 163 €	[illegible]	5 774 €		700 €	[illegible]	39 198 €
Orval	299 372 €	[illegible]	1 418 €	4 719 €	[illegible]	117 115 €	[illegible]	622 051 €
Saint-Amand-Montrond	[illegible]	[illegible]	4 818 €	59 665 €	[illegible]	115 538 €	[illegible]	2 612 939 €
Saint-Pierre-les-Étieux	19 712 €	[illegible]	362 €	963 €		895 €	[illegible]	39 177 €
Vernais	1 301 €	884 €				514 €	[illegible]	3 528 €
cumul	1 365 151 €	688 663 €	12 329 €	96 115 €	323 533 €	273 311 €	[illegible]	3 808 577 €

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.
En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2023

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176.67 € (425 584 € en 2022)
Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)
Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363.14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149.14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)
Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)
Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768.87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960.94 €
- PLUi-H – révision n°1 28 920 €
- PLUi-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- La Passerelle – équipement/optimisation 18 500 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2ème tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaire 50 000 €
- Balnéor – travaux d'optimisation 56 558.20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495.19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549.14 €
La section d'investissement s'équilibre à 158 381.14 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149.14 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218.61 €
La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506.66 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042.19 €
La section d'investissement s'équilibre à 73 299.06 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583.95 €
La section d'investissement s'équilibre à 796 830.95 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878.42 €.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meillant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095.19 € (1 333 172 € en 2022).

Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795.19 € (contre 435 872 en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10.79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.
Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1er décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.
Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?
Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).
Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445.91 / 1 047 095.19 = **8.9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1er janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	**1 091 551 €**
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	**1 260 294 €**
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5.47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	**1 293 284 €**
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 779** habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

8.1 Ratio 1 – Les *dépenses* réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population
8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population
8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF
8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF
8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :
- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0.3895**

Malgré l'effort d'intégration, l'augmentation de la DGF sera limitée à 10% par an.

En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maitrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3ème position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
En nombre d'habitants

Annexe - Loi de finances 2023

Dispositions concernant l'intercommunalité

1. FPIC

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficier du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.
Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

2. Dotation d'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la LF 2023 prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écrêtement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de - 0,72 % au lieu de - 2,19 %.

3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

4. DSR des communes nouvelles pour 2023

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieront plus à compter de 2023.

5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque

La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_036

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023036-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_036

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « gestion du tourisme »

Monsieur Didier DEVASSINE, 7ème Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles *(joint à la synthèse)* ;

Le budget annexe « gestion du tourisme » 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 475 341,25 €.

Section de fonctionnement	402 042,19 €
Section d'investissement	73 299,06 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	103 997,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	183 080,00 €
014	Atténuations de produits	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	63 308,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 656,83 €
	Total des dépenses	**402 042,19 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	31 306,20 €
731	Impositions directes (taxe de séjour)	70 000,00 €
74	Dotations et participations	290 683,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 252,99 €
	Total des recettes	**402 042,19 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 252,99 €
20	Immobilisations incorporelles	7 150,00 €
21	Immobilisations corporelles	14 904,00 €
45	Opérations pour comptes de tiers	518,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	46 473,67 €
	Total des dépenses	**73 299,06 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 064,92 €
13	Subventions d'investissement reçues	13 059,31 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000,00 €
45	Opérations pour comptes de tiers	518,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 656,83 €
	Total des recettes	**73 299,06 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « gestion du tourisme » de Cœur de France ***(document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

04 CDC Coeur de France - Tourisme : 01 CDC Coeur de France (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500065

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : 04 CDC Coeur de France - Tourisme (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023036-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	47
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mollifieraient des AP-AE règles par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité *ne* renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », ainsi les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	0,5137
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,8959
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,0500
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,1040

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	364 761,62	398 843,68	-68 690,81	A1	-34 608,75
Investissement	94 055,20	116 272,34 (3)	-68 690,81	A2	-46 473,67
Fonctionnement	270 706,42	282 571,34 (4)	0,00	A3	11 864,92

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	1 004,40	III + IV	13 059,31	B1 12 054,91
Investissement	I	1 004,40	III	13 059,31	B2 12 054,91
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-22 553,84
Investissement	A2 + B2	-34 418,76
Fonctionnement	A3 + B3	11 864,92

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	1 004,40
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
202102	Opération d'équipement n° 202102		1 004,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	13 059,31
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	25 820,99	60 239,75
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 004,40	13 059,31
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 46 473,67	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	73 299,06	73 299,06

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	402 042,19	402 042,19
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	402 042,19	402 042,19
	TOTAL DU BUDGET (4)	475 341,25	475 341,25

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1	Création itinéraires de randonnée sur le territoire de Coeur de France	202301	12 200,00
TOTAL			12 200,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			12 200,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES	II B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	34 883,12	0,00	7 150,00	7 150,00	7 150,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	39 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	12 037,98	1 004,40	13 900,00	13 900,00	14 904,40
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**92 246,10**	**1 004,40**	**21 050,00**	**21 050,00**	**22 054,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	11 872,00	0,00	518,00	518,00	518,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**104 118,10**	**1 004,40**	**21 568,00**	**21 568,00**	**22 572,40**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*2 043,00*		*4 252,99*	*4 252,99*	*4 252,99*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*4 507,08*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***6 550,08***		***4 252,99***	***4 252,99***	***4 252,99***
TOTAL		**110 668,18**	**1 004,40**	**25 820,99**	**25 820,99**	**26 825,39**
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						**46 473,67**
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**73 299,06**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**43 031,31**	**13 059,31**	**0,00**	**0,00**	**13 059,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	12 629,22	0,00	11 864,92	11 864,92	11 864,92
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**17 229,22**	**0,00**	**14 064,92**	**14 064,92**	**14 064,92**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	36 764,00	0,00	518,00	518,00	518,00
Total des recettes réelles d'investissement		**97 024,53**	**13 059,31**	**14 582,92**	**14 582,92**	**27 642,23**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*64 664,38*		*25 656,83*	*25 656,83*	*25 656,83*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*13 163,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*4 507,08*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***82 334,46***		***45 656,83***	***45 656,83***	***45 656,83***
TOTAL		**179 358,99**	**13 059,31**	**60 239,75**	**60 239,75**	**73 299,06**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**73 299,06**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**41 403,84**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si le collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	80 095,00	0,00	103 997,36	103 997,36	103 997,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	168 625,00	0,00	183 080,00	183 080,00	183 080,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	62 667,00	0,00	63 308,00	63 308,00	63 308,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**317 387,00**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**	**356 385,36**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**317 787,00**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**	**356 385,36**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*64 664,38*		*25 656,83*	*25 656,83*	*25 656,83*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*13 163,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***77 827,38***		***45 656,83***	***45 656,83***	***45 656,83***
TOTAL		**395 614,38**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**	**402 042,19**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**402 042,19**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74	Dotations et participations (3)	310 864,00	0,00	290 683,00	290 683,00	290 683,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
Total des recettes de gestion courante		**393 571,38**	**0,00**	**397 789,20**	**397 789,20**	**397 789,20**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**393 571,38**	**0,00**	**397 789,20**	**397 789,20**	**397 789,20**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*2 043,00*		*4 252,99*	*4 252,99*	*4 252,99*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***2 043,00***		***4 252,99***	***4 252,99***	***4 252,99***
TOTAL		**395 614,38**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**	**402 042,19**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**402 042,19**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**41 403,84**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*4 252,99*	4 252,99
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		20 554,40		20 554,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		1 500,00	*0,00*	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		518,00	*0,00*	518,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**22 572,40**	***4 252,99***	**26 825,39**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	46 473,67

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 299,06

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	103 997,36		103 997,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	183 080,00		183 080,00
014	Atténuations de produits	6 000,00		6 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	63 308,00	*0,00*	63 308,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*20 000,00*	20 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*25 656,83*	25 656,83
	Dépenses de fonctionnement – Total	**356 385,36**	***45 656,83***	**402 042,19**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	402 042,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200,00	0,00	2 200,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	13 059,31	0,00	13 059,31
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		20 000,00	20 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	518,00	0,00	518,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		25 656,83	25 656,83
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**15 777,31**	**45 656,83**	**61 434,14**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	11 864,92

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 299,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 306,20		31 306,20
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00		70 000,00
74	Dotations et participations (8)	290 683,00		290 683,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	5 800,00	0,00	5 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	4 252,99	4 252,99
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**397 789,20**	**4 252,99**	**402 042,19**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	402 042,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**110 668,18**	**1 004,40**	**12 200,00**	**25 820,99**	**25 820,99**	**12 200,00**	**13 620,99**	**26 825,39**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 450,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 037,98	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	60 757,41	1 004,40	12 200,00	19 550,00	19 550,00	12 200,00	7 350,00	20 554,40
Total des dépenses d'équipement		**92 246,10**	**1 004,40**	**12 200,00**	**21 050,00**	**21 050,00**	**12 200,00**	**8 850,00**	**22 054,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	11 872,00	0,00	0,00	518,00	518,00	0,00	518,00	518,00
Total des dépenses réelles		**104 118,10**	**1 004,40**	**12 200,00**	**21 568,00**	**21 568,00**	**12 200,00**	**9 368,00**	**22 572,40**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*2 043,00*			*4 252,99*	*4 252,99*		*4 252,99*	*4 252,99*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*4 507,08*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 550,08**			**4 252,99**	**4 252,99**		**4 252,99**	**4 252,99**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**46 473,67**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**73 299,06**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		166 729,77	13 059,31	48 374,83	48 374,83	61 434,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**43 031,31**	**13 059,31**	**0,00**	**0,00**	**13 059,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**4 600,00**	**0,00**	**2 200,00**	**2 200,00**	**2 200,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	36 764,00	0,00	518,00	518,00	518,00
Total des recettes réelles		**84 395,31**	**13 059,31**	**2 718,00**	**2 718,00**	**15 777,31**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*64 664,38*		*25 656,83*	*25 656,83*	*25 656,83*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*13 163,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*4 507,08*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***82 334,46***		***45 656,83***	***45 656,83***	***45 656,83***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	11 864,92
Total des recettes d'investissement cumulées	73 299,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**110 668,18**	**1 004,40**	**12 200,00**	**25 820,99**	**25 820,99**	**12 200,00**	**13 620,99**	**26 825,39**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 450,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	450,71	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 037,98	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 537,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	60 757,41	1 004,40	12 200,00	19 550,00	19 550,00	12 200,00	7 350,00	20 554,40
Total des dépenses d'équipement		**92 246,10**	**1 004,40**	**12 200,00**	**21 050,00**	**21 050,00**	**12 200,00**	**8 850,00**	**22 054,40**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	11 872,00	0,00	0,00	518,00	518,00	0,00	518,00	518,00
4581202204	Logiciel taxe de séjour DSB	**300,00**	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581202205	Création d'un site internet DSB	**3 472,00**	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812101	Étude touristique	**8 100,00**	0,00		518,00	518,00	0,00	518,00	518,00
Total des dépenses réelles		**104 118,10**	**1 004,40**	**12 200,00**	**21 568,00**	**21 568,00**	**12 200,00**	**9 368,00**	**22 572,40**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*2 043,00*			*4 252,99*	*4 252,99*		*4 252,99*	*4 252,99*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*2 043,00*			*4 252,99*	*4 252,99*		*4 252,99*	*4 252,99*
13912	*Subv. transf. Régions*	*460,00*			*1 641,13*	*1 641,13*		*1 641,13*	*1 641,13*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*1 583,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139173	*Subv. transf. FEADER*	*0,00*			*2 611,86*	*2 611,86*		*2 611,86*	*2 611,86*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*4 507,08*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*4 507,08*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 550,08**			**4 252,99**	**4 252,99**		**4 252,99**	**4 252,99**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202102	Véloroute St Jacques		43 943,74	1 004,40	0,00	0,00	0,00	0,00
202103	Étude touristique mutualisation		2 520,00	0,00	350,00	350,00	0,00	350,00
202201	Parcours bleu Ville de SAM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202202	Logiciel TS DSB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202203	Création site internet DSB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202206	Balisage chemins de randonnée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	AP/CP Création itinéraires de randonnée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	AP/CP Création itinéraires de randonnée	1	0,00	0,00	12 200,00	12 200,00	12 200,00	0,00
202302	Canal de Berry - panneaux		0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
TOTAL			46 463,74	1 004,40	19 550,00	19 550,00	12 200,00	7 350,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : AP/CP Création itinéraires de randonnée
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	12 200,00	b 12 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-12 200,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : Véloroute St Jacques
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		43 943,74	a 1 004,40	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 188,11	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	34 188,11	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 755,63	1 004,40	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	9 755,63	1 004,40	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 381,70	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3 381,70	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	2 300,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	1 081,70	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 004,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103
LIBELLE : Étude touristique mutualisation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 520,00	a 0,00	350,00	b 350,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 520,00	0,00	350,00	350,00
2031	Frais d'études	2 520,00	0,00	350,00	350,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		28 800,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 800,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	28 800,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-350,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : Parcours bleu Ville de SAM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : Logiciel TS DSB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202203
LIBELLE : Création site internet DSB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202206
LIBELLE : Balisage chemins de randonnée
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : AP/CP Création itinéraires de randonnée
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202302
LIBELLE : Canal de Berry - panneaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	7 000,00	b 7 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-7 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**166 729,77**	**13 059,31**	**48 374,83**	**48 374,83**	**61 434,14**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
1312	Subv. transf. Régions	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	25 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	13 059,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**43 031,31**	**13 059,31**	**0,00**	**0,00**	**13 059,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
10222	FCTVA	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**4 600,00**	**0,00**	**2 200,00**	**2 200,00**	**2 200,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	36 764,00	0,00	518,00	518,00	518,00
Total des recettes réelles		**84 395,31**	**13 059,31**	**2 718,00**	**2 718,00**	**15 777,31**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*64 664,38*		*25 656,83*	*25 656,83*	*25 656,83*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*13 163,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
28031	*Frais d'études*	*4 209,79*		*1 206,85*	*1 206,85*	*1 206,85*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*1 941,10*	*1 941,10*	*1 941,10*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 608,00*		*1 608,00*	*1 608,00*	*1 608,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*52,00*		*8 467,82*	*8 467,82*	*8 467,82*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*7,69*		*7,69*	*7,69*	*7,69*
281828	*Autres matériels de transport*	*6 429,81*		*6 429,80*	*6 429,80*	*6 429,80*
281838	*Autre matériel informatique*	*652,80*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*135,83*	*135,83*	*135,83*
28188	*Autres immo. corporelles*	*202,91*		*202,91*	*202,91*	*202,91*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*4 507,08*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*4 507,08*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***82 334,46***		***45 656,83***	***45 656,83***	***45 656,83***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**395 614,38**	**0,00**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**
011	Charges à caractère général (3)	80 095,00	0,00	0,00	103 997,36	103 997,36	0,00	103 997,36	103 997,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	168 625,00	0,00		183 080,00	183 080,00		183 080,00	183 080,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	62 667,00	0,00	0,00	63 308,00	63 308,00	0,00	63 308,00	63 308,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**317 387,00**	**0,00**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**317 787,00**	**0,00**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**
023	*Virement à la section d'investissement*	*64 664,38*			*25 656,83*	*25 656,83*		*25 656,83*	*25 656,83*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*13 163,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**77 827,38**			**45 656,83**	**45 656,83**		**45 656,83**	**45 656,83**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**402 042,19**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		395 614,38	0,00	402 042,19	402 042,19	402 042,19
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74	Dotations et participations (2)	310 864,00	0,00	290 683,00	290 683,00	290 683,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
Total des recettes de gestion des services		393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*2 043,00*		*4 252,99*	*4 252,99*	*4 252,99*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**2 043,00**		**4 252,99**	**4 252,99**	**4 252,99**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**402 042,19**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**395 614,38**	**0,00**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**
011	Charges à caractère général (4)	80 095,00	0,00	0,00	103 997,36	103 997,36	0,00	103 997,36	103 997,36
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60612	Energie - Electricité	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	250,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		23 200,00	23 200,00	0,00	23 200,00	23 200,00
6132	Locations immobilières	17 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
61358	Autres	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	1 300,00	0,00		8 168,00	8 168,00	0,00	8 168,00	8 168,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	700,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		80,00	80,00	0,00	80,00	80,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 920,00	0,00		1 234,36	1 234,36	0,00	1 234,36	1 234,36
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6234	Réceptions	3 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	21 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	35,00	0,00		35,00	35,00	0,00	35,00	35,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6284	Redevances pour services rendus	220,00	0,00		230,00	230,00	0,00	230,00	230,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	600,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	168 625,00	0,00		183 080,00	183 080,00		183 080,00	183 080,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	3 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	165 125,00	0,00		181 080,00	181 080,00		181 080,00	181 080,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	62 667,00	0,00	0,00	63 308,00	63 308,00	0,00	63 308,00	63 308,00
65311	Indemnités de fonction	10 100,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
65315	Formation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	9 900,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	42 667,00	0,00		33 600,00	33 600,00	0,00	33 600,00	33 600,00
65818	Autres	0,00	0,00		13 208,00	13 208,00	0,00	13 208,00	13 208,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**317 387,00**	**0,00**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**317 787,00**	**0,00**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**	**0,00**	**356 385,36**	**356 385,36**
023	*Virement à la section d'investissement*	*64 664,38*			*25 656,83*	*25 656,83*		*25 656,83*	*25 656,83*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*13 163,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*13 163,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**77 827,38**			**45 656,83**	**45 656,83**		**45 656,83**	**45 656,83**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**395 614,38**	**0,00**	**402 042,19**	**402 042,19**	**402 042,19**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
70688	Autres prestations de services	12 707,38	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
731721	Taxe de séjour	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74	Dotations et participations (3)	310 864,00	0,00	290 683,00	290 683,00	290 683,00
744	FCTVA	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	10 000,00	0,00	53 650,00	53 650,00	53 650,00
74748	Participation autres communes	3 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	274 800,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74773	Participation FEADER	22 239,00	0,00	37 033,00	37 033,00	37 033,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
75888	Autres	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
Total des recettes de gestion des services		**393 571,38**	**0,00**	**397 789,20**	**397 789,20**	**397 789,20**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**393 571,38**	**0,00**	**397 789,20**	**397 789,20**	**397 789,20**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*2 043,00*		*4 252,99*	*4 252,99*	*4 252,99*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*2 043,00*		*4 252,99*	*4 252,99*	*4 252,99*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**2 043,00**		**4 252,99**	**4 252,99**	**4 252,99**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	17/07/2020
L	Autres agancements et aménagements de terrains	30	17/07/2020
L	Autres constructions	30	17/07/2020
L	Bâtiments légers, abris	10	17/07/2020
L	Études non suivies de travaux	5	17/07/2020
L	installations de voirie	20	17/07/2020
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/07/2020
L	Licences	1	17/07/2020
L	Logiciel de gestion	2	17/07/2020
L	Logiciels métiers	5	17/07/2020
L	Matériel informatique	2	17/07/2020
L	Matériels classiques	6	17/07/2020
L	Matériels de bureau électrique	5	17/07/2020
L	Mobilier	10	17/07/2020
L	Téléphones portables	2	17/07/2020
L	Véhicules légers	5	17/07/2020

V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),
A Saint-Amand-Montrond, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Saint-Amand-Montrond, le 05/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Saint-Amand-Montrond, le

(1) Indiquer « le président » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2023

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1er janvier 2023.

Nature juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole	21	21	21	21
CU	14	14	14	14
CA	222	223	227	227
CC	**997**	**995**	**992**	**992**
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023				

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023036-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	**429**	**43%**
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	992	
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (millésimée en 2020)		

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	22 075	21	19 270	2	3 985	129	105 483
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023							

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.
Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.
Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans la construction	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	12	55
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021								

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891ème rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	**200036135**	**CC Cœur de France**	**984**	**12,5**
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	**828**	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dette

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1er janvier 2021 à 10 857 156 € au 1er janvier 2022 pour atteindre **9 279 445 € au 1er janvier 2023**. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DGF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	389 738	3 089 493
CC CŒUR DE FRANCE	**1 119 952**	**163 368**	**1 283 320**
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRE ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVISE	-	45 527	45 527

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.
Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaitre un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

2. Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023 Le tableau ci-dessous présente le détail des reversements (attributions de compensation) par commune.

Communes	Recettes de références 2021 - indiqué dans les états 1288 des communes - validées par la DGFIP						Attributions de compensation définitives au 6/9/2022
	CFE	CVAE	TAFNB	IFER	TASCOM	Alt. Compensatrice CFE	Part CPS (compensation part salariale) après écrêtement de 2,3 %
Argheuilles	1 627 €	195 €	396 €	4 331 €		1 732 €	889 €	8 920 €
Bessais-le-Fromental	9 272 €	3 580 €	486 €			7 679 €	1 868 €	23 183 €
Bouzais	20 711 €	1 348 €	179 €	1 129 €		611 €	859 €	26 837 €
Bruère-Allichamps	61 508 €	32 844 €	595 €			14 220 €	14 909 €	123 906 €
La Celle	4 459 €	419 €	82 €			922 €	1 394 €	7 816 €
Charenton-du-Cher	12 947 €	8 962 €	924 €	9 824 €		2 736 €	15 708 €	50 961 €
Colombiers	4 016 €	7 106 €	552 €	4 235 €		973 €	9 259 €	25 941 €
Coust	1 962 €	9 958 €	190 €			869 €	2 047 €	8 926 €
Drevant	8 512 €	12 365 €	458 €			4 496 €	1 344 €	27 395 €
Farges-Allichamps	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €		1 268 €	5 929 €	97 179 €
La Groutte	750 €	957 €	199 €			684 €	4 €	2 544 €
Marçais	2 396 €	2 007 €	308 €			1 027 €	464 €	6 702 €
Meillant	7 023 €	4 503 €	198 €	963 €		1 009 €	3 871 €	17 767 €
Nozières	55 126 €	6 918 €	599 €			373 €	341 €	63 557 €
Orcenais	31 259 €	1 168 €	362 €	5 774 €		700 €	- €	39 198 €
Orval	239 372 €	120 141 €	1 418 €	4 719 €	31 275 €	117 115 €	108 013 €	622 051 €
Saint-Amand-Montrond	748 281 €	453 582 €	4 818 €	59 665 €	292 258 €	115 538 €	338 867 €	2 612 989 €
Saint-Pierre-les-Étieux	19 712 €	10 011 €	362 €	963 €		895 €	7 234 €	39 177 €
Vernais	1 301 €	884 €				514 €	829 €	3 528 €
cumul	1 305 151 €	683 663 €	12 329 €	96 115 €	323 533 €	279 311 €	1 114 474 €	3 906 577 €

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.
En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2023

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176.67 € (425 584 € en 2022)
Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)
Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363.14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149.14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)
Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)
Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768.87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960.94 €
- PLUi-H – révision n°1 28 920 €
- PLUi-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- La Passerelle – équipement/optimisation 18 500 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2ème tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaire 50 000 €
- Balnéor – travaux d'optimisation 56 558.20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495.19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549.14 €
La section d'investissement s'équilibre à 158 381.14 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149.14 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218.61 €
La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506.66 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042.19 €
La section d'investissement s'équilibre à 73 299.06 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583.95 €
La section d'investissement s'équilibre à 796 830.95 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878.42 €.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meillant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095.19 € (1 333 172 € en 2022).

Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795.19 € (contre 435 872 en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10.79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.
Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1er décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.
Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?
Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).
Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445.91 / 1 047 095.19 = **8.9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1er janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	**1 091 551 €**
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	**1 260 294 €**
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5.47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	**1 293 284 €**
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 779** habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

8.1 Ratio 1 – Les *dépenses* réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population
8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population
8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF
8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF
8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :
- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0.3895**

Malgré l'effort d'intégration, l'augmentation de la DGF sera limitée à 10% par an.

En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maitrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3ème position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
En nombre d'habitants

Annexe - Loi de finances 2023

Dispositions concernant l'intercommunalité

1. FPIC

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficier du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.
Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

2. Dotation d'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la LF 2023 prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écrêtement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de - 0,72 % au lieu de - 2,19 %.

3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

4. DSR des communes nouvelles pour 2023

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieront plus à compter de 2023.

5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque

La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_037

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « zones d'activités »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023037-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_037

Vote du budget primitif 2023
Budget annexe « zones d'activités »

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4ème Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles *(joint à la synthèse) ;*

Le budget annexe « Zones d'activités » 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 1 440 414,90 €.

Section de fonctionnement	643 583,95 €
Section d'investissement	796 830,95 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	331 631,42 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	311 952,53 €
	Total des dépenses	**643 583,95 €**

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	26 992,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	484 877,95 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	131 714,00 €
	Total des recettes	**643 583,95 €**

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	484 877,95 €
001	Déficit d'investissement reporté	311 953,00 €
	Total des dépenses	**796 830,95 €**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	311 952,53 €
16	Emprunts et dettes assimilées	484 878,42 €
	Total des recettes	**796 830,95 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « zones d'activités » de Cœur de France ***(document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).***

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE

05 CDC Coeur de France Zones d'activités : 01 CDC Coeur de France (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500081

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : 05 CDC Coeur de France Zones d'activités (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023037-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	39

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 26 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules cas données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	743 465,65	967 401,17	-404 174,29	A1	-180 238,77
Investissement	311 952,53	367 359,36	(3) -367 359,36	A2	-311 952,53
Fonctionnement	431 513,12	600 041,81	(4) -36 814,93	A3	131 713,76

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-180 238,77
Investissement	A2 + B2	-311 952,53
Fonctionnement	A3 + B3	131 713,76

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

01 CDC Coeur de France - 05 CDC Coeur de France Zones d'activités - BP - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	484 877,95	796 830,95
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 311 953,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	796 830,95	796 830,95

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	643 583,95	511 869,95
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 131 714,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	643 583,95	643 583,95
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 440 414,90	1 440 414,90

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES	II B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	II C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*454 587,00*		*484 877,95*	*484 877,95*	*484 877,95*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***454 587,00***		***484 877,95***	***484 877,95***	***484 877,95***

	TOTAL	**454 587,00**	**0,00**	**484 877,95**	**484 877,95**	**484 877,95**
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**311 953,00**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**796 830,95**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	454 586,36	0,00	484 878,42	484 878,42	484 878,42
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**454 586,36**	**0,00**	**484 878,42**	**484 878,42**	**484 878,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**454 586,36**	**0,00**	**484 878,42**	**484 878,42**	**484 878,42**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*367 360,00*		*311 952,53*	*311 952,53*	*311 952,53*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***367 360,00***		***311 952,53***	***311 952,53***	***311 952,53***
TOTAL		**821 946,36**	**0,00**	**796 830,95**	**796 830,95**	**796 830,95**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**796 830,95**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondent à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**-172 925,42**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	110 412,07	0,00	331 631,42	331 631,42	331 631,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**110 412,07**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**	**331 631,42**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**110 412,07**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**	**331 631,42**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*367 360,00*		*311 952,53*	*311 952,53*	*311 952,53*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***367 360,00***		***311 952,53***	***311 952,53***	***311 952,53***
TOTAL		**477 772,07**	**0,00**	**643 583,95**	**643 583,95**	**643 583,95**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**643 583,95**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	26 992,00	26 992,00	26 992,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**60 000,00**	**0,00**	**26 992,00**	**26 992,00**	**26 992,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**60 000,00**	**0,00**	**26 992,00**	**26 992,00**	**26 992,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*454 587,00*		*484 877,95*	*484 877,95*	*484 877,95*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***454 587,00***		***484 877,95***	***484 877,95***	***484 877,95***
TOTAL		**514 587,00**	**0,00**	**511 869,95**	**511 869,95**	**511 869,95**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**131 714,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**643 583,95**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-172 925,42**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*484 877,95*	484 877,95
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***484 877,95***	**484 877,95**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	311 953,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	796 830,95

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	331 631,42		331 631,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*311 952,53*	311 952,53
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**331 631,42**	***311 952,53***	**643 583,95**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	643 583,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		484 878,42	*0,00*	484 878,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*311 952,53*	311 952,53
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**484 878,42**	***311 952,53***	**796 830,95**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	796 830,95

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	26 992,00		26 992,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*484 877,95*	484 877,95
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**26 992,00**	***484 877,95***	**511 869,95**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	131 714,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	643 583,95

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**454 587,00**	**0,00**	**0,00**	**484 877,95**	**484 877,95**	**0,00**	**484 877,95**	**484 877,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*454 587,00*			*484 877,95*	*484 877,95*		*484 877,95*	*484 877,95*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**454 587,00**			**484 877,95**	**484 877,95**		**484 877,95**	**484 877,95**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**311 953,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**796 830,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		821 946,36	0,00	796 830,95	796 830,95	796 830,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	454 586,36	0,00	484 878,42	484 878,42	484 878,42
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**454 586,36**	**0,00**	**484 878,42**	**484 878,42**	**484 878,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**454 586,36**	**0,00**	**484 878,42**	**484 878,42**	**484 878,42**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*367 360,00*		*311 952,53*	*311 952,53*	*311 952,53*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***367 360,00***		***311 952,53***	***311 952,53***	***311 952,53***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	796 830,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**454 587,00**	**0,00**	**0,00**	**484 877,95**	**484 877,95**	**0,00**	**484 877,95**	**484 877,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*454 587,00*			*484 877,95*	*484 877,95*		*484 877,95*	*484 877,95*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	*454 587,00*			*484 877,95*	*484 877,95*		*484 877,95*	*484 877,95*
3555	*Terrains aménagés*	*454 587,00*			*484 877,95*	*484 877,95*		*484 877,95*	*484 877,95*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**454 587,00**			**484 877,95**	**484 877,95**		**484 877,95**	**484 877,95**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

01 CDC Coeur de France - 05 CDC Coeur de France Zones d'activités - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**821 946,36**	**0,00**	**796 830,95**	**796 830,95**	**796 830,95**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	454 586,36	0,00	484 878,42	484 878,42	484 878,42
168758	Dettes - Autres groupements	454 586,36	0,00	484 878,42	484 878,42	484 878,42
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**454 586,36**	**0,00**	**484 878,42**	**484 878,42**	**484 878,42**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**454 586,36**	**0,00**	**484 878,42**	**484 878,42**	**484 878,42**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*367 360,00*		*311 952,53*	*311 952,53*	*311 952,53*
3555	*Terrains aménagés*	*367 360,00*		*311 952,53*	*311 952,53*	*311 952,53*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***367 360,00***		***311 952,53***	***311 952,53***	***311 952,53***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**477 772,07**	**0,00**	**0,00**	**643 583,95**	**643 583,95**	**0,00**	**643 583,95**	**643 583,95**
011	Charges à caractère général (3)	110 412,07	0,00	0,00	331 631,42	331 631,42	0,00	331 631,42	331 631,42
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**110 412,07**	**0,00**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**110 412,07**	**0,00**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*367 360,00*			*311 952,53*	*311 952,53*		*311 952,53*	*311 952,53*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**367 360,00**			**311 952,53**	**311 952,53**		**311 952,53**	**311 952,53**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**643 583,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	514 587,00	0,00	511 869,95	511 869,95	511 869,95
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	26 992,00	26 992,00	26 992,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		60 000,00	0,00	26 992,00	26 992,00	26 992,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		60 000,00	0,00	26 992,00	26 992,00	26 992,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*454 587,00*		*484 877,95*	*484 877,95*	*484 877,95*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**454 587,00**		**484 877,95**	**484 877,95**	**484 877,95**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	131 714,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées	643 583,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**477 772,07**	**0,00**	**0,00**	**643 583,95**	**643 583,95**	**0,00**	**643 583,95**	**643 583,95**
011	Charges à caractère général (4)	110 412,07	0,00	0,00	331 631,42	331 631,42	0,00	331 631,42	331 631,42
6015	Terrains à aménager	66 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6045	Achats études et prestations de services	25 000,00	0,00		323 383,42	323 383,42	0,00	323 383,42	323 383,42
605	Achats de matériel, équip. et travaux	19 412,07	0,00		1 248,00	1 248,00	0,00	1 248,00	1 248,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**110 412,07**	**0,00**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**110 412,07**	**0,00**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**	**0,00**	**331 631,42**	**331 631,42**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*367 360,00*			*311 952,53*	*311 952,53*		*311 952,53*	*311 952,53*
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*367 360,00*			*311 952,53*	*311 952,53*		*311 952,53*	*311 952,53*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**367 360,00**			**311 952,53**	**311 952,53**		**311 952,53**	**311 952,53**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**514 587,00**	**0,00**	**511 869,95**	**511 869,95**	**511 869,95**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	26 992,00	26 992,00	26 992,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	26 992,00	26 992,00	26 992,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**60 000,00**	**0,00**	**26 992,00**	**26 992,00**	**26 992,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**60 000,00**	**0,00**	**26 992,00**	**26 992,00**	**26 992,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*454 587,00*		*484 877,95*	*484 877,95*	*484 877,95*
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*454 587,00*		*484 877,95*	*484 877,95*	*484 877,95*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**454 587,00**		**484 877,95**	**484 877,95**	**484 877,95**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),
A SAINT-AMAND-MONTROND, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A SAINT-AMAND-MONTROND, le 05/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A SAINT-AMAND-MONTROND, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2023

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1er janvier 2023.

Nature juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole	21	21	21	21
CU	14	14	14	14
CA	222	223	227	227
CC	**997**	**995**	**992**	**992**
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023				

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-B92023037-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	**429**	**43%**
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	992	
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (millésimée en 2020)		

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	22 075	21	19 270	2	3 985	129	105 483
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023							

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.
Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.
Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans la construction	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	12	55
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021								

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891ème rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	**200036135**	**CC Cœur de France**	**984**	**12,5**
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	**828**	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dette

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1er janvier 2021 à 10 857 156 € au 1er janvier 2022 pour atteindre **9 279 445 € au 1er janvier 2023**. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DGF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	389 738	3 089 493
CC CŒUR DE FRANCE	**1 119 952**	**163 368**	**1 283 320**
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRE ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVISE	-	45 527	45 527

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.
Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaitre un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

2. Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023 Le tableau ci-dessous présente le détail des reversements (attributions de compensation) par commune.

Communes	Recettes de références 2021 - indiqué dans les états 1288 des communes - validées par la DGFiP							Attributions de compensation définitives au 6/9/2022
	CFE	CVAE	TAFNB	IFER	TASCOM	All. Compensatrice CFE	Part CPS (compensation part salariale) suite écrêtement de 2,2 %	
Argheuilles	1 627 €	195 €	396 €	4 331 €		1 732 €	829 €	8 920 €
Bessais-le-Fromental	9 272 €	3 880 €	486 €			7 679 €	2 866 €	23 183 €
Bouzais	20 711 €	1 948 €	179 €	1 129 €		611 €	859 €	26 837 €
Bruère-Allichamps	61 508 €	32 844 €	938 €			14 220 €	14 399 €	123 906 €
La Celle	4 459 €	419 €	82 €			922 €	2 394 €	7 816 €
Charenton-du-Cher	12 347 €	8 862 €	924 €	9 824 €		2 736 €	15 768 €	50 961 €
Colombiers	4 016 €	7 106 €	552 €	4 235 €		973 €	9 159 €	25 941 €
Coust	1 962 €	3 958 €	190 €			869 €	2 047 €	8 926 €
Dreuant	3 512 €	12 365 €	458 €			4 496 €	1 364 €	27 395 €
Farges-Allichamps	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €		1 268 €	3 319 €	97 179 €
La Groutte	750 €	957 €	199 €			634 €	44 €	2 544 €
Marçais	2 396 €	2 007 €	308 €			1 027 €	464 €	6 702 €
Meillant	7 023 €	4 503 €	398 €	963 €		1 009 €	3 871 €	17 767 €
Nozières	55 126 €	6 918 €	599 €			373 €	344 €	63 557 €
Orcenais	31 259 €	1 163 €	902 €	5 774 €		700 €	- €	39 198 €
Orval	239 372 €	120 141 €	1 418 €	4 719 €	31 275 €	117 115 €	108 011 €	622 051 €
Saint-Amand-Montrond	741 281 €	453 562 €	4 818 €	59 665 €	292 258 €	115 538 €	808 867 €	2 612 939 €
Saint-Pierre-les-Étieux	19 712 €	10 011 €	362 €	963 €		895 €	7 234 €	39 177 €
Vernais	1 301 €	884 €				514 €	829 €	3 528 €
cumul	1 305 151 €	693 663 €	12 329 €	96 115 €	323 533 €	273 311 €	1 114 474 €	3 808 577 €

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.
En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2023

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

En dépense

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176.67 € (425 584 € en 2022)
Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)
Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363.14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149.14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)
Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)
Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)
Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768.87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960.94 €
- PLUi-H – révision n°1 28 920 €
- PLUi-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- La Passerelle – équipement/optimisation 18 500 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2ème tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaire 50 000 €
- Balnéor – travaux d'optimisation 56 558.20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495.19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549.14 €
La section d'investissement s'équilibre à 158 381.14 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149.14 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218.61 €
La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506.66 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042.19 €
La section d'investissement s'équilibre à 73 299.06 €
L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583.95 €
La section d'investissement s'équilibre à 796 830.95 €
L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878.42 €.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meillant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095.19 € (1 333 172 € en 2022).

Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l 'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795.19 € (contre 435 872 en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10.79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.
Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1er décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.
Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?
Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).
Au 1er janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445.91 / 1 047 095.19 = **8.9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1er janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrevée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	**1 091 551 €**
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	**1 260 294 €**
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5.47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	**1 293 284 €**
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 779** habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

8.1 Ratio 1 – Les *dépenses* réelles de *fonctionnement* (DRF) / population
8.2 Ratio 2 – Produit des *impositions* directes / population
8.3 Ratio 3 – *Recettes* réelles de *fonctionnement* (RRF) / population
8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'*équipement* / population
8.5 Ratio 5 – *Dette* / population
8.6 Ratio 6 – *DGF* / population
8.7 Ratio 7 – Dépenses de *personnel* / DRF
8.8 Ratio 9 – Marge d'*autofinancement* courant / RRF
8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'*équipement* / RRF
8.9 Ratio 11 – *Dette* / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :
- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0.3895**

Malgré l'effort d'intégration, l'augmentation de la DGF sera limitée à 10% par an.

En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maitrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3ème position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
En nombre d'habitants

Annexe - Loi de finances 2023

Dispositions concernant l'intercommunalité

1. FPIC

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficier du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la LF pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.
Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

2. Dotation d'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la LF 2023 prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écrêtement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de - 0,72 % au lieu de - 2,19 %.

3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

4. DSR des communes nouvelles pour 2023

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieront plus à compter de 2023.

5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque

La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1er janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_038

Plateforme numérique du territoire : Open data : publication des données ouvertes au public

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023038-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023
Délibération n° 99_2023_038

Plateforme numérique du territoire : Open data : publication des données ouvertes au public

Monsieur Daniel BÔNE Président, présente ce dossier.

La Communauté de communes Cœur de France s'est engagée dans un processus d'ouverture de ses données publiques, en conformité avec la loi pour une République Numérique, dite « Lemaire », promulguée le 7 octobre 2016. Le premier volet de cette loi vise à favoriser la « circulation des données et du savoir », à travers notamment l'ouverture des données publiques et d'intérêt général et la création d'un service public de la donnée.

Avec cette loi, l'ouverture des données publiques devient la règle et non plus l'exception. Ainsi, toutes les collectivités de plus de 3.500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale. Le principe retenu par le législateur français est celui de l'open data par principe.

L'inscription dans un processus d'ouverture de données nécessite la mise en place d'éléments techniques, appelés plateformes de publication. Pour satisfaire à ses obligations, la Communauté de communes Cœur de France a mis aujourd'hui en place sa propre plateforme (https://coeurdefrance-centrevaldeloire.opendatasoft.com/

En parallèle, la Région Centre Val de Loire a également ouvert sa plateforme d'open data (https://data.centrevaldeloire.fr), plateforme qu'elle mutualise avec les collectivités intéressées. Elle permet aussi d'améliorer la visibilité de la démarche et de faciliter une plus grande réutilisation des données en les portant à un échelon plus large.

La plateforme inscrite dans le Projet de Territoire prévoit que Cœur de France :

- à titre gratuit, publie ses données sur une plateforme,
- dispose de son propre sous-domaine lui permettant de communiquer directement sur celle-ci et d'apposer sur cet espace sa propre charte graphique et son propre contenu éditorial,
- est responsable des données qu'elle publie et de leur mise à jour, dans le respect des obligations légales,
- est libre de choisir la licence sous laquelle elle souhaite libérer ses données.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10 ;

vu la loi pour une république numérique dite « loi Lemaire » du 7 octobre 2016 ;

vu le décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi du 17 juillet 1978 ;

vu la directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, publiée au journal officiel de l'Union européenne le 25/04/2007, dite directive INSPIRE ;

vu la convention de partenariat Région Centre-Val de Loire n°2019-06-27-63 portant sur la mutualisation pour la publication de données publiques sous le format « données ouvertes » du 13 janvier 2023 ;

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

- **approuve la démarche d'ouverture des données publiques de la Communauté de communes Cœur de France,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.**

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

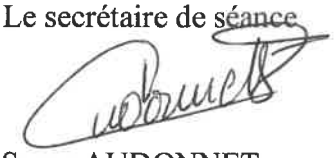

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 01_2023_039

Avis sur un projet photovoltaïque sur la Commune d'Orval

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-012023039-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 01_2023_039

Avis sur un projet photovoltaïque sur la Commune d'Orval

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le dépôt d'un permis de construire le 5 juillet 2022 auprès de la Préfecture du Cher par la société CP D'ORVAL, relatif au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Le Champ de Balai », sur la commune d'Orval ;

vu les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement ;

considérant que cette demande fait l'objet d'une étude d'impact et doit ainsi être soumise à une enquête publique conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement.

conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement, le Conseil communautaire est sollicité pour donner son avis dans le cadre de l'instruction du PC n°018 172 22 M0006, au titre de l'évaluation environnementale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet photovoltaïque de la Commune d'Orval.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

adev environnement

valeco

L'ingénierie au service du développement durable

Des contraintes d'aujourd'hui aux potentialités de demain

ETUDE D'IMPACT

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

COMMUNE D'ORVAL

DÉPARTEMENT DU CHER (18)

Résumé non technique

Réfléchir l'environnement de demain

Siège social
2, rue Jules Ferry
36 300 LE BLANC
Tél : 02-54-37-19-68 Fax : 02-54-37-99-27
contact@adev-environnement.com

Agence d'Indre-et-Loire
7, rue de la Gratiole
37 270 LARÇAY
Tél : 02-47-87-22-29
tours@adev-environnement.com

www.adev-environnement.com

QPQiBi L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 08°12°2022¤

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-012023039-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

ETUDE D'IMPACT

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ORVAL (18)

PORTEUR DE PROJET :
VALECO
188 rue Maurice Bejart
34184 Montpellier
Tel : +33 (0) 4 67 40 74 00
https://www.groupevaleco.com/

REALISATION DU DOSSIER D'ETUDE D'IMPACT :
ADEV Environnement
www.adev-environnement.com

Siège	Antenne d'Indre et Loire
2, rue Jules Ferry	7, rue de la Gratiole
36 300 LE BLANC	37 270 LARCAY
Tél : +33 (0)2 54 37 19 68	Tél : +33 (0)2 47 87 22 29
contact@adev-environnement.com	tours@adev-environnement.com

AUTEURS DES ETUDES		
	Expertise milieu physique, hydrologique, paysagère socio-économique et humaine	Roger COLY - Chargé d'études environnement
	Expertise hydrologique	Mohamed El Amine ZIGHEM – Chargé d'études eau
	Expertise faune – flore – milieu naturel	Hugo LE PAPE - Chargé d'études naturalistes Charline ROSSINI – Chargée d'études naturalistes Valentin LIBERT – Chargé d'études naturalistes Rémi CARPENTIER – Chargé d'études naturalistes Vincent ACOU – Chargé d'études naturalistes Sandra MICHALET - Chargée d'études naturalistes
	Rédaction	Roger COLY - Chargé d'études environnement Sandra MICHALET - Chargée d'étude naturalistes Valentin LIBERT – Chargé d'étude naturalistes
	Relecture et validation du dossier	Florian PICAUD – Directeur technique – naturaliste Stéphanie EVENO – Chef de projets Environnement Nicolas PETIT – Chef de projets naturalistes

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
A	20/06/2022	Version initiale

Sommaire

1. AVANT PROPOS 4
1.1. Objet de l'étude d'impact 4
1.2. Porteur du projet 4
1.3. Situation de la zone d'étude 4
1.4. Aires d'études 4
2. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET PRESENTATION DU PROJET RETENU 5
2.1. Raisons du choix du site 5
2.2. Analyse des variantes 5
2.2.1. Variante 1 5
2.2.2. Variante finale 5
2.3. Description du projet photovoltaique 6
2.3.1. Les principales caractéristiques du projet 6
2.3.2. Entretien de la végétation et mise en valeur du site 7
2.3.3. Devenir des installations en fin d'exploitation 7
3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT 9
3.1. Le milieu physique 9
3.1.1. Climatologie 9
3.1.2. Géomorphologie et relief 9
3.1.3. Sols et formations géologiques 9
3.1.4. Risques naturels 9
3.1.5. Les eaux superficielles 10
3.1.6. Les eaux souterraines 10
3.2. Le milieu naturel 11
3.2.1. Contexte écologique du site 11
3.2.2. SRCE et trame verte et bleue locale 11
3.2.3. Habitats naturels 12
3.2.4. Flore 12
3.2.5. Zones humides 13
3.2.6. Faune 14
3.2.7. Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude 16
3.3. Le paysage et le patrimoine architectural 18
3.3.1. Le paysage 18
3.3.2. Les éléments de patrimoine architectural 18
3.3.3. Les sites patrimoniaux remarquables 18
3.3.4. Les sites inscrits et classés 19
3.4. Le milieu humain 19
3.4.1. Démographie 19
3.4.2. Agriculture 19
3.4.3. Tourisme 19
3.4.4. Nuisances et risques technologiques 19
4. IMPACTS ET MESURES 20
4.1. Impacts sur le milieu physique 20
4.1.1. Phase travaux (construction et démantèlement) 20
4.1.2. Phase exploitation 21
4.2. Impacts sur le milieu naturel 21
4.2.1. Impacts bruts du projet sur les habitats 21
4.2.2. Impacts bruts du projet sur la flore 22
4.2.3. impacts bruts du projet sur les zones humides 22
4.2.4. Impacts bruts du projet sur la faune 23
4.2.5. Mesures 26
4.2.6. Impacts résiduels 26
4.3. Impacts sur le paysage et le patrimoine 27
4.3.1. Depuis l'aire d'étude éloignée 27
4.3.2. Depuis l'aire d'étude intermédiaire 28
4.3.3. Mesures associées 28
4.3.4. Impacts résiduels 28
4.4. Impacts sur le milieu humain 28
4.4.1. Phase travaux (construction et démantèlement) 28
4.4.2. Phase exploitation 28
4.4.3. Mesures 29
4.4.4. Impacts résiduels 29
4.5. Synthèse du coût des mesures 29
4.6. Modalités de suivi de l'efficacité des mesures proposées 32
5. VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES MAJEURS 32
5.1. Vulnérabilité au changement climatique 32
5.2. Vulnérabilité aux risques majeurs 32
6. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS 32
7. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS OPPOSABLES 32

1. AVANT PROPOS

1.1. OBJET DE L'ETUDE D'IMPACT

Le décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité (applicable au 1er décembre 2009), introduit un cadre réglementaire pour les installations photovoltaïques au sol :

- Les installations de puissance crête supérieure à 250 kW sont soumises à un permis de construire, une étude d'impact et une enquête publique.
- Les installations de puissance crête inférieure à 250 KW nécessitent une simple déclaration préalable.
- Les installations de puissance inférieure à 3 kW en sont exemptées, sauf dans les cas définis par l'article 3 du décret susvisé.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Orval avec une puissance supérieure à 250 kWc, est soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

1.2. PORTEUR DU PROJET

VALECO, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec plus de 340 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français.

VALECO a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante.

Acteur historique du marché Français, VALECO n'a cessé de se développer jusqu'à compter, en 2019, plus de 150 salariés, répartis en cinq agences : Montpellier (siège social), Toulouse, Nantes, Amiens et Boulogne-Billancourt.

VALECO développe, finance et exploite des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour son propre compte. Les projets sont développés par VALECO INGENIERIE et portés par le Groupe VALECO. La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

1.3. SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le projet est localisé sur la commune d'Orval, au sud du département du Cher en région Centre-Val de Loire.

La commune d'Orval, d'une superficie de 7,65 km² est située à la limite ouest de la commune de Saint-Amand-Montrond. Elle appartient à la Communauté de communes du Cœur-de-France et comprend 1 806 habitants en 2018.

La zone d'étude est localisée au sud-ouest du territoire communale, à proximité de l'autoroute A71. Les communes limitrophes au projet sont : Saint-Amand-Montrond, Bruère-Allichamps, Bouzais, Orcenais et Nozières.

La commune est située sur des altitudes comprises entre 147 et 199 mètres NGF.

1.4. AIRES D'ETUDES

Aire d'étude éloignée (AEE) :

Afin de prendre en compte les principaux éléments importants à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (relief, réseau hydrographique, eaux souterraines, corridors écologiques, aspects paysagers, dynamique territoriale...), cette dernière a été définie en appliquant un rayon de 5 km autour du site du projet.

L'aire d'étude est délimitée au **nord par le bois de Meillant**, et au **sud le bourg de la Fosse-Nouvelle et la forêt de Bornacq.**

Aire d'étude intermédiaire (AEI) :

La zone d'étude intermédiaire prend en compte les usages des parcelles adjacentes au site du projet. Elle s'inscrit dans un périmètre d'environ 1000 m autour du site d'implantation. Les éléments marquants de l'aire d'étude intermédiaire sont : **Le bois de la Bouchaille et celui de Breux ; L'autoroute A71 et enfin la densité du bâti relativement importante à la limite nord-est (bourg d'Orval) et sud-est (bourg de Bouzais) de l'aire d'étude.**

Aire d'étude rapprochée (AER) :

Pour la partie milieu naturel **l'aire d'étude rapprochée** est de 500 mètres. C'est le périmètre d'étude qui permet de comprendre et d'analyser les enjeux liés aux fonctionnalités écologiques locales.

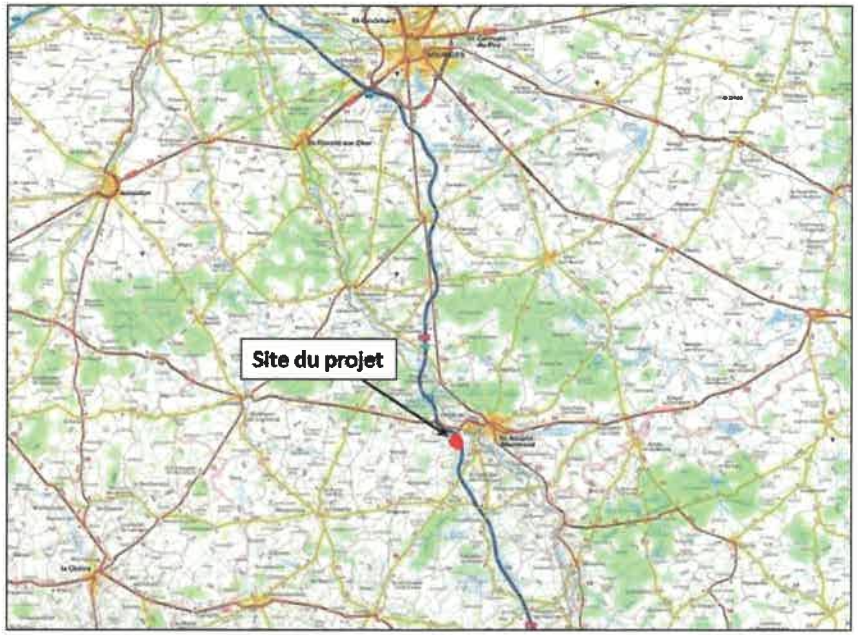

Localisation du site du projet dans le territoire élargi

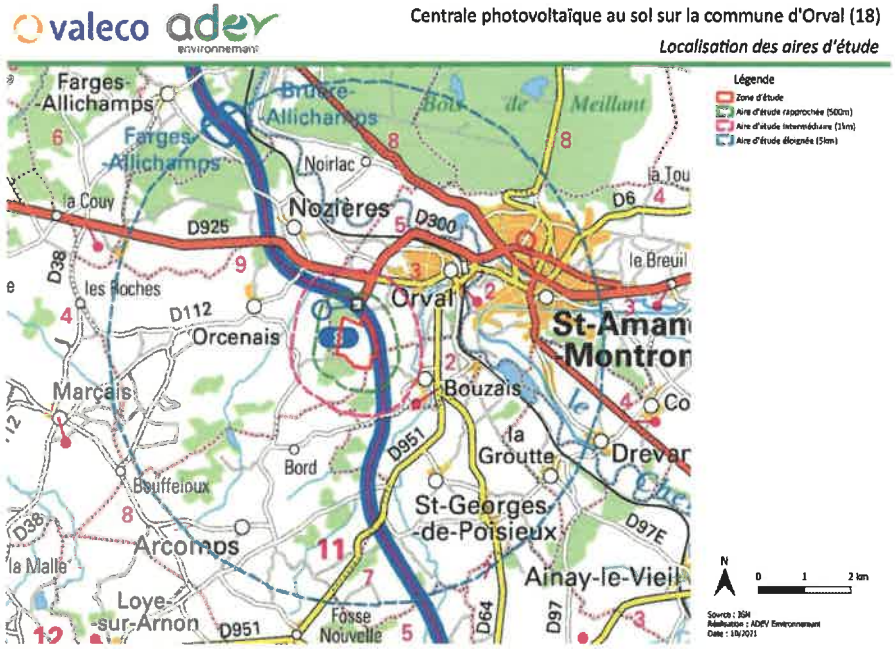

Localisation du site du projet et des aires

2. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET PRESENTATION DU PROJET RETENU

2.1.RAISONS DU CHOIX DU SITE

Le site du projet présente de nombreux avantages pour l'implantation d'un parc photovoltaïque :

- Ensoleillement correct : environ 1200 kWh/m2/an ;
- Un poste de raccordement est présent à proximité du site (4 kilomètres à l'est) ;
- Le site se situe dans un contexte boisé qui favorise l'insertion paysagère du projet ;
- Il n'existe pas de contraintes liées à l'activité passée du site (les obligations liées à l'arrêté préfectoral de suivi post-exploitation de l'ISDND seront respectées) ;
- Le projet est compatible avec le document d'urbanisme sous réserve d'une dérogation à la loi Barnier ;
- Aucun zonage écologique n'est présent sur le site d'étude ;
- Le site n'est compris dans aucune zone de protection du patrimoine architectural.

L'intégration dans ce site d'une future centrale solaire semble donc appropriée.

2.2.ANALYSE DES VARIANTES

Le projet a fait l'objet de plusieurs variantes d'implantation.

2.2.1. VARIANTE 1

La première variante est basée sur une occupation maximale de l'espace.

Sur cette variante, la zone d'implantation se situe sur l'ensemble de la zone d'étude. Elle induit des incidences sur les zones humides, la flore patrimoniale et les milieux aquatiques favorable aux amphibiens. Aussi, cette variante conduit à la destruction des haies, des milieux boisés et des fourrés qui présentent un enjeu assez fort à fort notamment pour les oiseaux, les chiroptères, les amphibiens (en phase terrestre) et certains invertébrés tels que le Grand capricorne et la Laineuse du cerisier.

Ainsi, au vu des impacts potentiels sur les milieux naturels, cette variante n'a pas été retenue.

2.2.2. VARIANTE FINALE

Suite aux résultats du cadrage environnemental préalable et des prospections naturalistes menées sur site, **Valeco a souhaité adapter le projet aux enjeux écologiques établis sur le site suite aux états initiaux.**

Ce souhait découle d'une volonté de préserver certains espaces plus sensibles, afin de garantir une intégration réussie du projet dans son environnement.

Ainsi, une 2ème variante de projet a été établie, consistant en une diminution de l'emprise des panneaux photovoltaïques sur toutes les zones humides et l'entièreté des haies et fourrés présents sur le site. Aussi, le porteur de projet a décidé de réduire l'emprise des panneaux sur un habitat favorable à **l'Œdicnème criard** (environ 4 090 m²).

.

Variante de projet n°1

Variante du projet finale

2.3. DESCRIPTION DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE

2.3.1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Les caractéristiques du projet solaire d'Orval sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Localisation	Orval
Puissance de la centrale envisagée	37 MWc dont 29 MWc sur la partie agricole
Taille du site (surface clôturée)	49,1 ha dont 31,3 ha pour la partie agricole
Estimation de la production d'électricité de la centrale	44 800 MWh/an
Equivalents consommation électrique	22 600 habitants
CO2 évité à production équivalente	269 tonnes/an
Durée de vie du projet	40 ans
Production agricole	Elevage bovin viande via le pâturage. (race Limousine)
Technologie des modules	Technologie « mono-cristallin » ou « poly-cristallin »
Type de supports envisagés	Structures fixes bi-pieux
Les panneaux sont disposés en structures de 14 colonnes de 2 modules et de 7 colonnes de 2 modules	
Entre chaque paire de modules un espace de 3 cm minimum permettra à l'eau de s'écouler uniformément sur les terrains couverts	
Nombre de modules	69 146
Hauteur maximale/minimale des structures par rapport au sol adapté à l'activité agricole	4.06 m (max en haut de panneau) / 1.80 m (mini en bas de panneau)

Les tables modulaires mises en place formeront un plateau composé de 28 ou 14 modules, correspondant à 2 rangées de 14 ou 7 colonnes de panneaux disposés en paysage. Les structures comporteront chacune 2 rangées de 14 ou 7 modules et seront inclinées de 30° vers le sud par rapport à l'horizontale. Chaque structure aura les dimensions suivantes :

- Longueur 16,2 ou 8.1 m ;
- Largeur : 4.52 (largeur réelle), 3.92 m (projection au sol) ;
- Surface projetée : 63,5 m² et 31,8 m².

On comptabilise 20 524 pieux d'ancrage sur l'ensemble de la centrale.

Le parc sera divisé en 15 îlots (cf. page 8) et comportera 3 types de structures. Le descriptif et les plans des structures de chaque ilot sont présentées ci-dessous.

- **Îlots 1 à 5 + îlot 7 : longrines**

Le plateau repose sur des rangées de pied fixées dans des **longrines** en bêton. Son bord inférieur sera à 80 centimètres du sol et son bord supérieur à 3.06 mètres de hauteur. Les rangées de tables sont espacées de 2,75 mètres.

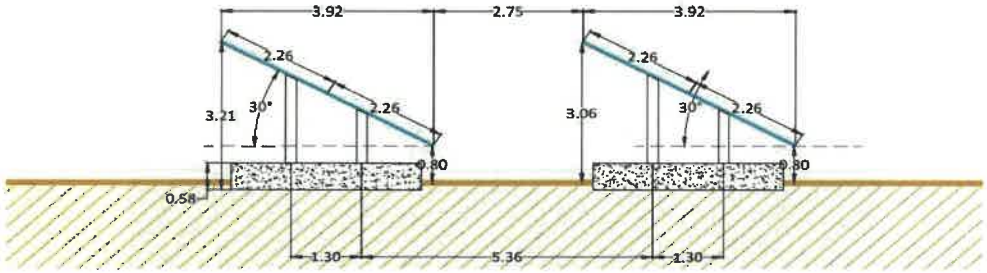

Figure 1 : Structure des tables des Îlots 1 à 5 + îlot 7

Source : VALECO

- **Îlots 8 et 9 : Pieux battus**

Le plateau repose sur des rangées de pied fixées directement dans le sol. Son bord inférieur sera à 80 centimètres du sol et son bord supérieur à 3.06 mètres de hauteur. Les rangées de tables sont espacées de 2,75 mètres.

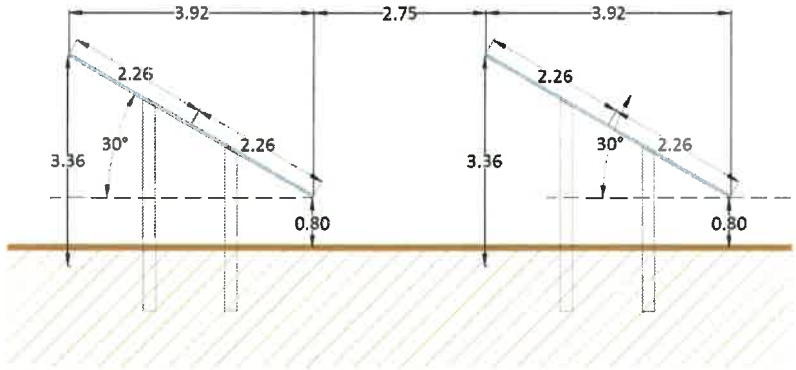

Figure 2 : Structure des tables des Îlots de 8 et 9

Source : VALECO

- **Îlots 6 + 10 à 15 : Pieux battus**

Le plateau repose sur des rangées de pied fixées directement dans le sol. Son bord inférieur sera à 180 centimètres du sol et son bord supérieur à 4.06 mètres de hauteur. Les rangées de tables sont espacées de 4 mètres.

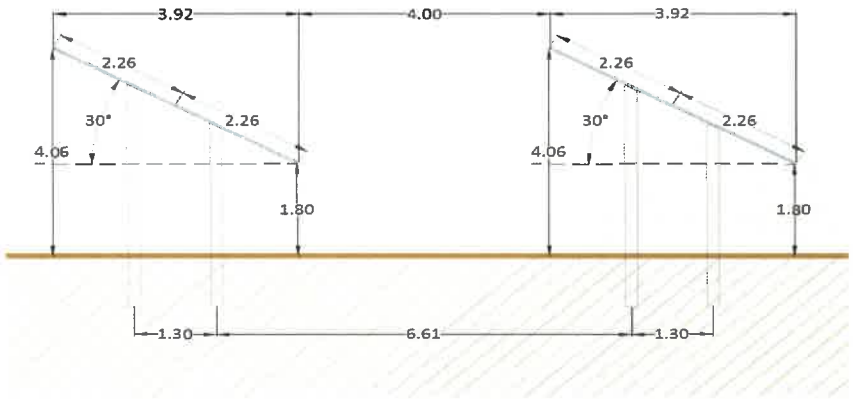

Figure 3 : Structure des tables des Îlots 10 à 15 + îlot 6

Source : VALECO

Les surfaces entre les rangées de modules sont ombragées surtout quand le soleil est bas, mais la modification d'apport d'ensoleillement sur ces surfaces reste faible, ce qui permet le développement de la végétation et des cultures (facilité par une humidité importante sous les panneaux).

Photographie d'une table modulaire

Huit postes électriques seront installés au sein de la centrale. Ces postes sont des locaux en béton armé. L'enduit des postes sera réalisé avec une couleur sombre (RAL 7006), en accord avec l'environnement présent, ce qui permettra de fondre les éléments techniques dans les teintes du paysage. Les postes électriques auront une surface au sol d'environ 34 m².

La puissance électrique de chaque groupe de rangées de modules est convertie en courant alternatif par des onduleurs positionnés de manière régulière au bout de chaque rangée. Les onduleurs sont équipés de sectionneurs/disjoncteurs, ainsi que d'une sortie RS485 pour une supervision à distance.

La sécurité passive sera assurée par la mise en place d'une clôture périphérique souple de 2 m de haut en acier galvanisé soudé non colorée garantissant des passages pour la petite faune (maille de 15 cm x 15 cm). Ils seront équipés d'un système de détection anti-intrusion et d'une télésurveillance. Ces clôtures seront complétées par des clôtures adaptées à l'élaboration de parc bovins pour délimiter les différents paddocks.

La clôture aura les caractéristiques suivantes :

- Hauteur de 200 cm,
- Fils en acier galvanisé de 3 mm,
- Largeur de la maille : 15 cm x 15 cm.

Photographie d'une clôture

Enfin, trois types de pistes ont été déclinées sur le projet afin de répondre simultanément aux enjeux en termes d'imperméabilisation des sols et aux besoins des services du SDIS et des équipes de maintenance pour accéder sur tout le site.

Piste lourde : Objectif 50Mpa (structure d'environ 40cm de GNT), utilisation pour les véhicules lourds, convois, grues et chantier qui relie des éléments techniques (postes électriques en particulier) aux portails d'accès. Les surfaces de grutage devant les postes électriques auront exactement la même composition.

Piste légère : Objectif 20 à 30 Mpa. Pistes souvent perpendiculaires aux lignes de tables, longeant ainsi les onduleurs décentralisés. Piste qui pendant le chantier servira de servitude principale pour accéder à toutes les rangées de tables.

Voie terrain naturel : Objectif 10 Mpa. Zone enherbée compactée qui permet de connecter l'entièreté du site et d'assurer une voie périphérique tout en limitant l'imperméabilisation des sols. Ces zones enherbées pourront également être pâturées.

A noter que le géotextile présent sous la couche de fondation des pistes lourdes et légères sera perméable.

Un dispositif de défense anti-incendie (citerne souple) sera aussi mis en place comme réserve d'eau.

2.3.2. ENTRETIEN DE LA VEGETATION ET MISE EN VALEUR DU SITE

Dès la fin de construction du parc photovoltaïque, la végétation pourra de nouveau librement coloniser le sol. **Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé pour l'entretien des espaces verts.** L'entretien du site sera assuré par un pâturage bovin.

2.3.3. DEVENIR DES INSTALLATIONS EN FIN D'EXPLOITATION

A l'issue de la durée initiale, le bail peut être prorogé en cas de volonté de reconduire l'exploitation de la centrale ou de la rénover (changement de matériel).

Dans le cas contraire, un démantèlement est prévu, aux frais exclusifs de VALECO. Cet engagement est assorti d'une obligation de constituer une garantie de démantèlement, qui sera inscrite dans la promesse de bail.

Dans le cas d'un démantèlement, l'ensemble du matériel sera démonté et évacué de façon à restituer le terrain dans son état d'origine. Les modules démantelés seront recyclés, grâce au programme SOREN (anciennement PV cycle) ou au programme de recyclage spécifiques des fabricants de panneaux.

Depuis 2018, Veolia dispose d'un nouveau site de recyclage de panneaux solaires à Rousset dans les Bouches du Rhône. Ce projet lui avait été confié par l'éco-organisme SOREN. Cette première unité dédiée au recyclage permet de revaloriser les matériaux issus des panneaux photovoltaïques usagés de type "silicium cristallin" en fin de vie. Tous les composants sont isolés, comme le verre, le cadre en aluminium, le silicium et les filaments métalliques et le cuivre contenu dans les câbles.

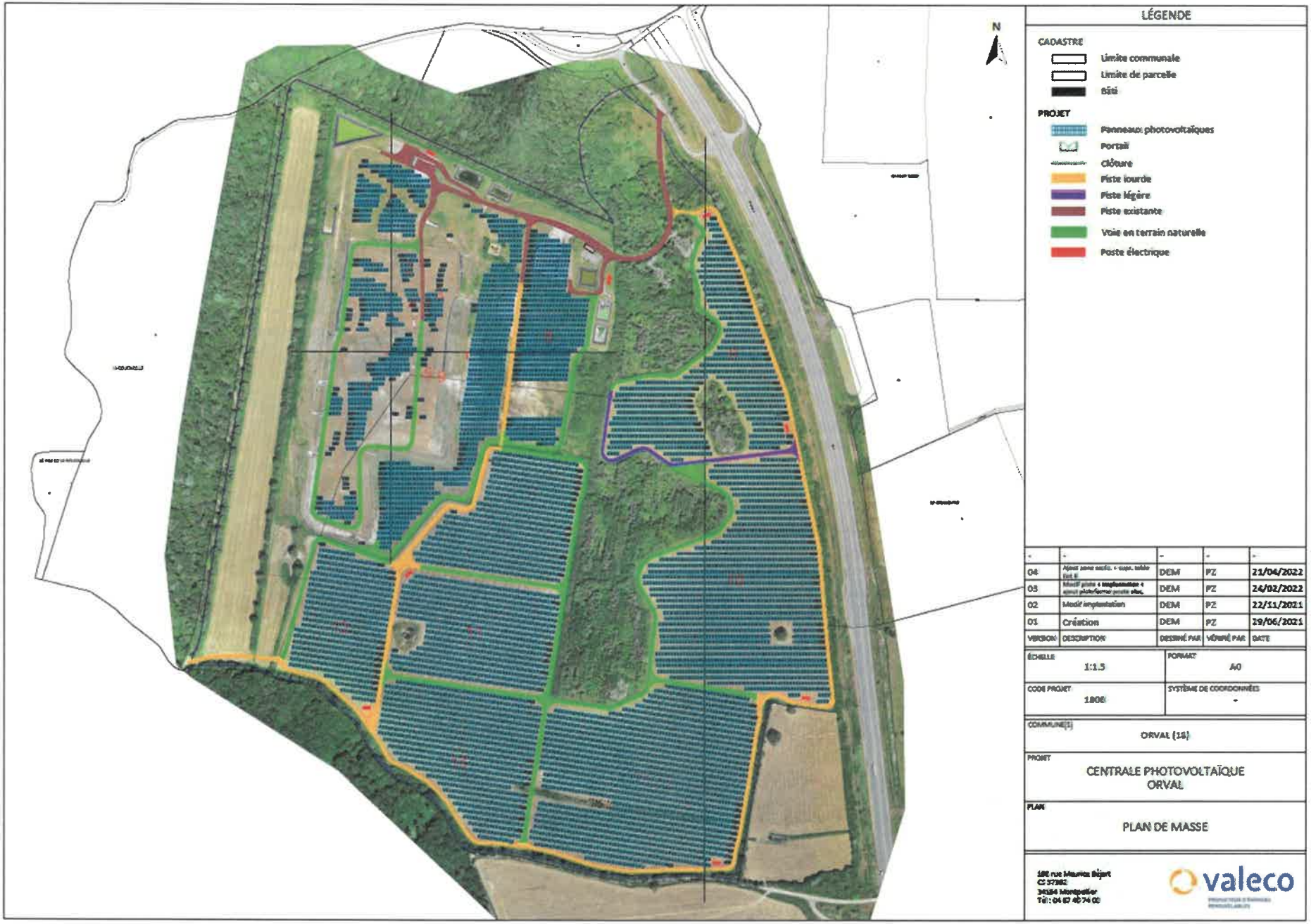

Plan d'implantation finale du projet

3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3.1.LE MILIEU PHYSIQUE

3.1.1. CLIMATOLOGIE

Le Cher connaît un climat océanique altéré ou tempéré, influencé par l'éloignement de l'océan et la proximité des reliefs. L'influence continentale est assez peu marquée.

3.1.2. GEOMORPHOLOGIE ET RELIEF

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on relève un point culminant à 260 mètres NGF au sud-est du bois de Meillant. Les points topographiques les plus bas (150 mètres NGF) sont situés au nord-est de l'aire d'étude (le long de la rivière du Cher).

Le site du projet a une altitude comprise entre 170 et 194 mètres NGF.

Une partie du site est composé d'un ancien centre de stockage de déchets non dangereux. Sur cette zone, le terrain présente une topographie marquée qui est due au comblement des casiers de stockage des déchets. Ces casiers ont été conçus avec une légère pente afin de permettre l'écoulement gravitaire des lixiviats vers un point bas.

Globalement, le site est incliné vers l'est, en direction de l'autoroute (A71).

3.1.3. SOLS ET FORMATIONS GEOLOGIQUES

Le territoire est couvert par la feuille de Saint-Amand-Montrond située à l'extrême sud du bassin de Paris, sur la bordure nord du Massif central.

Le projet se situe sur des formations marno-calcaires. La notice géologique de Saint-Amand-Montrond donne les définitions suivantes :

- ***I7-8 : Marnes noires à miches calcaires (Toarcien) ;***
- ***I5-6 : Marnes à rares intercalations calcaires (Pliensbachien, Carixien et Domérien) ;***
- ***I3-4 : Calcaires à Gryphées, marno-calcaires et marnes (Sinémurien) ;***
- ***Fy-z : Alluvions anciennes, subactuelles et actuelles des rivières, et colluvions argilo-sableuses des fonds de vallons.***

Les sols sont majoritairement de type limoneux.

La banque de données du sous-sol du BRGM recense un ouvrage souterrain à la limite nord-ouest du site du projet. Neuf autres ouvrages ont aussi été recencés dans l'aire d'étude intermédiaire.

3.1.4. RISQUES NATURELS

L'analyse du risque Inondation/coulée de boue indique que la zone d'étude n'est concernée par aucun Programme d'Action de Prévention des Inondations.

L'analyse du risque d'inondation par remontée de nappes indique que le site est concerné par une **zone potentiellement sujette aux inondations de cave**. Les données sont assorties d'un indice de fiabilité moyen.

L'analyse du risque mouvements de terrains lié au phénomène de retrait-gonflement argileux indique que l'aléa est classé comme étant « **fort** » sur la zone d'étude.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Cher indique que la commune d'Orval n'est pas concernée par le risque de feu de forêt. Les services du SDIS seront consultés pour tenir compte de leurs éventuelles recommandations dans l'aménagement du projet.

L'analyse du risque sismique indique que la commune d'Orval est classée en zone de **sismicité faible de niveau 2.**

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Contexte topographique de l'aire d'étude éloignée

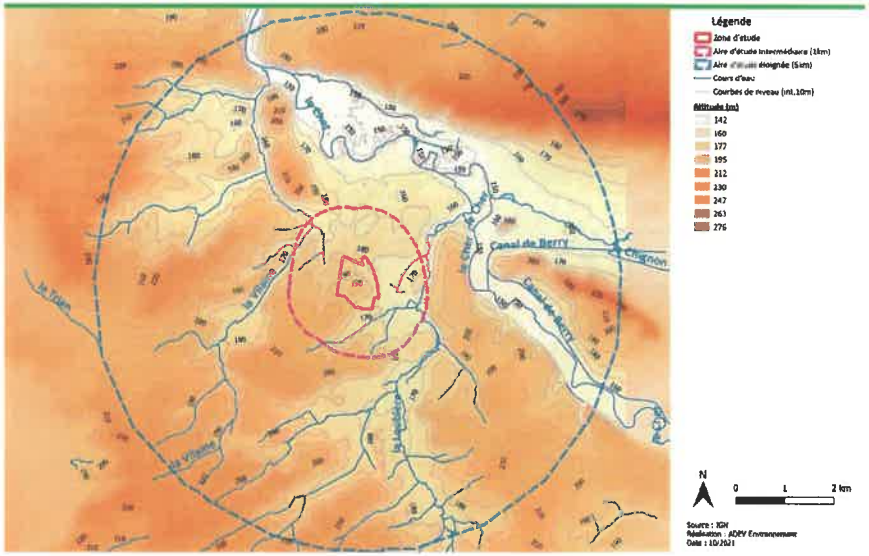

Topographie dans l'aire d'étude

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Géologie et ouvrages souterrains (BSS)

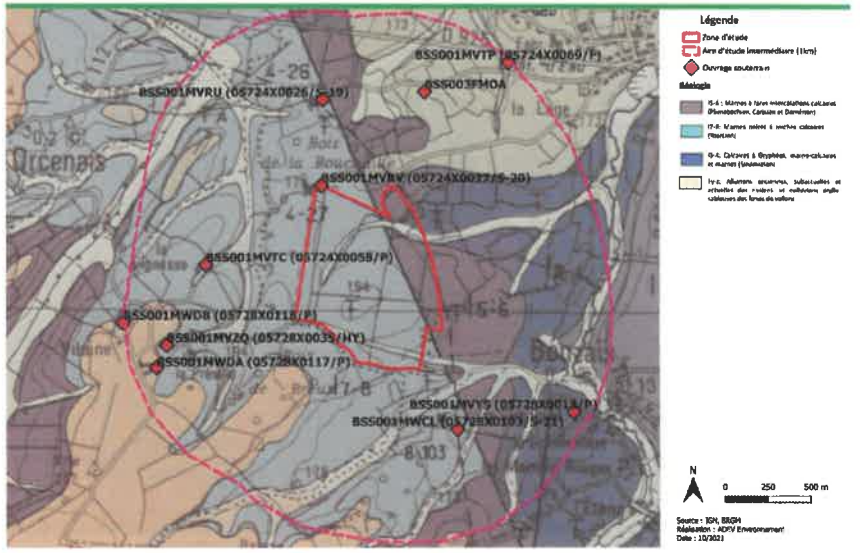

Contexte géologique et ouvrages souterrains

3.1.5. LES EAUX SUPERFICIELLES

Le projet se situe dans le bassin versant de trois masses d'eau :

- **FRGR0149 « Le Cher depuis la confluence de l'Aumance jusqu'à Vierzon » ;**
- **FRGR1960 « La Vilaine et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Cher » ;**
- **FRGR1944 « La Loubière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Cher ».**

Le Cher est le principal cours d'eau de l'aire d'étude. La rivière s'écoule du nord-est au sud sud-est de l'aire d'étude éloignée tandis que deux de ses affluents parcourent la partie ouest et sud de l'aire d'étude. Il s'agit du ruisseau de la Vilaine et celui de la Loubière.

Le Cher possède une station de mesure de son débit à Saint-Amand-Montrond situé à environ 2 km à l'est du site d'étude.

Le débit mensuel moyen mesuré sur 56 ans (1966– 2021) est de 27,5 m³/s. Le mois de février possède le débit moyen le plus élevé avec 59,4 m³/s et la période des plus basses eaux atteint son maximum au mois d'août avec un débit moyen mensuel de 6,97 m³/s.

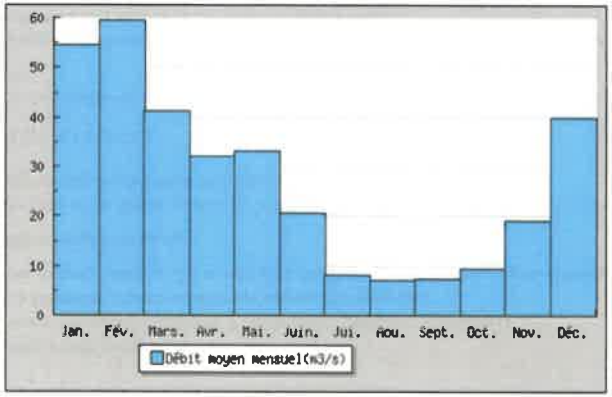

Débits moyens mensuels du Cher à la station de mesure de Saint-Amand-Montrond

La zone d'étude est concernée par le **SDAGE Loire-Bretagne ainsi que le SAGE Cher amont.** De plus, la commune d'Orval est localisée en **zone vulnérable** concernant les nitrates et en **zone sensible** aux pollutions, notamment celles qui sont sujettes à l'eutrophisation.

3.1.6. LES EAUX SOUTERRAINES

La zone du projet est concernée par la masse d'eau souterraine **FRGG069 « Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais »** identifiée dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Il s'agit d'une masse d'eau libre à dominante sédimentaire qui couvre une superficie d'environ 1070 km².

Cette masse d'eau souterraine possède un **bon état quantitatif et un état chimique médiocre.**

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Réseau hydrographique et masses d'eau

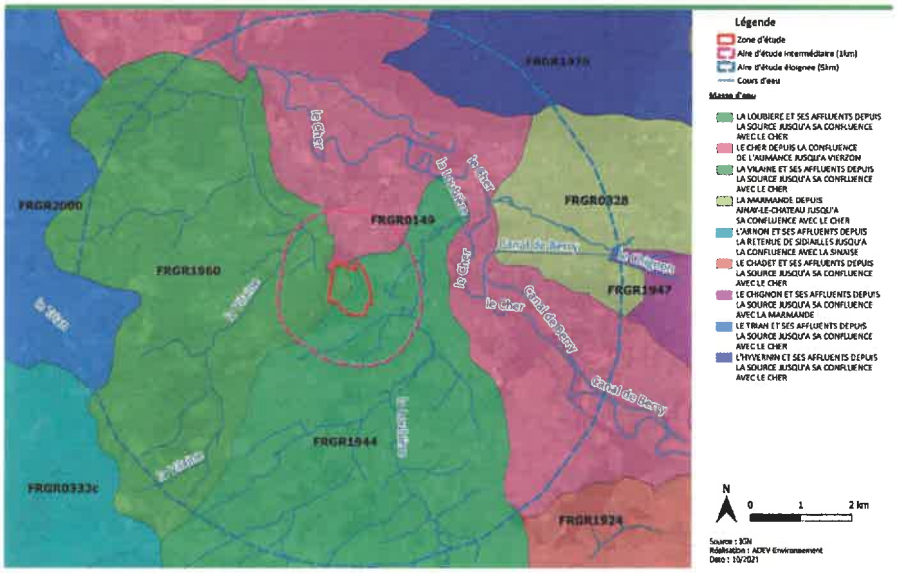

Contexte hydrographique

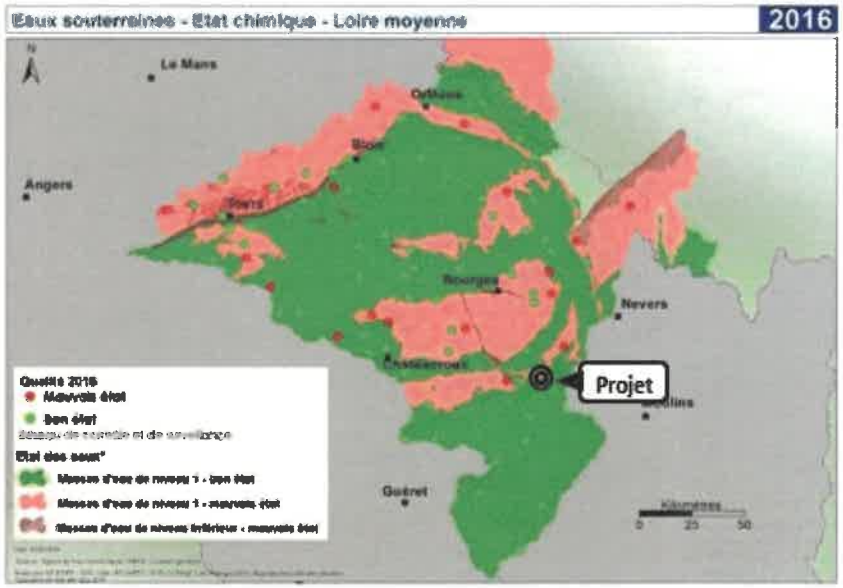

Eaux souterraines

3.2.LE MILIEU NATUREL

3.2.1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE

L'emprise du projet se trouve à proximité de 3 ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II, un site Natura 2000 et un Espace Naturel Sensible (ENS) :

- ZSC FR2400520 « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne », site Natura 2000 situé à 2 km de la zone d'étude.
- ZNIEFF de type 1 : 240031362 – Bois de la Baume, à environ 4 km de la zone d'étude.
- ZNIEFF de type 1 : 240031669 - Prairies de Vilaine, à 1,3 km de la zone d'étude.
- ZNIEFF de type 1 : 240010217 – Bocage de Noirlac, à environ 2 km de la zone d'étude.
- ZNIEFF de type 2 : 240031536 – Bois de Meillant, à environ 3 km de la zone d'étude.
- ZNIEFF de type 2 : 240031843 – Butte calcaire du Grand Tertre, à environ 3,5 km de la zone d'étude.
- ENS : Bocage de Noirlac, à environ 2 km de la zone d'étude.

L'enjeu lié aux zonages écologiques peut être considéré comme modéré.

valeco adev

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)
Localisation des sites Natura 2000

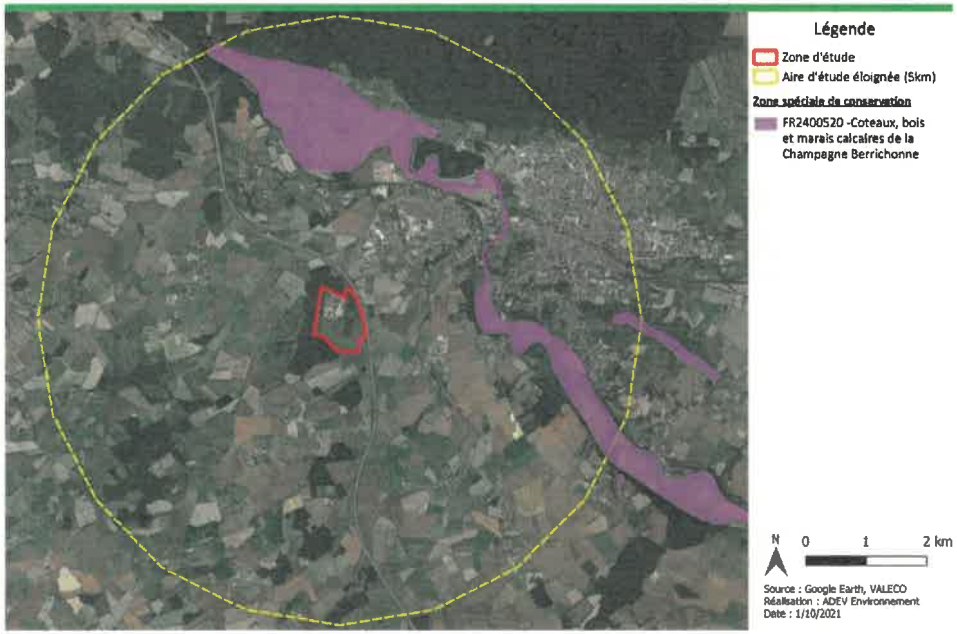

Zones Natura 2000

valeco adev

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)
Localisation des ZNIEFF et autres zonages écologiques

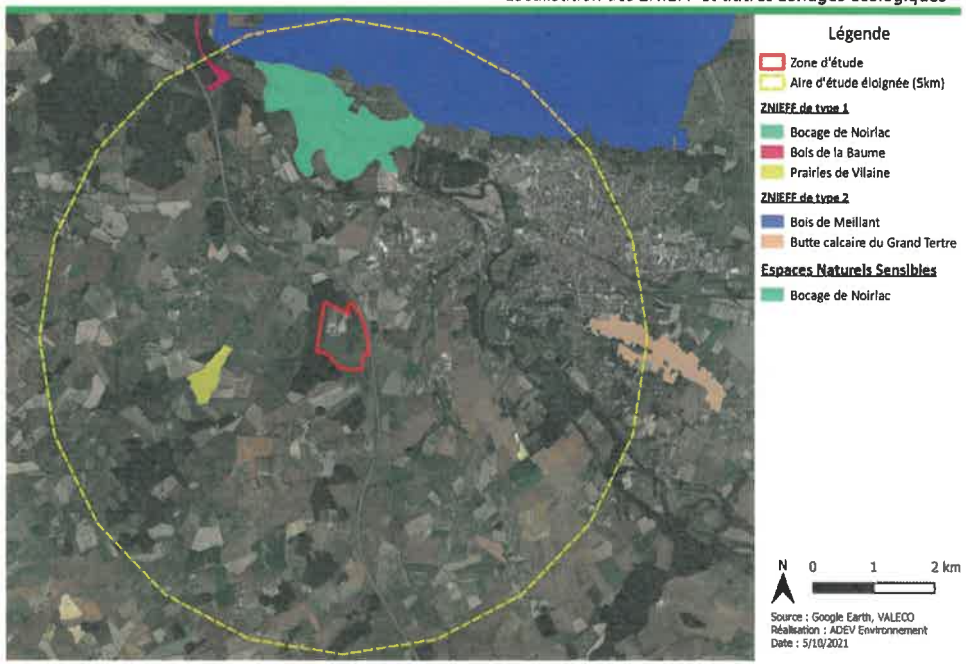

ZNIEFF et ENS

3.2.2. SRCE ET TRAME VERTE ET BLEUE LOCALE

La zone d'étude et sa trame verte et bleue dépendent du SRCE Centre-Val de Loire. Le schéma régional de cohérence écologique Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014.

À l'échelle locale, plusieurs sous-trames sont identifiées :

- La sous-trame des milieux prairiaux
- La sous-trame des espaces cultivés
- La sous-trame des milieux bocagers
- La sous-trame des milieux boisés
- La sous-trame des milieux humides et aquatiques

La **sous-trame des milieux prairiaux** est la mieux représentée au sein de l'AER (aire d'étude rapprochée de 500 m). En effet, presque la moitié de l'AER se compose de milieux prairiaux et les ¾ de la ZIP en sont recouverts. Ces milieux sont favorables pour l'accueil de la biodiversité notamment les insectes comme les papillons et les orthoptères.

La **sous-trame des milieux cultivés** est bien représentée au sein de l'AER. Elle est localisée principalement l'est de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet, ainsi que sur un secteur au nord-ouest de l'AER. Cette sous-trame est importante à l'échelle locale, car elle représente une zone de nourrissage pour les oiseaux notamment.

Vient ensuite la **sous-trame des milieux boisés**, qui est également bien représentée au sein de l'AER. La grande majorité des boisements se situe dans ou au contact de la ZIP (au nord, à l'ouest et au sud de cette dernière). D'autres petits boisements sont également répartis de manière plus sporadique au sein de l'AER. Ces boisements et les lisières sont des milieux favorables pour l'accueil et le développement de nombreuses espèces comme les oiseaux, les chiroptères ou encore les reptiles.

Pour ce qui est de la **sous-trame des milieux bocagers**. Ces milieux sont favorables pour beaucoup d'espèces d'oiseaux en période de nidification, et servent aussi de corridors à nombre d'espèces (amphibiens, reptiles...) qui les utilisent comme couloirs entre deux milieux boisés, ou deux milieux aquatiques. Ils sont présents sur toute l'aire d'étude sous forme de haies entre les cultures et prairies en délimitation de parcelles ou en bord de route.

On trouve ensuite dans une moindre mesure **la sous-trame des milieux aquatiques et des zones humides**. Cette sous-trame se compose principalement par les bassins et les mares localisés au sein de la ZIP. Ces milieux sont favorables pour le développement des espèces aquatiques comme les odonates et les amphibiens qui souffrent de la perte de ces habitats de reproduction.

Concernant les corridors, des corridors aquatiques (cours d'eau) et terrestres (boisements diffus) ont été identifiés au sein de l'Aire d'étude rapprochée (500 m).

Du point de vue des corridors terrestres, les boisements localisés au sein de l'AER représentent l'élément de continuité terrestre majeur de la trame verte locale. En effet, l'important boisement traversant l'AER du nord au sud et les haies qui lui sont contiguës assurent le déplacement de la faune terrestre en toute part de la zone d'étude, notamment pour les mammifères terrestres ou encore les oiseaux, les reptiles et les amphibiens.

Les réseaux de bassins dans la partie nord de la ZIP représentent des éléments de continuité aquatique de la trame bleue locale. En effet, ces derniers constituent à la fois des réservoirs de biodiversité pour la faune inféodée aux milieux aquatiques.

La principale **rupture écologique** au sein de l'AER est localisée au niveau de l'autoroute A71 qui traverse la zone d'étude du nord au sud et qui constitue une barrière imperméable aux déplacements de la majorité de la faune terrestre. On note également la présence d'autres axes routiers secondaires, notamment au nord-est de l'AER constituant un frein de moindre envergure pour la faune.

La carte des éléments constitutifs de la trame verte et bleue locale est représentée sur la page suivante.

Le niveau d'enjeu relatif à la Trame verte et bleue peut être considéré comme modéré compte tenu de la présence d'un important réservoir de biodiversité boisé au sein de l'AER. Présence également de corridors terrestres à l'ouest de l'AER et d'un corridor aquatique reliant les mares au nord de la ZIP. La trame verte et bleue locale est aussi marquée par la présence l'autoroute A71 constituant une large rupture écologique et scindant l'AER en deux parties.

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Trame verte et bleue à l'échelle du projet

Trame verte et bleue locale

3.2.3. HABITATS NATURELS

La zone d'étude de grande superficie est composée d'une majorité de milieux ouverts gérés par pâturage. Plusieurs boisements et fourrés sont présents, notamment sur la partie est de la zone d'étude. Quelques haies ont été identifiées à l'ouest. Au nord, on retrouve l'ancien centre de stockage de déchet.

3 mares sont présentes sur la partie sud de la zone tandis que sur le centre de stockage des déchets, on retrouve plusieurs points d'eau artificiels pouvant être utilisés par les amphibiens.

Code EUNIS	Dénomination	État de conservation	Surface (m²)	Part de présence (%)	Enjeux
C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	Dégradé	918,1	< 1	Modéré
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	Bon	373891,0	57	Faible
E2.7	Prairies mésiques non gérées	Bon	110235,0	17	Faible
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	Bon	394,7	< 1	Assez fort
E5.13	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées	Dégradé	42889,5	6	Faible
E5.43	Lisières forestières ombragées	Bon	12949,5	2	Faible
F3.111	Fourrés à Prunellier et Ronces	Bon	17546,0	3	Faible
F3.131	Ronciers	Dégradé	848,9	< 1	Faible
FA.4	Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	Bon	9229,1	1	Faible
G1.91	Boulaies des terrains non marécageux	Bon	7424,8	1	Modéré
G3.F12	Plantations de Pins indigènes	Bon	2719,3	< 1	Faible
G3.F12 X G1.91	Plantations de Pins indigènes X Boulaies des terrains non marécageux	Bon	60463,9	9	Faible
H5.61	Sentiers	Non évaluable	6309,2	1	Faible
J2.32	Sites industriels ruraux	Non évaluable	905,1	< 1	Nul
J4.2	Réseaux routiers	Non évaluable	3865,6	< 1	Nul
J5.3	Eaux stagnantes très artificielles non salées	Non évaluable	5447,7	< 1	Faible

Une cartographie de l'occupation du sol de la zone d'étude et de ces habitats est présentée ci-après.

Les enjeux écologiques relatifs à la nature des habitats présents sont considérés comme nuls à assez forts.

3.2.4. FLORE

Espèces patrimoniales : Une espèce protégée a été identifiée sur le site. Il s'agit d'une espèce déterminante ZNIEFF (l'Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*). Une espèce patrimoniale non protégée et non déterminante ZNIEFF a aussi été recensé sur le site : L'Orchis mâle, *Orchis mascula*.

Espèces caractéristiques de zones humides règlementaires : La zone d'étude comprend 12 espèces indicatrices de zones humides :

- Baldingère faux-roseaux – *Phalaris arundinacea*
- Cardamine des près – *Cardamine pratensis*
- Jonc acutiflore – *Juncus acutiflorus*
- Jonc aggloméré – *Juncus conglomeratus*
- Jonc diffus - *Juncus effusus*
- Jonc glauque - *Juncus inflexus*
- Laîche des marais – *Carex acutiformis*
- Laîche hérissée – *Carex hirta*

- Lycope d'Europe – *Lycopus europaeus*
- Renoncule rampante – *Ranunculus repens*
- Roseau commun - *Phragmites australis*
- Saule blanc - *Salix alba*

Espèces invasives : Aucune espèce envahissante n'a été identifiée sur la zone d'étude.

L'enjeu concernant la flore présente sur la zone d'étude est considéré comme faible à assez fort (localement au niveau de la station à Orchis pyramidal).

3.2.5. ZONES HUMIDES

Concernant la zone d'étude d'Orval, 1 habitats caractéristiques de zone humide au sens de l'Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 **précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement a été identifié sur le site d'étude.**

Selon la méthode d'évaluation des enjeux des zones humides, les zones humides peuvent être classées selon leur niveau de dégradation, le ou les critères d'identification (pédologique/floristique) et la désignation de la zone humide en habitat caractéristique de zones humides ou d'intérêts communautaires.

Au total, **2 types de zones humides ont été identifiés** :

- Les zones humides pédologiques localisées sur les habitats G3.F12 X G1.91 et E2.1 (Respectivement zones humides n°1 et 2) ;
- Les prairies humides de type E3.41 (Zone humide n°3).

		Zone humide pédologique	E3.41
Atteintes principales	Assèchement, drainage	Modéré	Modéré
	Plantation de résineux ou de peupliers	Nulle	Nulle
	Présence d'espèces exotiques envahissantes	Nulle	Nulle
	Modification des habitats (travaux sylvicoles, urbanisation, fertilisation, entretien de la végétation, remblais)	Forte	Modéré
	Enfrichement	Modéré	Modéré
État de conservation de la zone humide		Partiellement dégradé	Partiellement dégradé
Enjeu		Assez fort	Assez fort

L'enjeu concernant les zones humides présent sur la zone d'étude est donc considéré comme assez fort.

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Occupation du sol

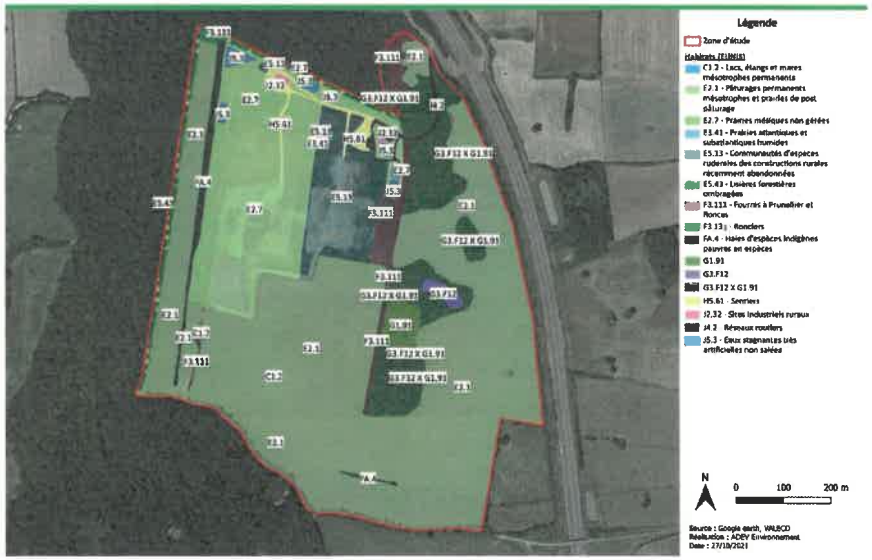

Habitats de la zone d'étude

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Etude des zones humides réglementaires

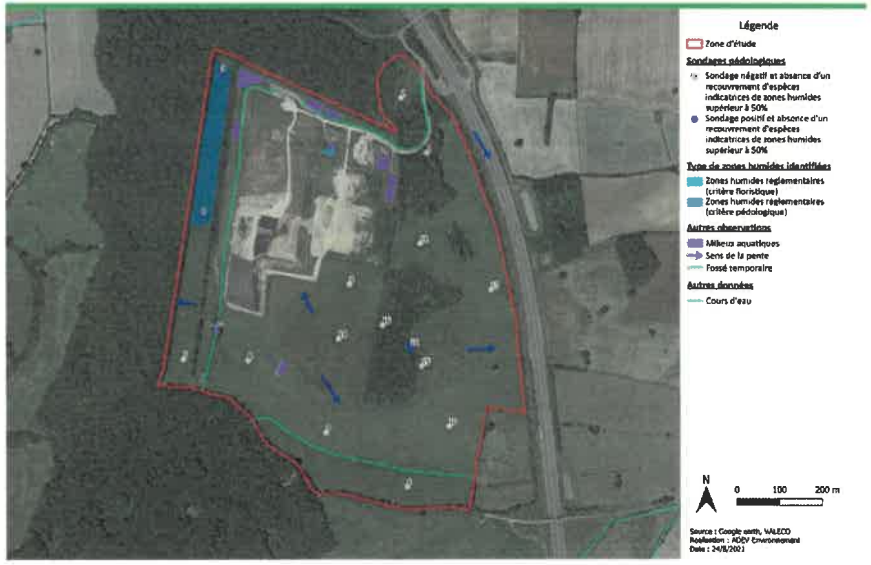

Zones humides

3.2.6. FAUNE

3.2.6.1. AVIFAUNE

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **70 espèces sur la zone d'étude, dont 55 sont protégées sur le territoire français.**

Neuf espèces sont d'intérêt communautaire (inscrites en annexe 1 de la Directive oiseaux) sur la zone d'étude : **l'Alouette lulu, le Busard Saint-Martin,** la **Grande aigrette,** le **Martin-pêcheur d'Europe,** le **Milan noir,** le **Milan royal,** l'**Œdicnème criard,** le **Pic mar** et la **Pie-grièche écorcheur.**

Plusieurs espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France :

- **1 espèce « En danger » :** le **Bruant des roseaux**
- **10 espèces « Vulnérables » :** le **Bruant jaune,** le **Chardonneret élégant,** le **Gobemouche noir,** la **Linotte mélodieuse,** le **Martin-pêcheur d'Europe,** le **Milan royal,** le **Pic épeichette,** le **Pipit farlouse,** la **Tourterelle des bois** et le **Verdier d'Europe.**
- **9 espèces « Quasi-menacées » :** l'**Alouette des champs,** le **Faucon crécerelle,** la **Fauvette des jardins,** le **Gobemouche gris,** la **Grande aigrette, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique,** la **Pie-grièche écorcheur** et le **Tarier pâtre.**

Plusieurs espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Centre-Val de Loire :

- **1 espèce « Critique » :** le **Milan royal.**
- **1 espèce « En danger » :** le **Gobemouche noir.**
- **3 espèces « Vulnérables » :** le **Bruant des roseaux,** le **Milan Noir** et le **Pipit farlouse.**
- **8 espèces « Quasi-menacées » :** l'**Alouette des champs,** le **Bruant jaune,** le **Bruant proyer,** le **Busard Saint-Martin,** le **Grand cormoran,** le **Pic épeichette,** la **Linotte mélodieuse** et la **Perdrix grise.**

Le niveau d'enjeu global pour l'avifaune sur la zone d'étude est considéré comme fort.

3.2.6.2. MAMMIFERES HORS CHIROPTERES

Au total, les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence **d'au moins 6 espèces** de mammifères terrestres.

Ces 6 espèces ne sont ni protégées au niveau national ni d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive habitats faune flore). Aucune espèce ne possède de statut de conservation défavorable au niveau national et au niveau régional aucune n'est inscrite en annexe 2 de la Directive « Habitats, faune, fore ».

Le niveau d'enjeu global pour les mammifères (hors chiroptères) est considéré comme faible.

3.2.6.3. CHIROPTERES

Les enregistreurs automatiques ont permis de mettre en évidence la présence de **11 espèces** sur la zone d'étude. Elles sont toutes protégées au niveau national.

Trois espèces sont d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats faune flore) : La **Barbastelle d'Europe,** le **Grand murin** et le **Murin à oreilles échancrées.**

Plusieurs espèces possèdent un statut de conservation défavorable au niveau national :

- **1 espèce « Vulnérable » :** le **Murin de Natterer.**
- **4 espèces « Quasi-menacées » :** la **Noctule de Leisler,** la **Pipistrelle commune,** la **Pipistrelle de Nathusius** et la **Sérotine commune.**

Plusieurs espèces possèdent un statut de conservation défavorable au niveau national :

- **4 espèces « Quasi-menacées » :** la **Barbastelle d'Europe,** le **Murin de Daubenton,** la **Noctule de Leisler** et la **Pipistrelle de Nathusius .**

Le niveau d'enjeu global pour les chiroptères sur la zone d'étude est considéré comme assez fort.

3.2.6.4. REPTILES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de 3 **espèces** sur la zone d'étude. Elles sont toutes protégées au niveau national.

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats faune flore).

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national.

Une espèce possède un statut de conservation défavorable au niveau régional :

- **1 espèce « quasi-menacée » :** la **Coronelle lisse**

La **Coronelle lisse** est une petite espèce de couleuvre fréquentant des habitats variés (landes, prairies broussailleuses, talus routiers, murets ...) où prolifèrent le **Lézard des murailles** ou le **Lézard vivipare,** qui constituent ses proies principales. L'intensification agricole, la disparition du bocage et des murets constituent les principales menaces de l'espèce. L'abondance de **Lézard des murailles** sur la zone d'étude en fait un site favorable à la présence de la **Coronelle lisse.**

Le niveau d'enjeu global pour les reptiles est considéré comme modéré sur la zone d'étude.

3.2.6.5. AMPHIBIENS

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **6 espèces** sur la zone d'étude.

Une espèce est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats faune flore) : **le Triton crêté.**

Deux espèces possèdent un statut de conservation défavorable au niveau national :

- **2 espèces « Quasi-menacées »** : la **Grenouille commune** et le **Triton crêté**

Une espèce possède un statut de conservation défavorable au niveau national :

- **1 espèce « Quasi-menacée » : le Triton crêté**

Le niveau d'enjeu global pour les amphibiens sur la zone d'étude est considéré comme assez fort.

3.2.6.6. LEPIDOPTERES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **26 espèces** sur la zone d'étude.

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats faune flore).

Aucune espèce n'est protégée au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national.

Une espèce possède un statut de conservation défavorable au niveau régional : **la Laineuse du cerisier**

La **Laineuse du cerisier** est un lépidoptère nocturne généralement contactée sous forme de chenille, les adultes étant très discrets et ne vivant que quelques jours. Les chenilles sont généralement observables sur divers arbres ou arbustes feuillus (Aubépines, Prunelliers et autres Rosacées), au sein d'une toile soyeuse communautaire. Des chenilles ont été contactées au sein du petit îlot boisé de la prairie, à l'est de la zone d'étude.

Le niveau d'enjeu global sur la zone d'étude pour les lépidoptères est considéré comme faible à assez fort localement.

3.2.6.7. ODONATES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **10 espèces** sur la zone d'étude.

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats faune flore).

Aucune espèce n'est protégée au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau régional.

Les espèces inventoriées sont communes au niveau national et régional. D'une manière générale, les mares et bassins du site d'étude sont favorables à la reproduction des odonates. Les lisières et prairies constituent quant à elles des territoires de chasse pour ces derniers.

L'analyse des enjeux n'a pas permis de mettre en évidence des espèces pour lesquelles la zone d'étude représente un enjeu de conservation.

Le niveau d'enjeu global sur la zone d'étude pour les odonates est considéré comme faible.

3.2.6.8. ORTHOPTERES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **5 espèces** sur la zone d'étude.

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive Habitats faune flore).

Aucune espèce n'est protégée au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau régional.

Les espèces inventoriées sont communes au niveau national et régional. D'une manière générale, les milieux ouverts présents sur la zone d'étude constituent des habitats favorables aux orthoptères.

Le niveau d'enjeu global pour les orthoptères sur la zone d'étude est considéré comme faible.

3.2.6.9. AUTRES GROUPES D'INVERTEBRES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **2 autres espèces** d'invertébrés sur la zone d'étude.

Une espèce est d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe 2 de la « Directive Habitat Faune Flore ») : le **Grand capricorne**

Le **Grand capricorne** est une espèce de Coléoptère xylophage dont la larve consomme généralement le bois des chênes sénescents. On retrouve l'adulte le plus souvent sur les troncs des arbres hôtes. Il se nourrit de la sève de ces derniers. Des indices de présence de l'espèce ont été observés sur plusieurs chênes de la zone d'étude.

Le niveau d'enjeu global pour les autres invertébrés sur la zone d'étude est considéré comme assez fort.

3.2.6.10. SYNTHESE DES ENJEUX LIES A LA FAUNE

Les **milieux boisés et les fourrés** possèdent un enjeu qui varie entre assez fort et fort. Le niveau d'enjeu varie en fonction des espèces présentes et leur utilisation de ces milieux. Le boisement et la longue haie arborée à l'ouest de la zone d'étude présentent un niveau d'enjeu fort du fait de la reproduction avérée d'un nombre important de milans noirs. Ces milieux accueillent également d'autres espèces à enjeux comme la **Pie-grièche écorcheur**, la **Linotte mélodieuse**, le **Verdier d'Europe, des chiroptères (ex : Barbastelle d'Europe)** et le **Grand capricorne**. Les autres boisements, haies et fourrés de la ZIP sont des secteurs favorables à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux dont le **Pic mar** et la **Pie-grièche écorcheur**. Ces milieux offrent également un habitat favorable aux amphibiens durant leur phase terrestre en plus d'accueillir ponctuellement la **Laineuse du cerisier** et des chênes colonisés par le **Grand capricorne**. Pour ces raisons, le reste des milieux boisés de la zone d'étude justifient d'un enjeu de conservation assez fort.

Les **milieux aquatiques** possèdent un enjeu modéré à assez fort. Seule la mare accueillant la reproduction du Triton crêté présente un enjeu de conservation assez fort. Les autres milieux aquatiques présentent quant à eux, un niveau d'enjeu modéré pour les amphibiens. Bien que l'enjeu des espèces qui y ont été contactées soit faible, ces milieux sont en forte régression sur le territoire, menaçant ainsi les espèces inféodées. La pollution et le comblement des mares sont les deux principales menaces pour les espèces d'amphibiens et d'odonates qui dépendent de ces points d'eau stagnante pour une partie de leurs cycles biologiques.

Les **milieux ouverts** possèdent un enjeu modéré à assez fort localement. La majorité de ces milieux possèdent un enjeu modéré en raison de la nidification de **l'Alouette des champs**, du **Bruant proyer** et de la **Perdrix grise**. Bien que ces espèces restent relativement communes et bien réparties au niveau national, elles souffrent des modifications des pratiques agricoles. Un secteur néanmoins, présente un enjeu de conservation assez fort notamment du fait de la présence de **l'Œdicnème criard** qui apprécie particulièrement ce milieu très ouvert à végétation rase. De manière générale, les milieux ouverts fournissent en ressources alimentaires une grande partie de l'avifaune observée sur le site comme les rapaces qui viennent chasser sur l'ensemble de la ZIP.

Enfin les **milieux bâtis** représentent un enjeu nul à modéré localement. La totalité des enjeux du milieu se concentre au niveau des sentiers abritant d'importants effectifs de **Lézard des murailles** et où la **Coronelle lisse** a été observée. Bien que cette dernière soit une espèce plutôt ubiquiste, elle s'installe généralement à proximité de milieux riches en **Lézard des murailles** dont elle se nourrit en majorité. Ces secteurs sont donc favorables à la présence de cette espèce de serpent classée « quasi-menacée » sur liste rouge régionale. Le reste des milieux anthropiques de la ZIP présentent un enjeu allant de faible au niveau des bâtiments (nidification de **l'Hirondelle rustique** et du **Moineau domestique**) à nul au niveau de la route.

Milieux (Code EUNIS)	Groupe	Espèces	Enjeux espèces	Enjeux sur les milieux en fonction des espèces à enjeux	
Milieux boisés et fourrés : Code EUNIS : F3.111 ; F3.131 ; FA.4 ; G1.91 ; G3.F12 ; G3.F12 X G1.91	Oiseaux	Bruant jaune	Modéré	Assez fort à	Fort
		Chardonneret élégant	Modéré		
		Linotte mélodieuse	Modéré		
		Milan noir	Fort		
		Pic mar	Assez fort		
		Pie-grièche écorcheur	Assez fort		
		Tourterelle des bois	Modéré		
		Verdier d'Europe	Modéré		
	Chiroptères	Barbastelle d'Europe	Assez fort		
		Grand murin	Assez fort		
		Murin à oreilles échancrées	Assez fort		
		Noctule de Leisler	Modéré		
		Murin de Daubenton	Modéré		
		Murin de Natterer	Modéré		
		Pipistrelle de Nathusius	Modéré		
	Amphibiens (phase terrestre)	Triton crêté	Assez fort		
	Invertébrés	Grand capricorne	Assez fort		
		Laineuse du cerisier	Assez fort		
Milieux aquatiques : Code EUNIS : C1.2 ; J5.3	Amphibiens (phase reproduction)	Triton crêté	Assez fort	Modéré à	Assez fort
Milieux ouverts :	Oiseaux	Alouette des champs	Modéré	Modéré à	Assez fort

Milieux (Code EUNIS)	Groupe	Espèces	Enjeux espèces	Enjeux sur les milieux en fonction des espèces à enjeux	
Code EUNIS : E2.1 ; E2.7 ; E3.41 ; E5.13		Alouette lulu	Assez fort		
		Bruant proyer	Modéré		
		Œdicnème criard	Assez fort		
		Perdrix grise	Modéré		
Milieux bâtis, sentiers et autres habitats anthropiques : Code EUNIS : H5.61 ; J2.32 ; J4.2	Reptiles	Coronelle lisse	Modéré	Nul à	Modéré
		Lézard des murailles	Faible		
	Oiseaux	Hirondelle rustique	Faible		
		Moineau domestique	Faible		

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Localisation des enjeux faunistiques

Enjeux liés à la faune

3.2.7. SYNTHESE DES ENJEUX GLOBAUX SUR LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude se situe à proximité de plusieurs zonages réglementaires (rayon de 5 km) :

- 1 Zone Spéciale de Conservation :
  - FR2400520 – Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne.
- 3 ZNIEFF de Type 1 :
  - 240031362 – Bois de la Baume, à environ 4 km de la zone d'étude.
  - 240031669 - Prairies de Vilaine, à 1,3 km de la zone d'étude.
  - 240010217 – Bocage de Noirlac, à environ 2 km de la zone d'étude.
- 2 ZNIEFF de Type 2 :
  - 240031536 – Bois de Meillant, à environ 3 km de la zone d'étude.
  - ZNIEFF de type 2 : 240031843 – Butte calcaire du Grand Tertre, à environ 3,5 km de la zone d'étude.
- Un espace naturel sensible
  - Bocage de Noirlac, à environ 2 km de la zone d'étude.

Une partie de l'aire d'étude étendue est identifiée comme un réservoir de biodiversité, pour les sous-trames des milieux boisés et des pelouses/lisières sèches sur sols calcaires par le SRCE de la région Centre-Val de Loire. Elle se situe également sur un corridor écologique pour les milieux aquatiques, boisés, prairiaux et pour les pelouses/lisières sèches sur sols calcaires. La présence de ces réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques indique que la zone d'étude se situe dans un secteur relativement riche du point de vue de la biodiversité.

Les inventaires et les sondages pédologiques ont permis de mettre en évidence la présence de 18016,07 m² de zones humides réglementaires. Ce qui représente une surface peu importante au vu de la surface totale de la zone d'étude. La surface, la qualité ou encore la fonctionnalité de ces zones humides explique un enjeu assez fort sur la zone d'étude.

Les inventaires ont permis de mettre en évidence 1 habitat caractéristique des zones humides : E3.41 – Prairies atlantiques et subatlantiques humides.

La flore présente sur la zone d'étude est relativement commune et typique des milieux présents. On note cependant la présence d'une espèce protégée au niveau régional l'Orchis pyramidal. Un seul pied est cependant présent. De plus, une autre espèce patrimoniale, non protégée et non menacée est présente sur la zone d'étude. Il s'agit de l'Orchis mâle.

Du point de vue de la faune, l'enjeu majeur concerne l'avifaune et particulièrement les milans noirs qui se reproduisent dans les boisements à l'ouest de la zone d'étude. Le reste des enjeux se concentrent principalement au niveau des autres boisements de la ZIP accueillant la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux (également favorables à la chasse et au transit des chiroptères), et de moindre manière, au niveau des milieux ouverts. Les amphibiens présentent également un important enjeu de conservation, notamment au niveau de la mare accueillant la reproduction du Triton crêté. Les invertébrés ne présentent que peu d'enjeux excepté très localement, au niveau des arbres colonisés par le **Grand capricorne**. Enfin, l'herpétofaune concentre des enjeux moyens de conservation au niveau des mares et à proximité des sentiers colonisés par le **Lézard des murailles** et la **Coronelle lisse**.

Les espèces inventoriées pour les autres groupes sont relativement communes et ne représentent pas un enjeu de conservation particulier.

Habitat (Code EUNIS)	Enjeux liés aux habitats	Enjeux liés à la flore	Enjeux liés aux zones humides	Enjeux liés à la faune	Enjeux globaux
C1.2	Modéré	Faible	Nul	Modéré à Assez fort	Modéré à Assez fort
E2.1	Faible	Faible à Assez fort	Nul à Assez fort	Modéré	Modéré à Assez fort
E2.7	Faible	Faible	Nul	Modéré	Modéré
E3.41	Assez fort	Modéré	Assez fort	Modéré	Assez fort
E5.13	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
E5.43	Faible	Faible	Nul	Fort	Fort
F3.111	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
F3.131	Faible	Faible	Nul	Modéré	Modéré
FA.4	Faible	Faible	Nul	Assez fort à Fort	Assez fort à Fort
G1.91	Modéré	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort

Habitat (Code EUNIS)	Enjeux liés aux habitats	Enjeux liés à la flore	Enjeux liés aux zones humides	Enjeux liés à la faune	Enjeux globaux
G3.F12	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
G3.F12 X G1.91	Faible	Faible	Nul à Assez fort	Assez fort	Assez fort
H5.61	Faible	Nul	Nul	Nul à Modéré	Faible à Modéré
J2.32	Nul	Nul	Nul	Faible	Faible
J4.2	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
J5.3	Faible	Nul	Nul	Modéré	Modéré

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Localisation des enjeux globaux

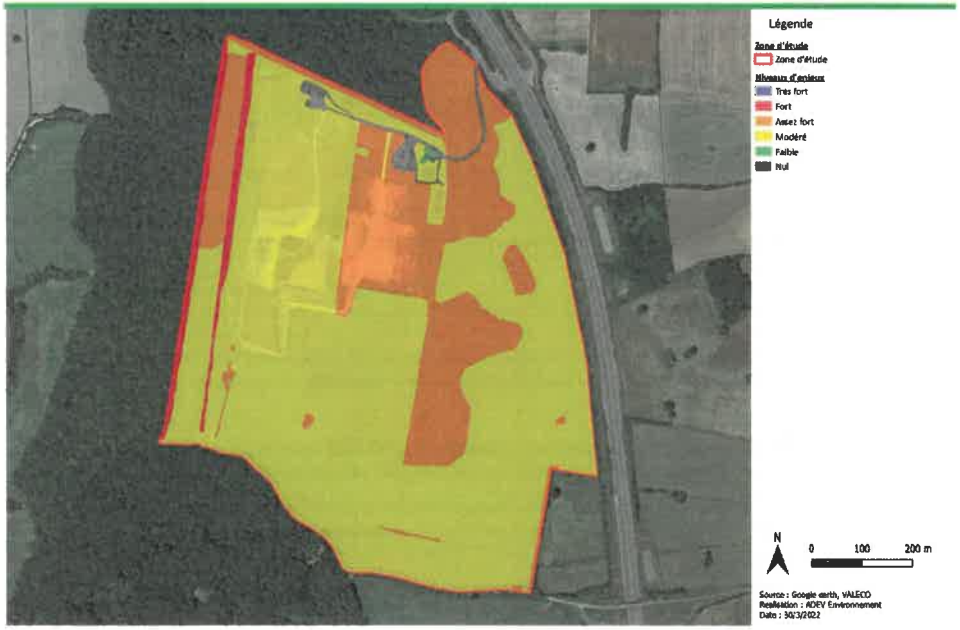

Enjeux globaux

3.3.LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.3.1. LE PAYSAGE

❑ *Aire d'étude éloignée*

Parmi les grands ensembles paysagers de l'aire d'étude éloignée, on distingue sept **sous-unités paysagères** qui sont :

- Saint-Amand-Montrond ;
- Le coteau de Saint-Amand ;
- Le grand bocage à l'état de traces ;
- Le bocage sévère ;
- Bocage boisé du Boischaut sud ;
- Bocage boisé de Châteauneuf ;
- La vallée du Cher.

L'aire d'étude éloignée du projet présente une morphologie de vallée légèrement ondulée, drainée par des cours d'eau, affluents du Cher.

Le relief culmine au niveau du bois de Meillant situé au nord-est de l'aire d'étude éloignée (250 mètres NGF). La vallée du Cher au niveau de l'aire d'étude se situe aux environs de 150 mètres d'altitude et constitue le point le plus bas.

Le relief légèrement ondulé au niveau des plateaux participe à animer le paysage en ouvrant et en fermant successivement les vues. Aussi, les masses boisées réparties sur le territoire et qui occupent généralement les points hauts ou les fonds de vallées contribuent à rythmer le paysage local.

Le paysage de l'aire d'étude éloignée est aussi marqué par un réseau de haies relativement dense et un habitat dispersé. Ces deux traits sont communs aux unités bocagères. Le réseau des haies compose généralement des paysages aux vues plutôt courtes et l'habitat se répartit selon un ordre double : de petits bourgs souvent disposés dans les plis du relief (vallées et vallons) et de très nombreux écarts, faits de fermes isolées ou de groupes plus ou moins compacts d'édifices qui mêlent bâtiment d'habitation et d'exploitation, dispersés sur toute la surface de l'aire d'étude.

La densité des haies, la dispersion du bâti et l'implantation des bourgs confèrent souvent au bâti une grande discrétion (principalement dans la partie nord, ouest et sud de l'aire d'étude).

La partie nord-est du territoire est marquée par une trame urbaine dense correspondante au paysage urbanisé de Saint-Amand-Montrond.

Coupe topographique sud-ouest /nord-est de l'aire d'étude éloignée

❑ *Aire d'étude intermédiaire*

Le paysage local est celui du bocage boisé du Boischaut Sud. On y retrouve une diversité des figures de haies avec quelques bouchures, dont beaucoup sont « montées » par absence d'entretien, des haies étagées et une trame de boisements essentiellement composé de taillis à chênes pédonculés.

La structure « verte » de cette unité paysagère comporte un maillage régulier de petits bois, dont la superficie moyenne est peu différente de celle des parcelles bocagères et dont la densité est plus importante que dans les paysages environnants.

Le rythme régulier des boisements sur les ondulations d'un relief modeste compose un paysage fermé. En effet, bien que la trame des haies laisse apparaître de nombreuses lacunes et qu'il demeure peu de parcelles closes sur leurs quatre côtés, la présence des boisements confère à l'ensemble une densité qui en fait une apparence d'îlots préservés au cœur du bocage transformé.

Les vues depuis une grande partie de l'aire d'étude intermédiaire sont ainsi bloquées par ce maillage bocager et le réseau de boisements qui couvre l'espace agricole autour du site projet.

Seule la partie est de l'aire d'étude intermédiaire offre des points de vue directes sur le site du projet.

Ainsi, les enjeux liés aux lieux de vie et aux axes de communication sont considérés comme étant modéré.

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Fonctionnement visuel du site du projet

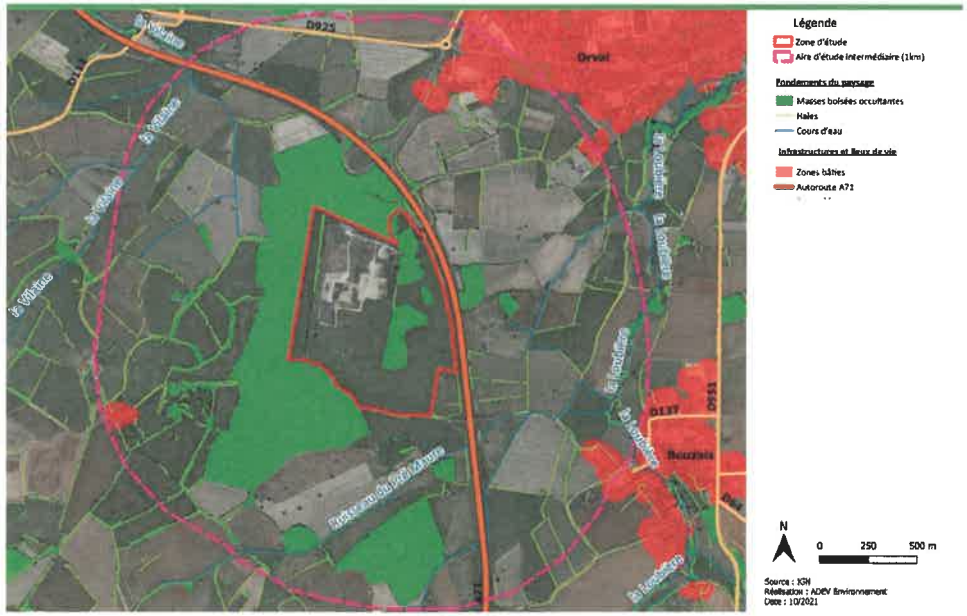

Paysage à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire

3.3.2. LES ELEMENTS DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Un monument historique est un meuble ou un immeuble recevant par une décision administrative un statut juridique et un label destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on relève la présence de quatorze monuments historiques classés et/ou inscrits en totalité ou partiellement sur les communes de Bruère-Allichamps, Drevant, Nozières, Saint-Amand-Montrond et Saint-Georges-Poisieux. Il s'agit principalement de châteaux et d'églises. L'ensemble des monuments historiques se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet à un minimum de 2 440 mètres du site du projet.

Par leur éloignement et le contexte boisé et bocager autour du site, ces monuments historiques ne présentent pas d'enjeu de visibilité ou d'intervisibilité avec le site du projet photovoltaïque.

3.3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR) n'a été recensé dans l'aire d'étude éloignée du site du projet

3.3.4. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

Trois sites inscrits et trois sites classés sont présents dans l'aire d'étude éloignée du projet :

- **Abords de la butte de Montrond** (site inscrit situé sur la commune de Saint-Amand-Montrond) ;
- **Marmande et quartier de Saint-Amand-le-Châtel** (site inscrit situé sur la commune de Saint-Amand-Montrond) ;
- **Camp de César – parcelles 45 et 46 section ZB** (site inscrit situé sur la commune de la Groutte) ;
- **Camp de César – parcelles 31 et 34 section ZB** (site classé situé sur la commune de la Groutte) ;
- **Jardin et cour de l'abbaye de Noirlac** (site classé situé sur la commune de Bruère-Allichamps) ;
- **Butte de Montrond** (site classé situé sur la commune Saint-Amand-Montrond).

Ces sites se situent à plus de 2 465 m du périmètre du projet et ne présentent aucun enjeu vis-à-vis du projet.

valeco adev environnement

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval (18)

Patrimoine

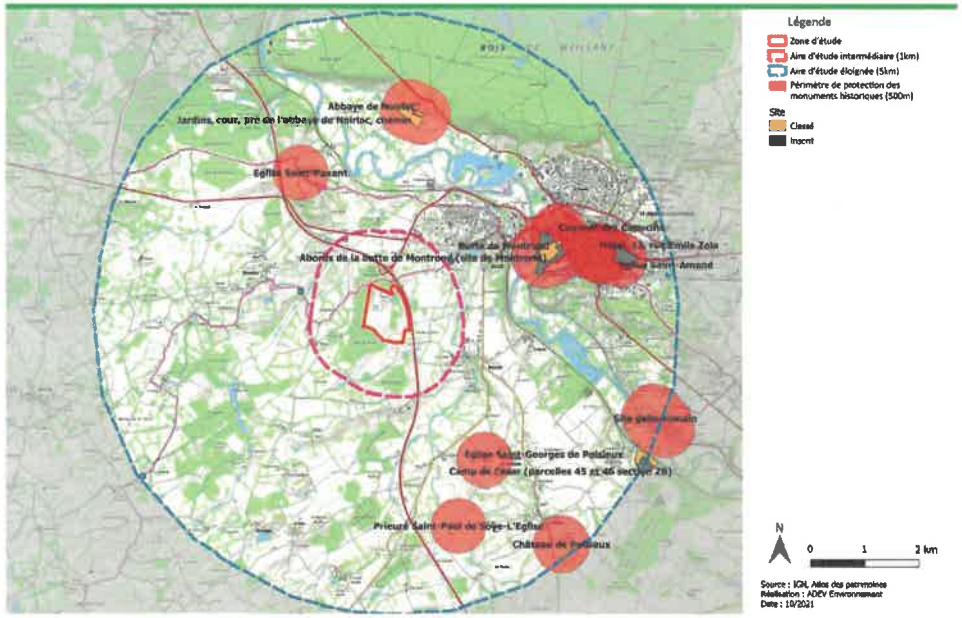

Patrimoine historique à l'échelle du périmètre éloigné

3.4.LE MILIEU HUMAIN

3.4.1. DEMOGRAPHIE

Globalement, sur la période 1968 – 2018, la population d'Orval a connu une augmentation de (25,7%).

A l'échelle intercommunale, la population de la communauté de communes Cœur de France a connu une diminution entre 1968 et 2018 (-11,4%).

Les augmentations et diminutions de la population s'expliquent par deux facteurs, responsables de l'évolution démographique :

- L'évolution liée au solde naturel (rapport entre les décès et les naissances)
- L'évolution liée au solde migratoire (relation entre les arrivants et les partants via des migrations).

Dans le cas de la commune d'Orval et la communauté de communes Cœur de France, la variation est due à ces deux facteurs.

Le nombre de résidences principales sur la commune d'Orval a augmenté entre 2008 et 2018. Il faut noter que 89,1 % des résidences principales possèdent au moins trois pièces. Les 1 et 2 pièces ne représentent que 10,8 % de l'ensemble des résidences principales.

L'habitat est développé sous forme de hameaux et d'habitats isolés dans l'aire d'étude intermédiaire du projet (1 000m). Le lieu de vie le plus proche est localisé au niveau du lieu-dit « la Vignasse », situé à environ 590 m du site du projet.

L'extrémité nord-est et sud-est de l'aire d'étude intermédiaire est marquée par des espaces bâties relativement denses correspondants respectivement à la trame urbaine de la ville d'Orval et de Bouzais.

3.4.2. AGRICULTURE

L'activité agricole est un secteur d'activité relativement peu représenté au sein de la commune de la zone d'étude. Dans les environs d'Orval, les productions sont essentiellement tournées vers la polyculture et le polyélevage.

Le nombre d'exploitations agricoles ainsi que le temps de travail ont diminué entre 2000 et 2010.

3.4.3. TOURISME

Les communes de l'aire d'étude éloignée accueillent en leurs sein plusieurs musées, espaces naturels préservés, sites et monuments historiques parmi lesquels on peut citer :

- L'espace naturel sensible « Bocage de Noirlac » situé dans la vallée inondable du cher ;
- Le Canal de Berry ;
- Le lac de Virlay ;
- L'église de Saint-Amand, joyau de l'art roman berrichon ;
- Le site gallo-romain de Drevant ;
- La forteresse de Montrond...

On recence deux itinéraires de grande randonnée (GR) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée du site du projet :

- **GR 41 « Vallée du Cher »** qui permet de goûter aux charmes d'une nature préservée et hospitalière, tout en jouissant d'un acquis touristique exceptionnel (terres de vignobles, châteaux de la vallée du Cher...),
- **GR 654 « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle »** qui empreinte la route communale qui passe à proximité immédiate de la limite nord du site et qui offre des vues ponctuelles et filtrées sur celui-ci.

Le contexte boisé et bocager autour du site réduit fortement les vues depuis ces deux itinéraires de grande randonnée.

Trois autres circuits de randonnée sont aussi référencés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- **Le circuit Noirlac – lac de Virlay,**
- **Le circuit la Celle – Abbaye de Noirlac,**
- **Le circuit Virlay – la Tranchasse.**

On note aussi sur commune de saint Amand-Montrond, deux circuits urbains qui permettent de découvrir le patrimoine de la ville.

Le site n'est pas visible depuis les points d'intérêt touristiques et les itinéraires de randonnée situés dans l'aire d'étude éloignée. Les activités touristiques présentent un enjeu faible à l'échelle du site du projet.

3.4.4. NUISANCES ET RISQUES TECHNOLOGIQUES

Du point de vue des nuisances, on ne recense **aucun établissement SEVESO** dans l'aire d'étude éloignée. Cependant, 13 **établissements relevant du régime ICPE** sont recensés sur les communes d'Orval, Drevant, Saint-Amand-Montrond et Saint-Georges-de-Poisieux. L'établissement le plus proche est situé à l'intérieur du site, Il s'agit d'un ancien centre de collecte des déchets non dangereux exploité par SUEZ.

Aucun site industriel ou activité de services n'est recensé, sur la base de données BASIAS du BRGM, à l'échelle du périmètre rapproché du projet (1 km). **53 sites** ont cependant été recensé dans l'aire d'étude éloignée. Le plus proche est situé à environ 1 036 mètres, il s'agit d'un centre de collecte et stockage des déchets non dangereux situé sur la commune de Bouzais.

Le site du projet est concerné par les zones affectées par le bruit de L'autoroute A71.

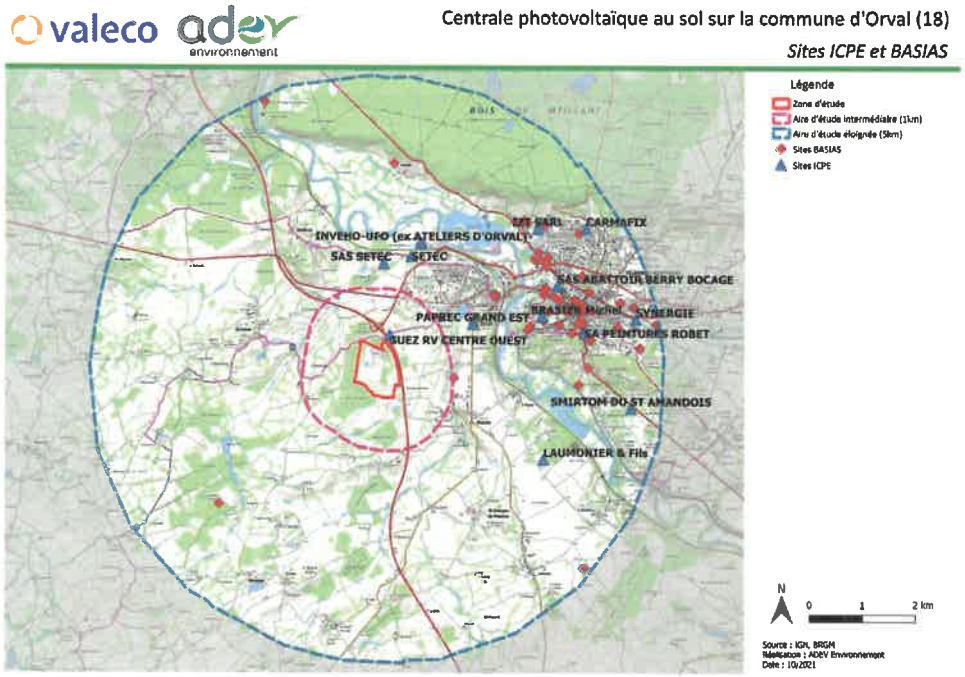

ICPE et BASIAS dans l'aire d'étude éloignée

4. IMPACTS ET MESURES

4.1. IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

4.1.1. PHASE TRAVAUX (CONSTRUCTION ET DEMANTELEMENT)

Lors des phases de travaux (montage et démantèlement du parc), les sols subiront des travaux superficiels :

- Pour l'ancrage des panneaux solaires ;
- Pour la mise en place des câbles électriques (tranchées) ;
- Pour l'installation des locaux techniques ;
- Ponctuellement pour les travaux préalables de coupe et dessouchage.

Ces travaux peuvent avoir des incidences sur les sols et le sous-sol, notamment durant la phase de travaux. Les impacts potentiels sur le sol sont les suivants : tassement, imperméabilisation, érosion du sol, pollution chimique.

L'impact des travaux sur le sol peut donc être considéré comme faible.

Les terrassements, très localisés peuvent entraîner une augmentation de l'apport de matières en suspension (MES) dans les eaux de surface, par la mise à nu de sols rendus ainsi plus sensibles à l'érosion. Toutefois, la fixation des tables supportant les panneaux solaires ne nécessitera pas de fondations profondes pouvant nécessiter des terrassements importants.

Les travaux auront un effet d'érosion du sol faible et peuvent donc être considérés comme ayant un impact faible sur l'augmentation de l'apport de matières en suspension (MES) dans les eaux de surface.

Pendant les travaux, bien qu'aucun produits dangereux ne sont stockés et utilisés sur site, une pollution accidentelle des sols peut survenir sous la forme d'une fuite d'hydrocarbures sur des engins de chantier ou de déversements causés par des accidents de circulation. L'impact serait alors direct, fort et temporaire. Toutefois, le risque que ce genre d'accident survienne est très faible étant donné les précautions prises par les entreprises de travaux dans l'organisation du chantier.

Des produits polluants (type hydrocarbures) sont susceptibles d'être utilisés sur le chantier. La libération accidentelle de tels produits chimiques par des engins de chantier pourrait avoir un impact qualitatif sur les eaux souterraines par infiltration ou les eaux superficielles par ruissellement de surface.

Les impacts potentiels sont faibles. Aussi, plusieurs précautions élémentaires seront prises pour réduire l'impact des travaux sur les milieux aquatiques superficiels.

Le site du projet est soumis au risque de mouvement de terrain dus au retrait gonflement des argiles et au risque feu de forêts.

Afin de limiter l'impact sur les risques naturels, une étude géotechnique sera réalisée et une réserve incendie sera mise en place.

Les mesures associées :

MPhy-R1	Gestion des matériaux issus des opérations de chantier	MESURES DE REDUCTION
MPhy-R2	Gestion de la circulation des engins de chantier	
MPhy-R3	Prévenir les risques de pollutions éventuelles	
MPhy-R4	Etude géotechnique préalable	

4.1.2. PHASE EXPLOITATION

Lors de la phase d'exploitation, les sols superficiels ou profonds ne seront pas impactés par l'activité du site. En effet, les travaux de terrassement seront inexistants sur cette phase. Seules des visites occasionnelles sont prévues, estimées à une par mois avec un véhicule léger. L'impact reste donc très faible.

Le retour d'expérience sur des centrales photovoltaïques installées depuis plusieurs années a montré que le recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques, et l'ombrage qu'il apporte, ne contraignent nullement le développement de la végétation sous les panneaux. Les conditions de sol ne sont donc pas modifiées du fait de la présence des panneaux photovoltaïques. La distance qui sépare les tables photovoltaïques est suffisamment importante pour que les eaux de ruissellement puissent être réparties de façon homogène. Par ailleurs, le volume d'eau pluviale reste identique avant et après projet : seule est modifiée la répartition spatiale de cette dernière. Des espacements entre chaque rangée de modules permettent de garantir une répartition homogène des précipitations sur le sol.

L'aménagement ne génèrera pas de modification substantielle du sol. L'impact du projet sur le sol et le sous-sol peut donc être considéré comme faible.

L'imperméabilisation du site représente un faible pourcentage de la superficie totale du site (**environ 0.01%**). De plus, il n'est pas prévu de modifier les conditions d'écoulements du site. Les écoulements seront donc conservés à l'identique. Enfin, les installations sont projetées à une distance suffisante des fossés hydrauliques pour ne pas les affecter. La présence des câbles électriques dans le sous-sol ne sera pas de nature à modifier de façon notable les écoulements et l'infiltration des eaux dans le sol : les modifications seront locales et ponctuelles.

L'aménagement ne modifiera pas de façon substantielle les conditions d'écoulements du site. Les incidences quantitatives du projet sont donc considérées comme faibles.

En phase exploitation, les panneaux photovoltaïques ne nécessitent pas l'utilisation de matière polluante et ne rejettent aucun effluent vers les milieux récepteurs (ni rejet d'eaux industrielles, ni rejet d'eaux usées). Les seuls rejets aqueux identifiés sont ceux liés au nettoyage des panneaux solaires. Cette opération, réalisée uniquement en cas de salissure anormale (au maximum tous les 3-4 ans), sera effectuée avec de l'eau seulement. Aucun produit de lavage ne sera ajouté. Les panneaux ne sont donc pas susceptibles de générer une pollution chronique ou accidentelle pouvant altérer la qualité des eaux superficielles.

Les transformateurs installés seront de haute efficience, immergés dans de l'huile minérale, sans PCB, installés dans les locaux techniques au-dessus d'une cuve de cuvelage étanche, permettant de récupérer une éventuelle fuite de diélectrique. Le transformateur d'isolement BT/BT de 10 kVA est un transformateur sec, sans risque de fuite.

La pollution chronique générée par l'aménagement peut être considérée comme négligeable à nulle. Les incidences qualitatives du projet sont donc considérées comme négligeables.

4.2.IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

4.2.1. IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LES HABITATS

4.2.1.1. PHASE CHANTIER

Les impacts bruts du projet sur les habitats auront lieu principalement durant la phase de travaux. Au cours de cette période, différents travaux provoqueront une perturbation limitée dans le temps pouvant se caractériser par une destruction et altération de certains habitats. Les travaux considérés comme très perturbants localement pour les habitats sont :

- La destruction d'habitats fermés (boisements) ;
- L'altération de milieux ouverts ;
- La modification des communautés végétales ;
- Les travaux de terrassement induisant une compaction des sols et une destruction de l'habitat en place ;
- Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) ;
- Les pollutions accidentelles (carburant, huile, divers fluides polluants...) ;
- L'introduction potentielle d'espèces invasives.

La zone d'étude est majoritairement composée de prairies de pâturage, mais aussi d'une ancienne zone de stockage des déchets. La prairie humide présente sur la zone de déchet est complètement évitée par le projet.

Les surfaces altérées et détruites sont présentées dans le tableau suivant :

Habitat	Dénomination	Surface présente (m²)	Surface détruite (m²)	Surface altérée (m²)	Surface réutilisée (m²)	% / superficie totale
C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	918,1	0	0	0	0
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	373 891,0	15 291,7	314 6	0	4,9
E2.7	Prairies mésiques non gérées	110 235,0	2 120,5	108 1	0	2,9
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	394,7	0	0	0	0
E5.13	Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées	42 889,5	897,8	41 623,3	0	99
E5.43	Lisières forestières ombragées	12 949,5	0	0	0	0
F3.111	Fourrés à Prunellier et Ronces	17 546,0	0	0	0	0
F3.131	Ronciers	848,9	0	0	0	0
FA.4	Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	9 229,1	0	0	0	0
G1.91	Boulaies des terrains non marécageux	7 424,8	0	0	0	0
G3.F12	Plantations de Pins indigènes	2 719,3	0	0	0	0
G3.F12 X G1.91	Plantations de Pins indigènes X Boulaies des terrains non marécageux	60 463,9	106,4	0	0	0,2
H5.61	Sentiers	6 309,2	0	0	6 309,2	100
J2.32	Sites industriels ruraux	905,1	0	0	905,1	100
J4.2	Réseaux routiers	3 865,6	0	0	3 865,6	100
J5.3	Eaux stagnantes très artificielles non salées	5 447,7	0	0	0	0

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase chantier.

4.2.1.2. PHASE EXPLOITATION

Les habitats ouverts initialement présents correspondent à des milieux prairiaux assez entretenus par pâturage.

Un sur-entretien sous les modules pourrait engendrer un appauvrissement des habitats et donc mener à une dégradation plus forte.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase exploitation.

4.2.1.3. PHASE DEMANTELEMENT

Durant cette phase, les travaux considérés comme perturbants sur les habitats seront le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) qui engendrera une compaction temporaire de la surface du sol et la destruction locale des espèces floristiques qui composent ces habitats.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase démantèlement.

4.2.2. IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LA FLORE

4.2.2.1. PHASE CHANTIER

Les impacts bruts du projet sur la flore auront lieu principalement durant la phase de travaux. Au cours de cette période, différents travaux provoqueront une perturbation limitée dans le temps pouvant se caractériser par une destruction, altération de certains habitats. Les travaux considérés comme très perturbants localement pour la flore sont :

- **Les travaux de terrassement ;**
- **Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) ;**
- **Les pollutions accidentelles ;**
- **L'introduction et la prolifération des espèces exotiques envahissantes.**

Les travaux de défrichement et de terrassement vont entraîner la destruction de la majorité des espèces présentes. Il s'agit cependant d'espèces communes et non protégées qui ne possèdent pas d'enjeu particulier de conservation. De plus, ces espèces sont présentes dans les milieux aux alentours. Elles pourront donc continuer de se développer dans le secteur de la zone d'étude. Le projet n'entraîne pas la disparition de ces espèces dans le secteur de la zone d'étude.

De plus, les espèces protégées ont été entièrement évitées lors de la conception du projet. En effet, un pied d'Orchis pyramidal est présent sur la partie nord de la zone d'étude.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase chantier.

4.2.2.2. PHASE EXPLOITATION

La modification du taux d'ensoleillement diminuera de manière significative sous les panneaux. La couverture végétale en sera donc modifiée avec un développement des espèces caractéristiques associées au détriment des espèces héliophiles. Cependant, aucune espèce protégée n'a été identifiée sous l'emplacement futur des panneaux.

De plus, un sur-entretien pourrait limiter le développement des espèces à partir de la banque de graines présentes dans le sol.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase exploitation.

4.2.2.3. PHASE DEMANTELEMENT

Durant cette phase, les travaux considérés comme perturbants seront le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) qui engendreront une compaction temporaire de la surface du sol et la destruction locale des espèces floristiques présentes. Le stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets peuvent engendrer une perturbation très temporaire.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase démantèlement.

4.2.3. IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES

4.2.3.1. PHASE CHANTIER

Lors de la conception du projet, les zones humides ont été prises en compte et notamment leur enjeu respectif. Les zones humides présentant le plus d'enjeux sont les prairies humides localisées autour du bassin au nord de la zone d'étude. Les zones humides pédologiques présentent des enjeux moindres, car elles sont surpâturées et ne présentent pas de flore caractéristique de cet habitat.

Les travaux considérés comme très perturbants localement pour les zones humides sont :

- **La destruction/altération des zones humides ;**
- **La modification des cortèges indicateurs de zones humides ;**
- **Les travaux de terrassement induisant une compaction des sols et une destruction de l'habitat en place ;**
- **Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) ;**
- **Les pollutions accidentelles (carburant, huile...) ;**
- **L'introduction potentielle d'espèces invasives.**

Surfaces altérées, détruites et conservées des zones humides identifiées sur la zone du projet

Habitat	Dénomination	Surface présente (m²)	Surface détruite (m²)	Surface altérée (m²)	% / superficie totale
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	17 147,1	0	0	**0**
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	394,7	0	0	**0**
G3.F12 X G1.91	Plantations de Pins indigènes X Boulaies des terrains non marécageux	474,3	0	0	**0**

Le projet prévoit l'évitement total de toutes les zones humides identifiées par le projet.

Les installations considérées comme potentiellement perturbantes pour les zones humides sont :

- **Les modules photovoltaïques :** Les modules photovoltaïques correspondent à des surfaces aériennes (situés à 1,5 m du sol) et non imperméabilisées (terrassement). Seuls les micro-pieux, permettant le maintien et la stabilité des modules, cependant libre et sans base bétonnée, auront un impact sur le sol.
- **Les voiries :** Afin de prévenir les risques incendies et le maintien d'un entretien régulier, des pistes internes vont être créées. L'emprise totale de ces pistes lourdes est de 12000 m² et correspondent à manière générale à des zones compactées imperméabilisées.
- **Poste de transformation et de livraison :** 8 postes seront installés sur la zone du projet formant alors des zones imperméabilisées d'une surface de 1 745 m². Des zones de stockage de matériaux seront également imperméabilisées pour une surface de 6 407 m².

Compte tenu de ces éléments, l'entièreté des zones humides sont évitées par le projet. L'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase chantier.

4.2.3.2. PHASE EXPLOITATION

Aucun impact supplémentaire attendu en phase exploitation.

Un sur-entretien pourrait, cependant, limiter le développement des espèces à partir de la banque de graines présentes dans le sol.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase exploitation.

4.2.3.3. PHASE DEMANTELEMENT

Durant cette phase, les travaux considérés comme perturbants seront :

- **Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) ;**
- **La compaction temporaire de la surface du sol ;**
- **La destruction locale des espèces floristiques présentes ;**
- **Le stockage ponctuel des modules utilisés avant le transport vers des centres de stockage/recyclage/déchets.**

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à faible en phase démantèlement.

4.2.4. IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LA FAUNE

4.2.4.1. SUR LES OISEAUX

❑ *Phase chantier*

En phase chantier, les impacts sur les oiseaux seront un dérangement lié aux travaux qui conduira les individus à fuir la zone temporairement et une destruction possible de nichées et d'individus si les travaux ont lieu en période de reproduction.

La création de pistes légères, pistes lourdes, de zones de stockage, de postes de transformation et de livraison entraîneront la disparition d'une surface similaire en termes de site de reproduction pour l'avifaune des milieux ouverts. Néanmoins, un certain surfacique de milieux ouverts sera conservé, constituant ainsi des zones refuges pour l'avifaune durant la phase chantier. Ces espaces conservés seront également essentiels pour l'alimentation des rapaces de la zone d'étude, notamment pour le Milan noir considéré comme nicheur sur le site. Des modules et un linéaire de piste lourde seront également implantés au niveau du secteur favorable à la nidification de l'Œdicnème criard, de l'Alouette Lulu et d'autres espèces des milieux ouverts. Afin de limiter l'impact sur l'Œdicnème criard et de manière plus globale sur l'avifaune nicheuse des milieux ouverts, le porteur de projet à décider de préserver des placettes dépourvues de module sur les secteurs les plus favorables à l'Œdicnème criard (définit lors d'une sortie dédiée sur site).

La création d'un accès au nord de la zone d'étude entraînera également la suppression de 106 m² de boisements. Toutefois, au vu de la fréquentation observée de l'avifaune des milieux boisés sur ce secteur, il semble relativement peu favorable à la nidification de ces derniers. De plus, la grande majorité des milieux boisés du site d'étude seront conservés, notamment la lisière et la haie à l'ouest accueillant la nidification du Milan noir. En revanche, la pose d'une clôture à proximité de cette haie sera susceptible de perturber la nidification de l'espèce, si elle intervient en période de reproduction.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée modérée. Si on couple cette intensité avec les enjeux des oiseaux, le niveau d'impact brut est jugé modéré sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

En phase d'exploitation, la présence de panneaux solaires entraînera une altération (ombrage notamment) des milieux ouverts favorables à la nidification des espèces qui leur sont inféodées.

L'occupation du sol sera gérée de manière à maintenir une strate herbacée entre les panneaux et sur les espaces ouverts non impactés. Cette gestion sera favorable pour la nidification des oiseaux des milieux ouverts et l'alimentation des autres espèces. C'est notamment le cas pour l'Alouette lulu et l'Œdicnème criard, peu sensibles à la présence de panneaux solaires et qui pourront par la suite se réapproprier la zone et nidifier. D'autres espèces utiliseront le site pour s'alimenter comme le Chardonneret élégant. La maintenance du parc photovoltaïque pourra toutefois entraîner une perturbation occasionnelle.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée modéré. Si on couple cette intensité avec les enjeux des oiseaux, le niveau d'impact brut est jugé modéré sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

De la même façon qu'en phase chantier, des travaux de démantèlements réalisés en période de nidification de l'avifaune pourraient entraîner des dérangements au niveau des habitats de reproduction de l'avifaune des milieux ouverts. Les espèces nichant dans les secteurs boisés et haies situés à proximité des pistes sont également susceptibles d'être dérangées. Ces dérangements prendront la forme d'une fuite temporaire de la zone d'étude par les espèces. Néanmoins, la présence de nombreux habitats similaires à proximité de la zone d'étude permettra d'accueillir les individus le temps des travaux de démantèlement.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée modéré. Si on couple cette intensité avec les enjeux des oiseaux, le niveau d'impact brut est jugé modéré sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.2. SUR LES CHIROPTERES

❑ *Phase chantier*

Les impacts potentiels d'un chantier sur les chauves-souris sont généralement causés par la perturbation ou la destruction d'habitat ou de zone de chasse (cultures, prairies, haie), mais aussi par le dérangement ou la destruction des sites de reproduction ou d'hibernation (milieux forestiers, arbres à cavités).

Sur le site d'étude, aucun gîte avéré n'a été identifié et seul l'habitat FA.4 « Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces » a été identifié comme favorable pour l'accueil de colonies arboricoles. Cet habitat sera entièrement évité par le projet.

Une surface de 106 m² de boisement sera supprimée pour une création de pistes, induisant un risque de dérangement d'individus. De plus, en cas de travail de nuit, l'éclairage du chantier peut être une nuisance supplémentaire pour les chiroptères. Une nuisance sonore liée aux engins de chantier pourra également être notée.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée modérée. Si on couple cette intensité avec les enjeux des chiroptères, le niveau d'impact brut est jugé modéré sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Au cours de la phase d'exploitation, les chiroptères pourront utiliser la zone d'étude comme territoire de chasse et corridor écologique, notamment au niveau des haies et lisières conservées. La mise en place d'un éclairage permanent dans l'enceinte de la centrale photovoltaïque pourrait toutefois être une source de perturbation importante pour les espèces de chiroptères sensibles à la lumière. Les opérations de maintenance en journée ne sont, quant à elles, pas de nature à créer une perturbation notable pour les espèces.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée modérée. Si on couple cette intensité avec les enjeux des chiroptères, le niveau d'impact brut est jugé modéré sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

Les impacts potentiels du projet en phase de démantèlement sur les chiroptères prennent notamment la forme d'un dérangement ponctuel des espèces par la circulation des engins de chantier ou par la mise en place d'un éclairage nocturne.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée modérée. Si on couple cette intensité avec les enjeux des chiroptères, le niveau d'impact brut est jugé modéré sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.3. SUR LES MAMMIFERES HORS CHIROPTERES

❑ *Phase chantier*

Un risque de destruction existe pour ces espèces, toutefois, il s'agit d'espèces communes qui pourront fuir la zone de travaux du fait de leur grande mobilité. Le projet permet de conserver la totalité des haies et la majorité des milieux boisés essentiels pour l'alimentation, la reproduction et les déplacements des mammifères.

Pour toutes les espèces de mammifères terrestres, les dérangements engendrés par les travaux peuvent occasionner l'abandon temporaire du secteur. Cependant, les milieux favorables à ces espèces sont très représentés aux alentours du site du projet et constituent donc des zones refuges durant la phase chantier.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des mammifères terrestres, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque clôturé pourra constituer une barrière infranchissable pour les mammifères de grande taille et un obstacle à leurs déplacements. Une fragmentation des habitats est à prévoir, notamment pour les petits mammifères. Toutefois il faut moduler la fragmentation des habitats avec la présence de l'autoroute A71 limitrophe qui apparait comme une barrière infranchissable pour la petite faune et nécessite un détour important malgré la présence de quelques passerelles routières présentes au nord et au sud du projet traversant l'autoroute mais peu adapté à la faune.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des mammifères terrestres, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

En phase de démantèlement, les engins de chantiers entraîneront un dérangement sur les mammifères qui fuiront temporairement le site d'étude.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des mammifères terrestres, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude.

4.2.4.4. SUR LES REPTILES

❑ *Phase chantier*

Les habitats essentiels à la présence des reptiles sur le site : fourrés, haies (FA.4), lisières forestières, pierriers et bordure de chemin seront conservés. Ainsi, les secteurs riches en Lézard des murailles et abritant la Coronelle lisse seront entièrement évités. Une destruction d'individus et un dérangement sont également possibles pour ce groupe d'espèces au niveau d'une lisière pendant le déboisement des 106 m² de boisement situé au nord pour la création d'une piste. Le risque de destruction reste néanmoins très faible.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des reptiles, le niveau d'impact brut est jugé faible sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Le projet aura pour effet une diminution des zones bien exposées au soleil, favorables aux reptiles. Toutefois, ces milieux sont bien représentés dans les environs du site du projet. De plus, les haies, fourrés et lisières de la ZIP seront conservés ce qui permettra le maintien de zone de thermorégulation, de déplacement, d'hibernation et donc de la fonctionnalité écologique du site d'étude pour le taxon. Ainsi, les reptiles pourront trouver l'ensemble des milieux nécessaire pour leur cycle biologique complet.

Les interventions de maintenance pourront toutefois entraîner un très faible risque de destruction d'individu lié à la circulation d'engins sur les pistes.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des reptiles, le niveau d'impact brut est jugé faible sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

En phase de démantèlement, un risque de destruction et de dérangement d'individus par les engins de chantier ne peut être exclu.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des reptiles, le niveau d'impact brut est jugé faible sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.5. SUR LES AMPHIBIENS

❑ *Phase chantier*

Le projet a prévu dans sa phase de conception la préservation du fossé, des mares mais également des bassins artificiels existants. Ces derniers, bien qu'ils puissent contenir des eaux plus ou moins polluées, constituent des habitats de reproduction pour certaines espèces (Grenouille commune, Crapaud commun ...). Aucun habitat de reproduction d'amphibien ne sera détruit. Les haies et boisements à proximité des mares, constituant des habitats terrestres pour les amphibiens, seront également conservés. Toutefois, des pollutions accidentelles des milieux aquatiques peuvent survenir en phase chantier. Une destruction d'individus reste possible en phase travaux, notamment s'ils ont lieu pendant la migration printanière. Par le va et vient des véhicules de chantier par exemple.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des amphibiens, le niveau d'impact brut est jugé faible sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Le projet permet le maintien des milieux favorables aux amphibiens selon la période du cycle biologique de ces derniers. Ainsi, les espèces seront en capacité de réaliser l'ensemble de leur cycle biologique sur le site d'étude. Néanmoins, un éclairage nocturne permanent au sein de la centrale photovoltaïque pourrait s'avérer délétère pour ce taxon. En effet, une récente étude du CNRS a mis en évidence qu'une exposition prolongée de têtard d'amphibiens à une lumière artificielle entraîne une modification de l'expression des gènes de ces derniers, conduisant à une altération des fonctions immunitaires et métaboliques des individus (CNRS 2021 – La pollution lumineuse nocturne modifie l'expression génique chez les têtards de Crapaud commun). Des interventions de maintenance pourrait également entraîner la destruction d'individus liée à la circulation d'engins de chantier au niveau des pistes. Ce risque de destruction sera toutefois limité car ponctuel, uniquement localisé au niveau des pistes, et les interventions seront réalisées à vitesse très réduite.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des amphibiens, le niveau d'impact brut est jugé faible sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

En phase de démantèlement, un risque de destruction d'individus ne peut être exclu notamment s'ils ont lieu pendant la migration printanière.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des amphibiens, le niveau d'impact brut est jugé faible sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.6. SUR LES LEPIDOPTERES

❑ *Phase chantier*

Le projet prévoit de s'implanter sur des milieux herbacés favorables pour le développement des papillons de manière générale. Les travaux et le va-et-vient des engins de chantier vont entraîner une altération ponctuelle (au niveau des pistes légères ou sous les

panneaux) à durable (au niveau des pistes lourdes) des habitats favorables pour les lépidoptères. Ainsi, il existe un risque de destruction d'individus ou de pontes de ces espèces de façon temporaire, lors de la réalisation des travaux notamment par l'écrasement des sols par les engins et la création des pistes lourdes. Le projet permet néanmoins de conserver des secteurs de milieux ouverts, permettant de constituer des zones refuges pour les insectes et ainsi maintenir les populations durant la phase travaux.

Le projet n'entraînera pas la destruction d'habitats favorables à la reproduction de la Laineuse du cerisier, les habitats de fourrés et de haies étant évités.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des lépidoptères, et en considérant que l'habitat de reproduction de la Laineuse du cerisier n'est pas impacté, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Une fois le chantier terminé, les milieux herbacés se développeront de nouveau, sur la base des graines contenues dans le sol et de la végétation existante grâce à sa résilience. Ainsi, les papillons pourront coloniser de nouveau les milieux herbacés à partir des zones refuges du site. Le projet entraîne une augmentation de l'ombrage, mais les espaces entre les panneaux seront bien exposés au soleil. Ceci va permettre le maintien des espèces qui apprécient les milieux bien ensoleillés, mais également de proposer des milieux ombragés favorables à d'autres espèces.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des lépidoptères, et en considérant que l'habitat de reproduction de la Laineuse du cerisier n'est pas impacté, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

La phase de démantèlement pourra entraîner la destruction d'individus, de pontes et d'habitats de reproduction due à la circulation d'engins de chantier.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des lépidoptères, et en considérant que l'habitat de reproduction de la Laineuse du cerisier n'est pas impacté, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.7. SUR LES ODONATES

❑ *Phase chantier*

Le projet a prévu dans sa phase de conception la préservation des bassins et mares existants, habitat de reproduction des odonates. Toutefois, des pollutions accidentelles des milieux aquatiques peuvent survenir en phase chantier. Les haies et lisières du site, constituant des habitats de chasse privilégiés pour les odonates, seront conservées. Une destruction d'individu en alimentation sur des milieux herbacés est possible en phase chantier, mais reste peu probable.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des odonates, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Le projet aura peu d'impact sur les odonates en phase d'exploitation. On peut néanmoins mentionner l'effet polarisant des panneaux solaires qui peut induire la ponte à perte des odonates sur la surface photovoltaïque, la confondant avec un plan d'eau. Cet effet négatif potentiel reste cependant peu documenté.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des odonates, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

Tout comme durant la phase chantier, les travaux de démantèlement sont susceptibles d'entraîner une pollution, des dérangements ou destructions d'individus. Néanmoins, la conservation des habitats favorables aux odonates limite l'impact sur ces derniers en leur offrant des zones refuges.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des odonates, le niveau d'impact brut est négligeable sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.8. SUR LES ORTHOPTERES

❑ *Phase chantier*

Le projet prévoit de s'implanter sur des milieux herbacés favorables à la présence des orthoptères. Tout comme pour les lépidoptères, les travaux et la circulation des engins de chantier vont entraîner une altération ponctuelle à durable (au niveau des pistes lourdes et légères) des habitats favorables pour les orthoptères et des destructions d'individus ou de pontes sont possibles. Le projet permet néanmoins de conserver des secteurs de milieux ouverts, permettant de constituer des zones refuges pour les insectes et ainsi maintenir les populations durant la phase travaux.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des orthoptères, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Durant la phase d'exploitation du projet, les milieux herbacés se développeront de nouveau, sur la base des graines contenues dans le sol. Ainsi, les orthoptères pourront recoloniser les milieux herbacés à partir des zones évitées en phase chantier. Le projet entraîne également une augmentation de l'ombrage, mais les espaces entre les panneaux seront bien exposés au soleil, permettant le maintien des espèces appréciant les milieux ensoleillés.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des orthoptères, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

La phase de démantèlement pourra entraîner la destruction d'individus, de pontes et d'habitats de reproduction due à la circulation d'engins de chantier.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des orthoptères, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.4.9. SUR LES AUTRES GROUPES D'INVERTEBRES

❑ *Phase chantier*

Le projet prévoit de s'implanter sur les milieux herbacés favorables pour le développement de la majorité des invertébrés. Les travaux et le va-et-vient des engins de chantier vont entraîner une altération ponctuelle à durable de la majorité des habitats favorables pour ces espèces. De ce fait, il existe un risque de destruction d'individus et de pontes de ces espèces de façon temporaire, lors de la réalisation des travaux. Le projet prévoit néanmoins de conserver des milieux ouverts même durant la phase travaux, ce qui permet de conserver des zones refuges pour les insectes et ainsi maintenir les populations durant la phase travaux.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des autres invertébrés, et en considérant que les arbres à Grand capricorne ne sont pas impactés, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase chantier.

❑ *Phase exploitation*

Le projet prévoit la conservation des haies sur la zone d'étude qui vont constituer des corridors écologiques et des habitats favorables à certains invertébrés durant la phase d'exploitation. Une fois le chantier terminé, le développement des milieux herbacés permettra leur recolonisation par les invertébrés à partir des zones refuges sur le site. Le projet entraîne une augmentation de l'ombrage, mais les espaces entre les panneaux seront bien exposés au soleil, permettant la présence des espèces appréciant les milieux ensoleillés.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des autres invertébrés, et en considérant que les arbres à Grand capricorne ne sont pas impactés, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase d'exploitation.

❑ *Phase démantèlement*

La phase de démantèlement pourra entraîner la destruction d'individus, de pontes et d'habitats de reproduction due à la circulation d'engins de chantier.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux des autres invertébrés, et en considérant que les arbres à Grand capricorne ne sont pas impactés, le niveau d'impact brut est jugé négligeable sur la zone d'étude en phase de démantèlement.

4.2.5. MESURES

Afin de minimiser les impacts des travaux vis-à-vis des enjeux hydrauliques, écologiques, techniques et financiers, le projet a été pensé en respectant les trois principes fondamentaux suivants : EVITER - REDUIRE – COMPENSER.

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement.

Le tableau ci-contre détaille l'ensemble des mesures retenues par le Maître d'Ouvrage pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet, ainsi que les mesures d'accompagnements.

Type de mesure	Phase	Référence	Intitulé de la mesure
Évitement	Conception	**MNat-E1**	Modification des emprises du projet
	Chantier	**MNat-E2**	Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune
	Chantier, Exploitation et Démantèlement	**MNat-E3**	Absence d'éclairage permanent sur l'emprise du projet
Réduction	Conception Chantier	**MNat-R1**	Réduction des impacts sur les habitats de haies et de boisements
	Exploitation	**MNat-R2**	Gestion adaptée de la végétation
	Exploitation	**MNat-R3**	Mise en place de clôtures permissives à la petite et moyenne faune
	Chantier	**MNat-R4**	Rédaction d'un Plan d'Assurance Environnement et signature bipartie : guide chantier
	Chantier Démantèlement	**MNat-R5**	Mise en défens des zones à conserver
	Démantèlement	**MNat-R6**	Remise en état du site
	Chantier	**MNat-R7**	Mise en place de pondoirs et abris pour l'herpétofaune
	Conception Chantier	**MNat-R8**	Création d'une placette favorable à l'Œdicnème criard
Suivi	Exploitation	**MNat-S1**	Suivi et lutte contre le développement des espèces végétales invasives
	Exploitation	**MNat-S2**	Mise en place d'un suivi écologique sur le site

4.2.6. IMPACTS RESIDUELS

Concernant les habitats naturels : les milieux identifiés ne sont pas protégés. Aucun dossier de dérogation n'est nécessaire concernant les habitats naturels.

Concernant la flore : une espèce protégée a été identifiée : **l'Orchis pyramidal.**

Espèces	Enjeu	Mesures ERC	Impacts finaux
Orchis pyramidal	Assez fort	MNat-E1 - Modification des emprises du projet MNat-R2 - Gestion adaptée des espaces naturels	Négligeable
Autres espèces communes	Faible		

Concernant les zones humides : aucune zone humide n'est protégée. Aucun dossier de dérogation n'est nécessaire concernant les zones humides.

Concernant la faune : 21 espèces protégées ont été identifiées comme étant des espèces à enjeu sur la zone d'emprise du projet, lié à leur statut de conservation ou leur patrimonialité. Ces espèces concernent l'avifaune, les amphibiens, les chiroptères, les invertébrés et les reptiles.

Composantes	Espèces	Enjeu	Mesures ERC	Impacts finaux
Oiseaux	Alouette lulu	Assez fort	MNat-E1 : Modification des emprises du projet MNat-E2 : Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune MNat-R1 : Réduction des impacts sur les habitats de haies et boisements	Faible
	Bruant jaune	Modéré		
	Bruant proyer	Modéré		
	Chardonneret élégant	Modéré		
	Linotte mélodieuse	Modéré		

Composantes	Espèces	Enjeu	Mesures ERC	Impacts finaux	
	Milan noir	Fort	MNat-R2 : Gestion adaptée de la végétation MNat-R6 : Remise en état du site MNat-R8 : Réduction des impacts sur l'Œdicnème criard		
	Œdicnème criard	Assez fort			
	Pic mar	Assez fort			
	Pie-grièche écorcheur	Assez fort			
	Verdier d'Europe	Modéré			
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	Assez fort	MNat-E1 : Modification des emprises du projet MNat-E2 : Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune MNat-E3 : Absence d'éclairage permanent MNat-R1 : Réduction des impacts sur les habitats de haies et boisements MNat-R6 : Remise en état du site	Négligeable à	Faible
	Grand murin	Assez fort			
	Murin à oreilles échancrées	Assez fort			
	Noctule de Leisler	Modéré			
	Murin de Daubenton	Modéré			
	Murin de Natterer	Modéré			
	Pipistrelle de Nathusius	Modéré			
Invertébrés	Grand capricorne	Assez fort	MNat-E1 : Modification des emprises du projet MNat-E2 : Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune MNat-R1 : Réduction des impacts sur les habitats de haies et boisements	Négligeable	
Reptiles	Coronelle lisse	Modéré	MNat-E1 : Modification des emprises du projet MNat-E2 : Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune MNat-R1 : Réduction des impacts sur les habitats de haies et boisements MNat-R6 : Remise en état du site	Négligeable à	Faible

Composantes	Espèces	Enjeu	Mesures ERC	Impacts finaux
Amphibiens	Triton crêté	Assez fort	MNat-E1 : Modification des emprises du projet MNat-E2 : Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune MNat-E3 : Absence d'éclairage permanent MNat-R1 : Réduction des impacts sur les habitats de haies et boisements MNat-R4 : Rédaction d'un Plan d'Assurance Environnement et signature bipartie : guide chantier MNat-R5 : Mise en défens des zones à conserver MNat-R6 : Remise en état du site	Négligeable

Le projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Orval ne remet pas en cause le maintien des espèces protégées d'oiseaux nicheurs, de chiroptères, d'invertébrés, de reptiles et d'amphibiens à l'échelle locale. Ainsi, aucun dossier de dérogation « Espèces protégées » n'est à prévoir.

4.3.IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

En matière de perception visuelle, les incidences paysagères d'une centrale photovoltaïque au sol peuvent être analysées à deux niveaux :

- L'impact paysager : concerne la manière dont l'exploitation et les installations modifient le cadre de vie (changements d'ambiance, de topographie, etc....) ;
- L'impact visuel : est relatif à la façon dont sont ressenties les modifications précitées ainsi que les points depuis lesquels les changements sont visibles.

L'analyse des effets sur le paysage consiste à montrer les modifications du paysage suite à la mise en place des installations présentes sur le projet. L'impact paysager est d'ailleurs souvent indissociable de l'impact visuel.

4.3.1. DEPUIS L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

L'inventaire patrimonial et paysager de l'aire d'étude éloignée (entre 1 et 5 kilomètres) fait état de la présence de quatorze monuments historiques, trois sites inscrits et trois sites classés. Ces monuments et sites se situent à plus de 2,4 km du projet.

L'état initial a conclu en l'absence d'enjeu concernant ces sites ainsi que ces monuments historiques du fait de la distance, de la topographie et du contexte boisé et bocager autour du site.

L'impact sur les éléments de patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est donc nul.

Plusieurs hébergements touristiques et circuits de randonnées tels **que le GR 41 « Vallée du Cher » et le GR 654 « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle »** ont été répertoriés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

La centrale photovoltaïque étant entourée d'un cordon végétal dense, aucune visibilité ou covisibilité n'est envisageable.

L'impact sur les lieux touristiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est nul.

Plusieurs routes départementales sillonnent l'aire d'étude éloignée. Les quatre axes les plus importants sont la **RD 2144, la RD 300, la RD 925 et la RD 951**. A l'exception de la RD 951, ces routes ne présentent aucune contrainte vis-à-vis du projet en raison de leurs localisations et du contexte boisé et bocager de l'aire d'étude éloignée. La **RD 951** offre une vue lointaine et filtrée sur le site du projet.

Dans l'aire d'étude éloignée, les principaux lieux de vie sont Orval et Saint-Amand-Montrond. Le reste du bâti est dispersé. Le caractère dispersé de l'habitat, la distance au site associés à la densité de la végétation, empêchent toute visibilité depuis les lieux de vie de l'aire d'étude éloignée.

L'impact sur les lieux de vie et axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est faible.

4.3.2. DEPUIS L'AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE

La disposition régulière des éléments et leur nature (modules, structures métalliques, clôtures, locaux techniques, ...) représente des motifs paysagers pour lesquels il y a peu de correspondances avec le paysage rural initial. La préservation des boisements est une manière efficace de limiter l'artificialisation. Les centrales solaires étant de faible hauteur, elles sont rapidement masquées par des haies ou boisements. La préservation et le renforcement des haies périphériques d'un projet permettent d'assurer une intégration rapide et pérenne.

Aucun monument historique n'est présent dans l'aire d'étude intermédiaire.

Aucun lieu touristique d'importance n'est présent dans l'aire d'étude intermédiaire. Toutefois, **le GR 654 « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle »** passe à proximité de la limite nord du site. Ce circuit de Grande Randonnée ne présente cependant pas d'enjeu vis-à-vis du projet du fait de la présence d'une végétation dense qui filtre les vues en direction des installations du parc.

L'impact sur les lieux touristiques de l'aire d'étude intermédiaire est négligeable.

À l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire (1 km), l'autoroute A71 constitue l'axe de communication principal. Elle se situe à la limite est du site et offre des vues directes sur les installations du parc photovoltaïque. L'impact visuel du parc depuis l'autoroute et cependant en partie atténué par la mesure d'évitement des haies, notamment celles situées sur la limite est du site. On note aussi la présence d'une communale et des chemins ruraux qui offrent des vues directes et /ou filtrées sur le site.

L'impact sur les axes de communication de l'aire d'étude intermédiaire est modéré.

Dans l'aire d'étude intermédiaire, le bâti est dispersé, sous forme de hameaux. La majorité des lieux-dits de l'aire d'étude intermédiaire ne présentaient pas d'enjeux à l'état initial du fait de la présence de haies et masses boisées occultantes autour du site du projet. Le projet est cependant perceptible depuis des habitations situées à l'est de cette aire d'étude. Il s'agit de vues intermédiaires et filtrées par la végétation présente à l'intérieur et autour du site.

L'impact sur les lieux de vie et les axes de communication de l'aire d'étude intermédiaire est faible.

4.3.3. MESURES ASSOCIEES

MPay-E1	**Evitement de zones boisées**	**EVITEMENT**

4.3.4. IMPACTS RESIDUELS

L'analyse des impacts a permis de mettre en évidence un impact depuis des axes de circulation qui sillonnent la partie est de l'aire d'étude intermédiaire. La mesure d'évitement des haies et milieux boisés présents sur le site permettra une meilleure insertion du projet dans son environnement, maitrisant ainsi les impacts depuis ces axes de communication. **Les impacts résiduels sont donc faibles à négligeables.**

4.4.IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

4.4.1. PHASE TRAVAUX (CONSTRUCTION ET DEMANTELEMENT)

La présence de réseaux sur le site du projet (réseaux électriques, télécommunications et conduits de biogaz) nécessite de prendre des précautions particulières, imposées par les concessionnaires pour la protection des ouvrages.

Les préconisations du gestionnaire de réseaux seront respectées afin de limiter les impacts.

L'accès au site des engins sera réparti sur la totalité de la durée du chantier, ce qui induit un trafic relativement modéré pendant la phase de travaux. La mise en place des onduleurs et du poste de livraison sera réalisée sur un temps très court : il s'agit en effet de bâtiments préconstruits, posés tels quels sur le parc.

Par ailleurs, le réseau routier départemental est tout à fait apte à supporter ce type de circulation, en quantité (trafic induit faible) et en qualité (convois spéciaux, poids lourds). Ponctuellement, ces livraisons provoqueront des ralentissements, mais ne perturberont pas la circulation de façon prolongée, comme des travaux sur voirie par exemple.

Les accès riverains ne seront pas perturbés, ni en phase d'exploitation du parc, ni en période de maintenance. L'impact et donc négligeable.

4.4.2. PHASE EXPLOITATION

Le projet n'aura aucun impact sur le développement de l'habitat étant donné la nature du site d'implantation : parcelles classées par le PLUi Cœur de France en secteur agricole et en secteur pouvant accueillir des installations professionnelles de production d'électricité par procédé photovoltaïque au sol.

Les impacts sur la démographie et l'habitat sont donc nuls. Concernant la crainte des reflets aveuglants issus des panneaux photovoltaïques, le risque de miroitement est de courte durée et reste négligeable car la radiation solaire est faible et la direction des rayons réfléchis est similaire à celle des rayons directs.

Le site du projet est caractérisé par une ancienne installation de Stockage des Déchets Non Dangereux. Cette ISDND comprend un captage de biogaz constituée d'un réseau de puits verticaux forés dans le massif de déchets. Les puits sont répartis sur l'ensemble de la zone de stockage et connectés entre eux par un réseau de canalisations en PEHD. En complément, des puits mixtes permettant le captage du biogaz, comme le pompage des lixiviats sont aussi présent sur le site. L'ISDND est encadré par un arrêté préfectoral de suivi de post-exploitation. **Des zones ATEX ont été définies de façon à éloigner les installations du parc des ouvrages présentant un risque d'explosion (puits et conduits de biogaz) et une surveillance des émissions de biogaz sera effectuée conformément à l'arrêté préfectoral de suivi de post-exploitation de l'ISDND.**

Enfin, les conclusions de l'analyse réalisée par le bureau d'étude Artifex sur les impacts du projet sur les activités agricoles (cf. Etude préalable agricole) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Critères	Indicateurs	Observations	Impacts
Occupation de l'espace agricole	Parcellaire agricole	Maintien de la SAU sur la commune d'Orval	Négligeable
	Assolement	Parcelles en prairie permanente	Faible
	Foncier	Propriété du GFA de la Prévitle	Négligeable
Qualité agronomique	Artificialisation	Exploitation temporaire du site	Négligeable
	Imperméabilisation	Imperméabilisation d'une très faible surface	Négligeable
	Nature du sol	Aucun terrassement ni aucun apport extérieur	Négligeable
	Erosion, battance, tassement	Maintien d'une couverture végétale au sol	Négligeable
	Réserve utile en eau	Diminution de la taille d'exploitation, départ à la retraite de l'exploitant actuel	Négligeable
Economie agricole	Exploitation agricole	Pas de perte à prévoir sur l'emploi agricole	Faible
	Emploi agricole	Pas de perte à prévoir sur l'emploi agricole	Nul
	Transmission	Pas d'impact sur la transmissibilité de l'exploitation	Négligeable
	Productions végétales	Les parcelles ne changement pas de destination	Négligeable
	Production animales	Augmentation de l'autonomie fourragère du cheptel de M. DUMARCAY	Positif
	Aides PAC	Perte de 3,8 % d'aide PAC	Faible
Filières	Filière amont	L'activité bovine est maintenue sur le site	Négligeable
	Filière aval	Même OTEX une fois le projet mis en place	Négligeable
Valorisation	SIQO	Aucune SIQO	Nul
	Agriculture Biologique	Pas d'agriculture biologique sur les parcelles du site d'étude	Nul
	Circuit-court	Pas de vente en circuit-court	Nul
	Diversification	Pas de diversification sur l'exploitation de la SCEA DUMARCAY ET FILS	Nul

L'impact du projet sur le milieu humain, notamment sur les activités agricoles peut donc être considéré comme faible. En effet, les installations du parc ont été dimensionnées afin de favoriser le maintien d'une activité agricole sur le site. Le projet agrivoltaïque permet, à travers le développement d'un atelier d'élevage bovin, d'apporter une sécurité foncière, fourragère et financière à la SCEA DUMARCAY ET FILS qui exploitera les parcelles de prairies présentes sur le site.

4.4.3. MESURES

L'ensemble des mesures prises pour réduire et compenser les impacts sur le milieu humain sont présenté ci-dessous.

MHum-R1	**Organisation du déroulement du chantier**	REDUCTION
MHum-R2	**Information préalable de la population sur le déroulement du chantier**	
MHum-R3	**Gestion des déchets**	
MHum-R4	**Réduction des risques**	
MHum-R4	**Projet agricole, création d'un atelier bovin viande**	
MHum-C1	**Mesures de compensation agricole collective afin de consolider l'économie agricole du territoire**	COMPENSATION

4.4.4. IMPACTS RESIDUELS

La mise en place des mesures permet d'obtenir des impacts résiduels négligeables sur le milieu humain.

4.5.SYNTHESE DU COUT DES MESURES

Les dépenses correspondant au coût des mesures en faveur de l'environnement prennent en compte l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement. Ces mesures sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
Milieu physique	MPhy-R1	Chantier	Gestion des matériaux issus des opérations de chantier (fondations, plateformes, chemins et tranchées)						Intégré dans le coût de l'investissement
	MPhy-R2	Chantier	Gestion de la circulation des engins de chantier						Imputable aux entreprises prestataires de travaux
	MPhy-R3	Chantier	Prévention des pollutions éventuelles						Imputable aux entreprises prestataires de travaux
	MPhy-R4	Conception	Réalisation d'une étude géotechnique préalable						Imputable aux entreprises prestataires de travaux
Milieu naturel	MNat-E1	Conception	Modification des emprises du projet						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-E2	Chantier	Phasage des travaux en dehors des périodes de fortes sensibilités pour la faune						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-E3	Chantier, exploitation et démantèlement	Absence d'éclairage permanent sur l'emprise du projet						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-R1	Chantier	Réduction des impacts sur les habitats de haies et boisements						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-R2	Chantier	Gestion adaptée de la végétation						Entretien par pâturage : à définir avec partenaires, Entretien par fauche exportatrice : 2600€ par ha soit pour environ 15,4 ha, **40 040€ HT/ha/an.** **Entretien du linéaire de haies :** 4€ HT/ml tous les 2 ans, soit pour 2230 mL environ **8920€ HT/2 ans.** **Entretien de la lisière forestière :** 4€ HT/ml tous les 2 ans, soit pour 1984 mL environ **7936€ HT/2 ans.** Suivi mutualisée avec les suivis écologiques : voir MNat-S2
	MNat-R3	Exploitation	Mise en place de clôtures permissives à la petite faune						Pas de surcoût pour le porteur de projet
	MNat-R4	Chantier	Rédaction d'un Plan d'Assurance Environnement et signature bipartie : guide chantier						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-R5	Chantier Démantèlement	Mise en défend des zones à conserver						Bâche de Schwegler : 4€/m soit pour 313 m environ **1252€ HT.**
	MNat-R6	Démantèlement	Remise en état du site						Intégré dans le coût de l'investissement
	MNat-R7	Chantier	Mise en place de pondoirs et abris pour l'herpétofaune						Intégré dans le coût de l'investissement Si import de matériaux nécessaire : compter environ 750€ / hibernaculum soit **3 000€ HT** pour quatre hibernaculums
	MNat-R8	Chantier	Création de placettes favorables à l'Œdicnème criard						Rechargement en substrat : 12 € /m² HT soit pour 2 900 m², **34 800 € HT** Plots en bois : 25 € /pièce HT soit pour 20 plots, **500 € HT**
	MNat-S1	Exploitation	Suivi et lutte contre le développement des espèces végétales invasives						Suivi développement : 1 sortie par an pendant 5 ans soit pour 5 sorties environ 2 000 €HT (peut-être cumulé avec les sorties de la mesure de suivi écologiques sur le milieu naturel ci-après) Lutte : à définir si mise en place d'un protocole
	MNat-S2	Exploitation	Mise en place d'un suivi écologique sur le site						Prix estimé à 650€/sortie, +1 500€ pour la rédaction d'un rapport, soit environ 4 750 €/année de suivi
Paysage	MPay-E1	Conception	Evitement de zones boisées						Entretien des haies entourant le site : 2,50€/ml/tous les 2 ans
Milieu humain	MHum-R1	Chantier	Organisation du déroulement du chantier						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHum-R2	Chantier	Information préalable de la population sur le déroulement du chantier						Intégré dans le coût de l'investissement

Impacts	N°	Phase	Mesures	Évitement	Réduction	Accompagnement	Suivi	Compensation	Coût estimatif € HT
	MHum-R3	Chantier	Gestion des déchets						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHum-R4	Chantier et Exploitation	Réduction des risques						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHum-R5	Exploitation	Projet agricole, création d'un atelier bovin viande						Intégré dans le coût de l'investissement
	MHum-C1	Chantier Exploitation	Mesures de compensation agricole collective afin de consolider l'économie agricole du territoire						Financement : **140 610,96 €**

4.6. MODALITES DE SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES PROPOSEES

Durant la phase d'exploitation, le maître d'ouvrage s'assurera de la bonne mise en œuvre des mesures présentées précédemment.

Un suivi post-exploitation sera réalisé en interne par le maitre d'ouvrage, qui consignera ses observations dans un carnet de suivi des mesures.

5. VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES MAJEURS

5.1. VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique se traduira par des phénomènes climatiques aggravés : modification de la fréquence, de l'intensité, la répartition géographique et la durée des évènements météorologiques extrêmes.

Une augmentation de température peut augmenter la production d'électricité solaire. Cependant, les fortes températures ne favorisent pas la production d'électricité solaire. En effet, l'efficacité de la cellule dépend de la température : plus celle-ci augmente et plus l'efficacité baisse. La puissance et l'énergie produites sont ainsi réduites. Le rendement des panneaux est ainsi diminué.

Les risques de gels/dégels sont pris en compte lors de la conception des équipements. Cependant, l'évolution allant vers un réchauffement de la température avec une diminution du nombre de jours de gel, il n'y a pas de risque prévisible lié au risque de gel et dégel concernant l'aménagement du parc photovoltaïque.

Le projet n'est pas situé en zone inondable et le risque d'inondation par remontée de nappe est considéré comme faible à très faible sur l'aire d'étude. Les fondations des panneaux seront réalisées avec des matériaux hydrofuges. L'ensemble des clôtures périphériques seront perméables. Ainsi, l'impact sur projet sur le risque inondation est négligeable.

Concernant le risque de tempête ou de vents violents, les équipements et installations sont dimensionnés pour faire face à des vents violents. Il n'y a donc pas de risque prévisible. De plus, le choix de la technologie cristalline rend impossible toute fuite de produits chimiques même en cas d'accidents.

A l'échelle de la durée de l'exploitation d'un parc photovoltaïque, les phénomènes naturels présentés ci-dessus ne seront pas accentués de manière importante, donc pas de nature à mettre en péril les installations. De plus, la présence du parc photovoltaïque n'aura pas d'incidence supplémentaire en cas de catastrophe naturelle.

Enfin, une centrale photovoltaïque n'émet aucun rejet atmosphérique lors de son exploitation. Les installations auront en revanche un impact positif sur la qualité de l'air, de par les émissions de gaz à effet de serre évités au travers de la production d'énergie renouvelable. Le développement des installations solaires répond à la lutte contre le changement climatique.

5.2. VULNERABILITE AUX RISQUES MAJEURS

Les risques naturels recensés sur la commune d'Orval sont les suivants : **Séisme, mouvements de terrain et inondation.**

Concernant le risque de séisme, les parcs solaires ne sont pas soumis aux règles de construction parasismiques.

Le risque de retrait gonflement des argiles est fort sur le site du projet. La stabilité des terrains a été étudiée et les travaux prennent en compte ce risque.

Le site se trouvant à proximité d'un boisement, les services du SDIS seront consultés pour tenir compte de leurs éventuelles recommandations dans l'aménagement du projet. Des mesures sont mises en place avec notamment l'intégration d'une réserve incendie.

6. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

L'analyse des documents disponibles sur les sites de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) Centre-Val de Loire a permis de faire ressortir quatre projets pouvant avoir des effets cumulés avec le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Orval :

- Un projet de parc photovoltaïque sur la commune de La Groutte ;
- Un projet de parc photovoltaïque à cheval sur les communes de La Groutte et de Saint-Georges-de-Poisieux ;
- Un parc photovoltaïque sur la commune d'Arpheuilles ;
- Un projet de parc éolien sur la commune de La Perche.

L'analyse permet de conclure qu'aucun effet cumulé sur le milieu naturel et sur le paysage n'est à craindre avec les projets cités précédemment, ceci du fait de la distance relativement importante (absence de covisibilité), de la différence d'habitat et/ou de la disponibilité d'habitats favorables aux espèces présentant un enjeu de conservation entre ces projets.

7. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS OPPOSABLES

La compatibilité du projet a été analysée avec les différents documents opposables :

- Les outils de la gestion de la ressource en eau : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher amont ;
- Les documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme intercommunale (PLUi) Cœur de France ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire.

Il en ressort que le projet est compatible avec tous les documents opposables sous réserve de déroger à la loi Barnier.

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 01_2023_040

Acquisition d'une parcelle ZAC de la Cité de l'Or

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-012023040-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 01_2023_040

Acquisition d'une parcelle ZAC de la Cité de l'Or

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

La loi NOTRe du 15 août 2015 a transféré automatiquement la compétence économique aux EPCI, et plus précisément la « création, l'aménagement, l'entretien et la gestion, des zones d'activités économiques ».

Vu la délibération du 8 décembre 2017, concernant la mise à sa disposition des terrains situés ZAC de la Cité de l'Or, à Saint-Amand-Montrond ;

considérant que dans le cadre de ses compétences et de sa volonté de développer l'économie sur son territoire, la Communauté de communes a décidé d'engager l'aménagement de la ZAC de la Cité de l'Or.

considérant que pour réaliser ce projet, Cœur de France souhaite acquérir, dans un premier temps, une partie de la parcelle BV 213, pour une superficie d'environ 8 000 m².

considérant qu'une proposition a été transmise par courrier en date du 27 février 2023 à la Ville de Saint-Amand-Montrond. et que celle-ci a émis un avis favorable et propose la cession au prix de 5,60 € le m², soit environ 44 800 € ;

considérant que le prix définitif sera déterminé après le bornage de la parcelle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte l'achat d'une partie de la parcelle BV 213, environ 8 000 m², au prix de 5,60 € le m², à la Ville de Saint-Amand-Montrond ;**
- **autorise Monsieur le Président, à signer tous les documents concernant cette acquisition.**

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 05_2023_041

Diagnostics obligatoires des raccordements aux réseaux d'eaux usées lors des ventes immobilières

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-052023041-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 05_2023_041

Diagnostics obligatoires des raccordements aux réseaux d'eaux usées lors des ventes immobilières

Monsieur Pascal COLLIN, 5ème Vice-Président, présente ce dossier.

En vue de limiter les apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées (assainissement collectif) et d'éviter les rejets d'eaux usées brutes dans les réseaux d'eaux pluviales, il est proposé au Conseil communautaire les dispositions suivantes :

- diagnostic de raccordement aux réseaux d'eaux usées obligatoire lors des ventes immobilières, sur le territoire de Cœur de France. Le rapport issu du diagnostic sera valable 3 ans,

- obligation pour les nouveaux propriétaires de réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acquisition, en cas de non-conformité,

- contre-visite gratuite si les travaux de mise en conformité sont réalisés dans l'année suivant le diagnostic,

- contre-visite annuelle et payante si les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés dans l'année suivant la vente.

Le délégataire du service public d'assainissement collectif de Cœur de France se chargera de procéder à ces diagnostics, à titre exclusif.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif, signé le 1er juillet 2020 avec la société Veolia, modifié par un avenant ;

vu l'avis favorable de la commission assainissement du 29 mars 2023 ;

considérant les raisons évoquées précédemment ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

accepte l'obligation de réaliser un diagnostic de raccordement aux réseaux d'eaux usées (assainissement collectif) lors des ventes immobilières, sur le territoire de Cœur de France, selon les disposition suivantes :

- **obligation pour les nouveaux propriétaires de réaliser les travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acquisition, en cas de non-conformité ;**
- **contre-visite gratuite si les travaux de mise en conformité sont réalisés dans l'année suivant le diagnostic ;**
- **contre-visite annuelle et payante si les travaux de mise en conformité ne sont pas réalisés dans l'année suivant la vente.**

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Les visites seront réalisées, à titre exclusif, par le délégataire du service public d'assainissement collectif de Cœur de France.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 05_2023_042

Convention avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-052023042-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 05_2023_042

Convention avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu l'avis favorable de la commission d'assainissement du 29 mars 2023 ;

considérant que Cœur de France va créer une station d'épuration sur la Commune de La Celle ;

considérant que l'installation d'assainissement non collectif du Lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps est obsolète, France Loire, qui a envisagé sa réhabilitation, a décidé, sur proposition de Cœur de France, de prendre en charge les travaux de raccordement du lotissement à la future station d'épuration de La Celle.

Il convient de fixer une convention avec France Loire pour fixer les modalités techniques de raccordement et les modalités financières *(joint à la synthèse)*.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président, à signer, la convention avec France Loire pour la participation financière aux travaux de raccordement à la future station d'épuration de La Celle du lotissement du Val Fleury à Bruère-Allichamps *(ci-joint)*.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre les soussignées

La SA d'HLM FRANCE LOIRE, Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré, à Conseil d'Administration, au capital de 13.108.080 €, dont le siège social est à Orléans, 33 rue du faubourg de Bourgogne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 673 720 744.

Ladite société est représentée par Monsieur Morgan BLIN, Directeur Général, domicilié à Orléans, 33 rues du faubourg de bourgogne, nommé à cette fonction aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 08 octobre 2021.

Ci-après désignée **France Loire**
D'UNE PART,

Et
La COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE, dont le siège social est situé à SAINT-AMAND-MONTROND (18200), 1, rue Philibert Audebrand, immatriculée sous le numéro SIREN 200 036 135, représentée par Monsieur Daniel BÔNE, agissant en qualité de Président de ladite Communauté de Communes, et autorisé aux présentes en vertu de la délibération du.....,

Ci-après dénommée **la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE**
D'AUTRE PART,

EXPOSE
Préalablement à l'acte il est exposé ce qui suit :

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE** doit créer prochainement un réseau collectif d'eaux usées dans la commune de La Celle, ainsi qu'une Station d'Epuration située à proximité des lotissements des Clos Val Fleury et Bilbeau à Bruère-Allichamps.

Pour ce projet, une microstation d'assainissement, appartenant à France Loire, située rue du Champ Roue à Bruère-Allichamps, recueillant actuellement les eaux usées des Résidences du Val Fleury et Clos Bilbeau rue Laurent Bilbeau de France Loire ainsi que de plusieurs particuliers, sera complétement déposée et remblayée. Cette prestation comprendra la vidange complète du système de traitement existant, la dépose de tous les éléments constitutifs du système, la neutralisation de tous les réseaux d'arrivée (Réseaux secs et humides) avec prise de contact auprès des Concessionnaires, la dépose et neutralisation de tous les affleurements de réseaux et la remise en état de la parcelle concernée.

Considérant la volonté de **FRANCE LOIRE** de neutraliser la microstation d'assainissement après la réalisation des travaux de création du réseau collectif d'eaux usées par la **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE,**
Les parties ont convenues de conclure un protocole formalisant leur accord sur la nature des travaux à réaliser, les engagements financiers et les conditions d'entretien des réseaux d'eaux usées appartenant à la **SA d'HLM FRANCE LOIRE** sur la parcelle section AB n°134 en cours de rétrocession à la **COMMUNE de BRUERE ALLICHAMPS.**

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-052023042-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

PROJET

CELA EXPOSE, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet du protocole

Le présent document a pour objet de définir le rôle des parties dans la réalisation des travaux.

ARTICLE 2 -Contenu du protocole

1) Nature des travaux à réaliser

FRANCE LOIRE s'engage à réaliser :
- la vidange complète de la microstation d'assainissement,
- la dépose et évacuation de la microstation d'assainissement y compris tous les éléments constitutifs,
- la neutralisation de tous les réseaux d'arrivée,
- la dépose et neutralisation de tous les affleurements de réseaux,
- la remise en état de la parcelle concernée,
- le raccordement des eaux usées des Résidences FRANCE LOIRE citées ci-dessous sur le futur branchement créé par la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE lors de la mise en place du réseau d'eaux usées vers EU 12 (cf. PLAN DE CONVENTION – DOSSIER 21079 – du 02/12/2021).

CC CŒUR DE FRANCE s'engage à :
- créer un réseau collectif d'eaux usées sur le domaine public de la future Station d'Epuration de La Celle jusqu'au regard EU 12 (cf. PLAN DE CONVENTION – DOSSIER 21079 – du 02/12/2021),
- mettre en place un branchement d'eaux usées à proximité de EU 12 pour le raccordement des Résidences FRANCE LOIRE citées ci-dessus (cf. PLAN DE CONVENTION – DOSSIER 21079 – du 02/12/2021).

2) Répartition des frais liés à la maîtrise d'ouvrage et règlement

FRANCE LOIRE s'engage à :
- prendre en charge le coût des travaux de réalisation du réseau de raccordement en eaux usées des Résidences FRANCE LOIRE citées ci-dessus et des particuliers raccordés sur ce réseau privé, jusqu'à la future Station d'Epuration pour un montant maximum de 60 000€ HT.
- payer la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC) pour les 3 accès identifiés au réseau, d'un montant de 1 800 € par accès (cf. PLAN DE CONVENTION – DOSSIER 21079 – du 02/12/2021).

CC CŒUR DE FRANCE s'engage à :
- réaliser les travaux pris en charge financièrement par **FRANCE LOIRE**, à savoir la création d'un réseau collectif d'eaux usées sur le domaine public jusqu'à la future Station d'Epuration pour les Résidences de la **SA d'HLM FRANCE LOIRE** ainsi que pour les propriétaires privés. Les travaux seront réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage.

Avant tout démarrage des travaux, la **CC CŒUR DE FRANCE** devra obtenir un chiffrage précis des travaux et le communiquer à FRANCE LOIRE. Dans le cas où ces travaux excéderaient 60 000€ HT, les parties devront réengager des discussions afin de trouver un nouvel accord.

FRANCE LOIRE réglera à la **CC CŒUR DE FRANCE** la totalité du coût des travaux en une seule fois après constatation de leur achèvement sur la base d'une facture.

3) Entretien des réseaux

La parcelle section AB n°134 est en cours de rétrocession à la **Commune de BRUERE-ALLICHAMPS**. Jusqu'à l'incorporation de cette parcelle dans le domaine public, FRANCE LOIRE conserve à sa charge l'entretien des réseaux présents sur celle-ci. Au cas où les travaux seraient terminés avant la rétrocession au domaine public, Cœur de France en assurera l'entretien.

4) Suivi des travaux et responsabilités

Les parties ont convenu que les travaux sur le domaine public, pour la mise en place du réseau d'eaux usées de la future station de La Celle au regard EU 12, seraient commandés et suivis par **la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE** mais réalisés aux frais de la **SA d'HLM FRANCE LOIRE** comme cela est détaillé dans le point 2 ci-dessus.

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE** demeure pleinement responsable des travaux qu'elle aura engagés.

ARTICLE 3 - Election de domicile

Pour l'exécution du présent protocole, les parties soussignées élisent domicile à l'adresse indiquée en-tête des présentes.

Fait à
Le
En deux exemplaires.

CC CŒUR DE FRANCE	**FRANCE LOIRE**
Le Président,	**Le Directeur Général**
Daniel BÔNE	**Morgan BLIN**

PROJET

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 12 AVR. 2023 et publié le 12 AVR. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 05_2023_043

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Excusé
	Madame Sophie CUINIÈRES	Arrivée au point n° 7
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	Absente
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-052023043-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 05_2023_043

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le Conseil communautaire Cœur de France forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Serge AUDONNET

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois